



innover exécuter optimiser

Loblaw

COMPANIES LIMITED

RAPPORT ANNUEL 2015 – REVUE FINANCIÈRE DE LES
COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

Rapport annuel 2015 – Revue financière

Faits saillants financiers	1
Rapport de gestion	3
Résultats financiers	62
Notes afférentes aux états financiers consolidés	70
Rétrospective des trois derniers exercices	133
Glossaire	135

Faits saillants financiers^{1), 5)}

Au 2 janvier 2016 et au 3 janvier 2015 et pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
Résultats d'exploitation consolidés		
Produits	45 394 \$	42 611 \$
<i>Produits, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	45 394	41 822
Augmentation des produits	6,5 %	31,6 %
<i>Augmentation des produits, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	8,5 %	29,2 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	3 549 \$	3 227 \$
<i>Montant ajusté du BAIIA²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	3 549	3 156
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	7,8 %	7,6 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	644 \$	584 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	548	529
Bénéfice net	623	53
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	632	53
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	625	53
<i>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	625	1
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 422	1 217
<i>Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	1 422	1 165
Ratio de la dette ²⁾ sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	2,0x	2,6x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres	11,1 %	12,3 %
Montant ajusté du rendement du capital	8,5 %	10,4 %
Situation financière et flux de trésorerie consolidés		
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	1 084 \$	1 027 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	3 079	2 569
Dépenses d'investissement	1 241	1 086
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	1 347	977
Bénéfice consolidé par action ordinaire (en dollars)		
Bénéfice net de base	1,52 \$	0,14 \$
<i>Bénéfice net de base, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	1,52 \$	— \$
Montant ajusté du bénéfice net de base ²⁾	3,46 \$	3,20 \$
<i>Montant ajusté du bénéfice net de base²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	3,46 \$	3,06 \$
Dividendes		
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,995 \$	0,975 \$

Faits saillants financiers^{1), 5)}

Au 2 janvier 2016 et au 3 janvier 2015 et pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
Résultats d'exploitation du secteur Vente au détail		
Chiffre d'affaires	44 469 \$	41 731 \$
<i>Chiffre d'affaires, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	44 469	40 942
Marge brute	11 689	9 734
<i>Marge brute, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	11 689	9 534
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	11 747	10 722
<i>Montant ajusté de la marge brute²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	11 747	10 522
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	26,4 %	25,7 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	3 352 \$	3 040 \$
<i>Montant ajusté du BAIIA²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	3 352	2 969
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	7,5 %	7,3 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 567 \$	1 453 \$
Statistiques d'exploitation du secteur Vente au détail		
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	1,9 %	2,0 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	4,3 %	2,6 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnances du secteur des pharmacies au détail	3,7 %	2,7 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail	4,7 %	2,4 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	69,9	70,0
Nombre de magasins détenus par la société	591	615
Nombre de magasins franchisés	525	527
Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens-propriétaires	1 313	1 302
Résultats d'exploitation du secteur Services financiers⁴⁾		
Produits	849 \$	810 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	173	171
Bénéfice avant impôt sur le résultat	106	111
Mesures et statistiques d'exploitation du secteur Services financiers⁴⁾		
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	2 642 \$	2 535 \$
Créances sur cartes de crédit	2 790	2 630
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	54	54
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,6 %	13,7 %
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4,3 %	4,4 %
Résultats d'exploitation et mesures de Propriétés de Choix⁴⁾		
Produits	743 \$	683 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	602	571
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	756	369
Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation ²⁾	313	285

Rapport de gestion

1.	Énoncés prospectifs	4
2.	Vue d'ensemble	5
3.	Cadre stratégique	5
4.	Indicateurs de performance financière clés	6
5.	Performance financière globale	7
5.1	Résultats d'exploitation consolidés	7
5.2	Principales informations financières	12
6.	Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter	14
6.1	Secteur Vente au détail	14
6.2	Secteur Services financiers	18
6.3	Secteur Propriétés de Choix	19
7.	Situation de trésorerie et sources de financement	20
7.1	Flux de trésorerie	20
7.2	Situation de trésorerie et structure du capital	22
7.3	Situation financière	24
7.4	Notation	24
7.5	Autres sources de financement	25
7.6	Capital social	26
7.7	Arrangements hors bilan	28
7.8	Obligations contractuelles	29
8.	Instruments financiers	29
9.	Résultats d'exploitation trimestriels	30
9.1	Résultats par trimestre	30
9.2	Résultats du quatrième trimestre	32
10.	Contrôles et procédures de communication de l'information	40
11.	Contrôle interne à l'égard de l'information financière	40
12.	Risques d'entreprise et gestion des risques	40
12.1	Risques d'exploitation et gestion des risques	41
12.2	Risques financiers et gestion des risques	46
13.	Transactions entre parties liées	47
14.	Estimations comptables critiques et jugements	49
14.1	Consolidation	49
14.2	Stocks	49
14.3	Dépréciation d'actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et immeubles de placement)	49
14.4	Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et certains autres actifs financiers	50
14.5	Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle	50
14.6	Impôt sur le résultat et autres impôts	50
14.7	Informations sectorielles	50
15.	Normes comptables	51
15.1	Modifications des principales méthodes comptables	51
15.2	Normes comptables futures	51
16.	Perspectives	52
17.	Mesures financières non conformes aux PCGR	52
18.	Informations supplémentaires	61

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales (collectivement, la « société » ou « Loblaw ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes figurant aux pages 62 à 132 du présent Rapport annuel – Revue financière (le « rapport annuel »).

Les états financiers consolidés annuels audités de la société et les notes y afférentes de l'exercice clos le 2 janvier 2016 ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou les « PCGR »), et ils comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle et sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont à jour au 24 février 2016. Un glossaire des termes utilisés dans le présent rapport annuel figure à la page 135.

À moins d'indication contraire, toutes les données comparatives portant sur les résultats et qui sont présentées pour le quatrième trimestre de 2015 (période de 12 semaines close le 2 janvier 2016) sont comparées aux données du quatrième trimestre de 2014 (période de 13 semaines close le 3 janvier 2015) et toutes les données comparatives portant sur les résultats et qui sont présentées pour l'exercice 2015 en entier (période de 52 semaines close le 2 janvier 2016) sont comparées aux données de l'exercice 2014 en entier (période de 53 semaines close le 3 janvier 2015).

1. Énoncés prospectifs

Le présent rapport annuel de la société, y compris le présent rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport annuel renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les synergies et les autres avantages liés à l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix »), la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues et l'état et l'incidence du déploiement des systèmes de technologie de l'information (les « TI »). Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent rapport annuel, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique 3, « Cadre stratégique », à la rubrique 7, « Situation de trésorerie et sources de financement », et à la rubrique 16, « Perspectives », du présent rapport de gestion. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses actuelles de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les attentes de la société quant à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière pour 2016 s'appuient sur certaines hypothèses, notamment en ce qui a trait aux économies de coûts prévues et à l'efficacité sur le plan de l'exploitation, ainsi qu'à la croissance continue associée aux initiatives en cours. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique 12, « Risques d'entreprise et gestion des risques », du présent rapport de gestion et la notice annuelle 2015 de la société (pour l'exercice clos le 2 janvier 2016). Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la réduction des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société de soutenir les besoins de celle-ci ou l'occurrence d'atteintes à la sécurité de renseignements internes ou externes, d'attaques par déni de service, de virus, de vers informatiques ou d'autres atteintes connues ou inconnues liées à la cybersécurité ou à la protection des données;
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les nouveaux systèmes de TI de la société;
- l'incapacité de la société de gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des problèmes liés aux stocks désuets ou excédentaires et à contrôler les pertes;
- l'incapacité de réaliser les avantages stratégiques attendus de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments ou des médicaments;
- l'incapacité d'obtenir les résultats attendus, dont la croissance des produits, les économies de coûts ou les efficacités sur le plan de l'exploitation devant découler des principales initiatives de la société, y compris de la restructuration;

- l'incapacité des franchisés de la société ou des pharmaciens-proprétaires d'exercer leurs activités conformément aux procédures ou aux normes prescrites, ou la détérioration des relations entre la société et ses franchisés ou pharmaciens-proprétaires;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives, ce qui pourrait entraîner des arrêts de travail;
- les changements dans les passifs d'impôt de la société, notamment en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat, à l'impôt sur le capital, aux taxes à la consommation, à l'impôt foncier et aux autres impôts et taxes, ainsi que dans les passifs liés à la réglementation, y compris les changements découlant des modifications des lois fiscales, des règlements sur les impôts ou des cotisations futures;
- la dépendance envers certains prestataires de services indépendants, notamment ceux fournissant des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux gammes de vêtements de la société, de même que leur fidélisation;
- les problèmes avec des fournisseurs, tant sur les marchés bien établis que sur les marchés en développement;
- le risque que la société subisse une perte financière si ses contreparties ne s'acquittaient pas de leurs obligations prévues aux termes des contrats conclus avec celle-ci;
- une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- l'évolution de la conjoncture économique, notamment une récession économique ou des fluctuations des taux d'inflation ou de déflation, des taux d'emploi, des taux d'intérêt, des cours de change ou des cours des dérivés et des marchandises;
- l'incidence des obligations éventuelles en matière d'environnement;
- l'incapacité de la société de recouvrer ses créances sur cartes de crédit ou de les financer.

Cette liste des facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Risques » de la notice annuelle 2015 de la société (pour l'exercice clos le 2 janvier 2016). Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent rapport de gestion. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

2. Vue d'ensemble

Les Compagnies Loblaw limitée regroupe des activités de détail, une banque et une société immobilière. La société compte trois secteurs d'exploitation : Vente au détail, Services financiers et Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Le secteur Vente au détail se compose principalement de magasins à escompte, de magasins offrant une vaste gamme de services, de magasins issus des secteurs émergents et de vente de gros, et de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Le secteur Services financiers de la société offre des produits et des services bancaires aux particuliers, des services de cartes de crédit, des services de courtage d'assurance automobile, habitation, voyage et vétérinaire, ainsi que des produits et services de téléphonie mobile. La société détient également une participation de 83,0 % dans Propriétés de Choix, qui possède, loue et gère des immeubles commerciaux à revenus.

3. Cadre stratégique

Le cadre stratégique de la société se fonde sur sa raison d'être – *Profiter pleinement de la vie* – et sur son engagement à produire des résultats financiers parmi les meilleurs de l'industrie grâce à l'excellence sur le plan de l'exploitation. Au cœur de cette stratégie se trouve l'orientation client de la société, qui l'amène à avoir la meilleure offre dans les domaines des produits d'alimentation, et de santé et de beauté.

Sur le plan alimentaire, l'excellence de notre offre repose sur le désir d'être les meilleurs au chapitre de notre sélection de produits frais, d'offrir des prix concurrentiels et viables, et de proposer un assortiment de produits spécifiques à chacune de nos bannières. Du côté des produits de santé et de beauté, l'excellence de notre offre repose sur notre engagement à mettre l'accent sur la clientèle de nos pharmacies ainsi que sur notre désir d'offrir des produits de santé et de bien-être de première qualité, de diversifier et de différencier le choix des soins de beauté offerts en magasin et de proposer des établissements bien situés ainsi que des heures d'ouverture pratiques qui répondent aux besoins des gens en matière de bien-être.

Sur le plan de l'exploitation, les objectifs d'excellence de la société visent notamment à faire en sorte que ses activités de vente au détail lui permettent de réaliser des gains d'efficacité et des synergies, ce qui passe entre autres par l'innovation en matière de produits, la croissance des secteurs émergents et les initiatives liées aux programmes de fidélisation. La société est également fermement résolue à poursuivre la croissance des secteurs Services financiers le Choix du Président et Propriétés de Choix.

4. Indicateurs de performance financière clés⁵⁾

La société s'est donné des indicateurs de performance financière clés pour mesurer l'atteinte de ses objectifs à court terme et à long terme. Le tableau qui suit dresse une liste de certains des indicateurs de performance financière clés :

Au 2 janvier 2016 et au 3 janvier 2015 et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
Chiffres consolidés :		
Augmentation des produits	6,5 %	31,6 %
<i>Produits, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	8,5 %	29,2 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	3 549 \$	3 227 \$
<i>Montant ajusté du BAIIA²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	3 549	3 156
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	7,8 %	7,6 %
Bénéfice net	623 \$	53 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	632	53
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	625	53
<i>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	625	1
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 422	1 217
<i>Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	1 422	1 165
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	1,52 \$	0,14 \$
<i>Bénéfice net de base par action ordinaire, à l'exclusion de la 53^e semaine (en dollars)</i>	1,52 \$	— \$
Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	3,46 \$	3,20 \$
<i>Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire, à l'exclusion de la 53^e semaine (en dollars)</i>	3,46 \$	3,06 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	1 084 \$	1 027 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	3 079	2 569
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	1 347	977
Ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	2,0x	2,6x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ¹⁾	11,1 %	12,3 %
Montant ajusté du rendement du capital ¹⁾	8,5 %	10,4 %
Secteur Vente au détail :		
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	1,9 %	2,0 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	4,3 %	2,6 %
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	11 747 \$	10 722 \$
<i>Montant ajusté de la marge brute²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	11 747	10 522
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	26,4 %	25,7 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	3 352 \$	3 040 \$
<i>Montant ajusté du BAIIA²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	3 352	2 969
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	7,5 %	7,3 %
Secteur Services financiers⁴⁾ :		
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	173 \$	171 \$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	106	111
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,6 %	13,7 %
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4,3 %	4,4 %
Secteur Propriétés de Choix⁴⁾ :		
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	602 \$	571 \$
Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation ²⁾	313	285

5. Performance financière globale

5.1 Résultats d'exploitation consolidés⁵⁾

Pour les exercices clos le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	45 394 \$	42 611 \$	2 783 \$	6,5 %
<i>Produits, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	45 394 \$	41 822 \$	3 572 \$	8,5 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	3 549 \$	3 227 \$	322 \$	10,0 %
<i>Montant ajusté du BAIIA²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	3 549	3 156	393	12,5 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	7,8 %	7,6%		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ¹⁾	1 592 \$	1 472 \$	120 \$	8,2 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	644	584	60	10,3 %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	548	529	19	3,6 %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	525 \$	426 \$	99 \$	23,2 %
Montant ajusté du taux d'impôt ²⁾	27,0 %	25,9%		
Bénéfice net	623 \$	53 \$	570 \$	1 075,5 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	632	53	579	1 092,5 %
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	625	53	572	1 079,2 %
<i>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	625	1	624	62 400,0 %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 422	1 217	205	16,8 %
<i>Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	1 422	1 165	257	22,1 %
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	1,52 \$	0,14 \$	1,38 \$	985,7 %
<i>Bénéfice net de base par action ordinaire, à l'exclusion de la 53^e semaine (en dollars)</i>	1,52 \$	— \$	1,52 \$	100,0 %
Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	3,46 \$	3,20 \$	0,26 \$	8,1 %
<i>Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine (en dollars)</i>	3,46 \$	3,06 \$	0,40 \$	13,1 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	411,5	380,5		

i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA²⁾, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'une charge d'amortissement de 536 millions de dollars pour 2015 (417 millions de dollars en 2014) liée aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Les résultats comparatifs de la société reflètent l'incidence négative de l'inclusion d'une semaine de ventes supplémentaire en 2014 (la « 53^e semaine »). En 2014, cette 53^e semaine a entraîné une augmentation des ventes au détail de 789 millions de dollars et une augmentation du BAIIA de 71 millions de dollars, ainsi qu'une incidence estimée de 52 millions de dollars sur le bénéfice net et de 0,13 \$ sur le bénéfice net de base par action ordinaire.

Les comparaisons qui suivent sont fondées sur les résultats, à l'exclusion de la 53^e semaine.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net de base par action ordinaire Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ s'est établi à 1 422 millions de dollars (3,46 \$ par action ordinaire) en 2015 comparativement à 1 165 millions de dollars (3,06 \$ par action ordinaire) en 2014. La hausse du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ découle essentiellement des facteurs suivants :

- un apport de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix pour l'exercice en entier, par suite de l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au deuxième trimestre de 2014;

Rapport de gestion

- une performance soutenue sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail, malgré l'incidence de la réforme du réseau de la santé, conjuguée à l'incidence négative de transactions non récurrentes qui ont eu une incidence positive l'exercice précédent et l'incidence négative des cours de change;
- un apport positif des synergies nettes supplémentaires de 242 millions de dollars; facteurs en partie contrebalancés par
- une augmentation du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ découlant essentiellement d'une augmentation de la dette de Propriétés de Choix, en partie contrebalancée par des remboursements sur la facilité de crédit à terme non garantie de la société de 3 500 millions de dollars liée à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (« l'emprunt à terme lié à l'acquisition »);
- une augmentation du montant ajusté de l'impôt sur le résultat²⁾ attribuable à une augmentation du taux d'impôt effectif et à une augmentation de certains éléments non déductibles.

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 625 millions de dollars (1,52 \$ par action ordinaire) en 2015 comparativement à 1 million de dollars (néant par action ordinaire) en 2014. En plus des éléments dont il est question ci-dessus, l'augmentation du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société reflète l'incidence, d'un exercice à l'autre, des éléments importants suivants :

- l'incidence positive de 798 millions de dollars en 2014 (1,55 \$ par action ordinaire) liée à l'écart d'évaluation des stocks acquis dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et qui ont été vendus;
- l'incidence positive de charges de 190 millions de dollars (0,37 \$ par action ordinaire) liées à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition ayant trait à la transition des magasins détenus par la société aux nouveaux systèmes de TI au cours de l'exercice précédent, en partie contrebalancée par une charge de 33 millions de dollars (0,06 \$ par action ordinaire) liée aux magasins franchisés inscrite pour l'exercice considéré;
- l'incidence positive de coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, déduction faite de l'incidence des opérations de dessaisissement de 85 millions de dollars (0,19 \$ par action ordinaire); facteurs en partie contrebalancés par
- l'incidence négative de 108 millions de dollars (0,22 \$ par action ordinaire) des charges de restructuration et autres charges connexes principalement liées à la fermeture de certains magasins de détail non rentables amorcée en 2015 ;
- l'incidence négative de 112 millions de dollars (0,20 \$ par action ordinaire) de la dépréciation d'actifs accessoires du secteur des pharmacies au détail détenus en vue de la vente;
- l'incidence négative de 119 millions de dollars (0,16 \$ par action ordinaire) de l'amortissement des immobilisations incorporelles lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix;
- l'incidence négative d'une augmentation des charges d'intérêts nettes et autres charges financières essentiellement attribuable à l'ajustement de 64 millions de dollars (0,16 \$ par action ordinaire) de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie visant à rendre compte des parts de fiducie de Propriétés de Choix (les « parts »);
- l'incidence négative de 55 millions de dollars (0,10 \$ par action ordinaire) de l'achèvement accéléré de la conversion de certains magasins d'alimentation en un modèle d'exploitation moins coûteux et plus efficace conformément aux modalités des conventions collectives (les « conventions collectives »);
- une augmentation du taux d'impôt effectif, qui est passé de 32,1 % à 34,9 %, essentiellement attribuable à une augmentation de l'impôt exigible découlant d'une hausse de 2 % du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi en Alberta et à l'ajustement non déductible de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie.

En 2015, le bénéfice net de base par action ordinaire a augmenté de 1,38 \$ comparativement à celui inscrit en 2014. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la 53^e semaine, le bénéfice net de base par action ordinaire a augmenté de 1,52 \$ comparativement à celui inscrit en 2014. Cette hausse découle essentiellement de l'augmentation du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancée par l'effet dilutif des 119,5 millions d'actions ordinaires émises à titre de contrepartie partielle versée pour l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et des actions émises en faveur de George Weston limitée (« Weston ») dans le cadre de l'acquisition.

Produits⁵⁾

Pour les exercices clos le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	44 469 \$	41 731 \$	2 738 \$	6,6 %
Services financiers	849	810	39	4,8 %
Propriétés de Choix	743	683	60	8,8 %
Consolidation et éliminations	(667)	(613)	(54)	
Produits	45 394 \$	42 611 \$	2 783 \$	6,5 %
53 ^e semaine		789		
Produits, à l'exclusion de la 53 ^e semaine	45 394 \$	41 822 \$	3 572 \$	8,5 %

Les produits ont augmenté de 3 572 millions de dollars en 2015 comparativement à ceux inscrits en 2014 pour s'établir à 45 394 millions de dollars, en raison essentiellement d'une hausse de 2 738 millions de dollars enregistrée par le secteur Vente au détail qui a découlé de l'apport de 2 596 millions de dollars de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au premier trimestre de 2015 et de l'augmentation favorable du chiffre d'affaires des magasins comparables. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,9 % (2,0 % en 2014) et de 2,8 % (2,1 % en 2014) si l'on ne tient pas compte des postes d'essence. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 4,3 % (2,6 % en 2014).

Montant ajusté du BAIIA²⁾, 5)

Pour les exercices clos le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	3 352 \$	3 040 \$	312 \$	10,3 %
Services financiers	173	171	2	1,2 %
Propriétés de Choix	602	571	31	5,4 %
Consolidation et éliminations	(578)	(555)	(23)	
Montant ajusté du BAIIA²⁾	3 549 \$	3 227 \$	322 \$	10,0 %
53 ^e semaine		71		
Montant ajusté du BAIIA ²⁾ , à l'exclusion de la 53 ^e semaine	3 549 \$	3 156 \$	393 \$	12,5 %

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 393 millions de dollars en 2015 comparativement à celui inscrit en 2014 pour s'établir à 3 549 millions de dollars, en raison essentiellement du secteur Vente au détail. La hausse du montant ajusté du BAIIA²⁾ du secteur Vente au détail tient compte de l'apport de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au premier trimestre de 2015. Si l'on ne tient pas compte de cet apport, l'augmentation du montant ajusté du BAIIA²⁾ du secteur Vente au détail découle essentiellement de l'augmentation du chiffre d'affaires et d'une augmentation de la marge brute exprimée en pourcentage de ce secteur, en partie contrebalancées par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives. Le montant ajusté du BAIIA²⁾ reflète également l'incidence positive de synergies nettes de 242 millions de dollars (101 millions de dollars en 2014).

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles En 2015, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 120 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2014 pour s'établir à 1 592 millions de dollars, en raison essentiellement d'une hausse de 119 millions de dollars de l'amortissement des immobilisations incorporelles liée à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Si l'on ne tient pas compte de cette incidence, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 1 million de dollars, en raison du secteur Vente au détail, par suite de ce qui suit :

- les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles des actifs de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au premier trimestre de 2015; en partie contrebalancés par
- une prolongation de la durée d'utilité estimée de certains systèmes de TI;
- une diminution de l'amortissement des actifs plus âgés des systèmes de TI et de la chaîne d'approvisionnement, et d'autres actifs des magasins du secteur Vente au détail.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Pour les exercices clos le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	644 \$	584 \$	60 \$	10,3 %
Déduire l'incidence des éléments suivants :				
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(81)	(17)	(64)	
Amortissement accéléré des coûts de financement différés	(15)	(23)	8	
Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, déduction faite de l'incidence des opérations de dessaisissement	—	(15)	15	
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	548 \$	529 \$	19 \$	3,6 %

Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont augmenté de 60 millions de dollars en 2015 comparativement à celles inscrites en 2014 pour s'établir à 644 millions de dollars. Le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ a augmenté de 19 millions de dollars en 2015 comparativement à celui inscrit en 2014 pour s'établir à 548 millions de dollars, en raison essentiellement de ce qui suit :

- l'augmentation de la dette de Propriétés de Choix;
- la diminution des produits d'intérêts attribuable à la baisse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme d'un exercice à l'autre;
- la dette de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix reprise au moment de l'acquisition;
- l'augmentation des charges d'intérêts en vue de financer l'augmentation des créances sur cartes de crédit du secteur Services financiers; facteurs en partie contrebalancés par
- la diminution des charges d'intérêts sur l'emprunt à terme lié à l'acquisition en raison de la diminution du capital à rembourser;
- la diminution des charges d'intérêts attribuable au remboursement de billets à moyen terme aux premier et deuxième trimestres de 2014;
- la diminution des charges d'intérêts attribuable au remboursement de titres de participation qui sont arrivés à échéance au troisième trimestre de 2015.

Impôt sur le résultat

Pour les exercices clos le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Impôt sur le résultat	334 \$	25 \$	309 \$	1 236,0 %
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt ²⁾	229	401	(172)	
Modification du taux provincial d'impôt des sociétés prévu par la loi	(38)	—	(38)	
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	525 \$	426 \$	99 \$	23,2 %
Taux d'impôt effectif	34,9 %	32,1 %		
Montant ajusté du taux d'impôt ²⁾	27,0 %	25,9 %		

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 34,9 % en 2015 comparativement à 32,1 % en 2014. L'augmentation du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à ce qui suit :

- l'augmentation de la charge d'impôt exigible et différé qui a découlé d'une augmentation du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi en Alberta dont il est question ci-dessous;
- l'ajustement non déductible de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie.

Le montant ajusté du taux d'impôt²⁾ s'est établi à 27,0 % pour l'exercice en entier comparativement à 25,9 % en 2014. L'augmentation est principalement attribuable à une hausse de 2 % du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi en Alberta, qui est passé de 10,0 % à 12,0 %, et d'une augmentation de certains autres éléments non déductibles.

Au deuxième trimestre de 2015, la société a comptabilisé une charge de 38 millions de dollars liée à la réévaluation de ses passifs d'impôt différé.

Au deuxième trimestre de 2015, la société a reçu de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation portent sur les années d'imposition 2000 à 2010 et totalisent 341 millions de dollars, y compris les intérêts et les pénalités au moment de l'établissement des avis de nouvelle cotisation. La société est d'avis que l'ARC produira probablement des avis de nouvelle cotisation pour les années d'imposition 2011 à 2013 en s'appuyant sur les mêmes arguments ou sur des arguments semblables. La société est en profond désaccord avec la position de l'ARC et a déposé un avis d'appel. Aucune provision n'a été constituée au titre de ces avis de nouvelle cotisation éventuels dans les états financiers consolidés de la société. L'issue de toute situation éventuelle où l'ARC obtiendrait ultimement gain de cause à l'égard du nouvel avis de cotisation proposé ou procéderait avec succès à de nouveaux avis de cotisation pourrait avoir une incidence négative importante sur la réputation de la société, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pour l'exercice au cours duquel le règlement aurait lieu.

5.2 Principales informations financières⁵⁾

Les principales informations financières présentées ci-dessous ont été établies à partir des états financiers consolidés annuels de la société datés du 2 janvier 2016, du 3 janvier 2015 et du 28 décembre 2013, à la lumière desquels elles doivent être lues. L'analyse des données figurant dans le tableau est fondée sur les tendances et les événements ou éléments significatifs qui ont influé sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société au cours des trois derniers exercices.

Pour les exercices clos le 2 janvier 2016, le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)	2013 (52 semaines)
Produits	45 394 \$	42 611 \$	32 371 \$
<i>Produits, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	45 394	41 822	32 371
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	3 549 \$	3 227 \$	2 106 \$
<i>Montant ajusté du BAIIA²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	3 549	3 156	2 106
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	7,8 %	7,6 %	6,5 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ¹⁾	1 592 \$	1 472 \$	824 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	548	529	354
Montant ajusté du taux d'impôt ²⁾	27,0 %	25,9 %	25,0 %
Bénéfice net	623 \$	53 \$	627 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	632	53	627
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	625	53	627
<i>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	625	1	627
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 422	1 217	696
<i>Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	1 422	1 165	696
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	1,52 \$	0,14 \$	2,23 \$
<i>Bénéfice net de base par action ordinaire, à l'exclusion de la 53^e semaine (en dollars)</i>	1,52	—	2,23
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	1,51	0,14	2,21
<i>Bénéfice net dilué par action ordinaire, à l'exclusion de la 53^e semaine (en dollars)</i>	1,51	—	2,21
Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	3,46	3,20	2,48
<i>Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine (en dollars)</i>	3,46	3,06	2,48
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires — de base (en millions)	411,5	380,5	281,1
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,995 \$	0,975 \$	0,940 \$
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série A (en dollars)	0,74	1,49	1,49
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série B (en dollars)	0,74	—	—

i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA²⁾, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'une charge d'amortissement de 536 millions de dollars en 2015 (417 millions de dollars en 2014) liée aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Les résultats comparatifs de la société pour 2014 reflétaient l'incidence de l'inclusion de la 53^e semaine dont il est question à la rubrique 5.1, « Résultats d'exploitation consolidés ».

Produits Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la 53^e semaine, les produits ont augmenté de 3 572 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2014 pour s'établir à 45 394 millions de dollars en 2015, en raison essentiellement de l'apport de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au premier trimestre de 2015. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,9 % (2,0 % en 2014) et, si l'on ne tient pas compte des postes d'essence, il a augmenté de 2,8 % (2,1 % en 2014). Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 4,3 % (2,6 % en 2014).

En 2014, les produits ont augmenté de 10 240 millions de dollars par rapport à 2013 pour s'établir à 42 611 millions de dollars, en raison essentiellement de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de l'incidence de la 53^e semaine comprise dans l'exercice 2014. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ni de celle de la 53^e semaine, les produits consolidés se sont accrus de 616 millions de dollars, ou 1,9 %. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur Vente au détail a augmenté de 2,0 % (1,1 % en 2013) et, si l'on ne tient pas compte des postes d'essence, il a augmenté de 2,1 % (1,0 % en 2013).

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail de la société a continué de croître, malgré la forte concurrence exercée sur le marché de la vente au détail et un environnement économique et réglementaire incertain au cours des trois derniers exercices.

Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire²⁾ Le montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire²⁾ ne tient pas compte d'un certain nombre d'éléments que la société ne considère pas comme représentatifs de la performance sur le plan de l'exploitation. Les éléments qui ont été ajustés en 2015 et en 2014 aux fins de la présentation du montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire²⁾ sont décrits à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

Le montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire²⁾ a augmenté au cours des trois derniers exercices. Les hausses sont attribuables aux éléments importants suivants :

- l'apport de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix depuis la date d'acquisition en 2014;
- une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail, y compris le chiffre d'affaires positif des magasins comparables tant du secteur de l'alimentation au détail que du secteur des pharmacies au détail en 2014 et en 2015;
- un apport positif des synergies nettes en 2015 et en 2014; facteurs en partie contrebalancés par
- une augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles en 2015 et en 2014, attribuable essentiellement à l'amortissement des actifs liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix;
- une augmentation du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières résultant principalement d'une hausse de la dette de Propriétés de Choix en 2015 et de la dette reprise par suite de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014;
- une hausse du montant ajusté de l'impôt sur le résultat attribuable à une augmentation du taux d'impôt effectif en 2015 et en 2014.

Total des actifs et passifs financiers à long terme

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015 ³⁾	Au 28 décembre 2013
Total des actifs	33 939 \$	33 759 \$	20 741 \$
Total de la dette à long terme	11 011 \$	11 462 \$	7 680 \$
Titres de participation	—	225	224
Passif au titre des parts de fiducie	821	722	688
Passifs financiers à long terme	11 832 \$	12 409 \$	8 592 \$

En 2015, le total des actifs s'est établi à 33 939 millions de dollars, en légère hausse par rapport à celui de 2014. Les passifs financiers à long terme se sont chiffrés à 11 832 millions de dollars, en baisse de 4,6 % par rapport à ceux de 2014, en raison principalement des remboursements nets sur l'emprunt à terme lié à l'acquisition et du remboursement de titres de participation, en partie contrebalancés par l'émission de titres de créance de Propriétés de Choix.

En 2014, le total des actifs et passifs financiers à long terme ont augmenté respectivement de 62,8 % et de 44,4 % comparativement à ceux de 2013 pour s'établir respectivement à 33 759 millions de dollars et à 12 409 millions de dollars. Ces hausses sont principalement attribuables à la consolidation des soldes de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et à l'émission de titres de créance réalisée en vue de financer l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, partiellement contrebalancées par les remboursements effectués sur la dette. En 2014, les titres de participation sont devenus exigibles à moins d'un an et ont été présentés dans les passifs courants.

6. Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter

6.1 Secteur Vente au détail⁵⁾

Pour les exercices clos le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	44 469 \$	41 731 \$	2 738 \$	6,6 %
<i>Chiffre d'affaires, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	44 469	40 942	3 527	8,6 %
Marge brute	11 689	9 734	1 955	20,1 %
<i>Marge brute, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	11 689	9 534	2 155	22,6 %
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	11 747	10 722	1 025	9,6 %
<i>Montant ajusté de la marge brute²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	11 747	10 522	1 225	11,6 %
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	26,4%	25,7%		
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	3 352 \$	3 040 \$	312 \$	10,3 %
<i>Montant ajusté du BAIIA²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	3 352	2 969	383	12,9 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	7,5%	7,3%		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 567 \$	1 453 \$	114 \$	7,8 %

Pour les exercices clos le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015	2015 (52 semaines)	2014 (52 semaines)
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	1,9 %	2,0 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	4,3 %	2,6 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance	3,7 %	2,7 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin	4,7 %	2,4 %

Les résultats comparatifs du secteur Vente au détail de la société reflètent l'incidence négative de l'inclusion de la 53^e semaine de l'exercice 2014 dont il est question ci-dessus.

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 44 469 millions de dollars en 2015 comparativement à 41 731 millions de dollars en 2014.

- Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail (Loblaws) s'est établi à 32 672 millions de dollars en 2015 (32 681 millions de dollars en 2014) et celui du secteur des pharmacies au détail (Shoppers Drug Mart/Pharmaprix) s'est établi à 11 797 millions de dollars en 2015 (9 050 millions de dollars en 2014).
 - Si l'on ne tient pas compte de la 53^e semaine de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail s'est établi à 32 672 millions de dollars en 2015 (32 107 millions de dollars en 2014) et celui du secteur des pharmacies au détail s'est établi à 11 797 millions de dollars en 2015 (8 835 millions de dollars en 2014).

Si l'on ne tient pas compte de la 53^e semaine de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 3 527 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2014 et il tient compte des ventes au détail de 2 596 millions de dollars générées par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au premier trimestre de 2015.

- Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 3,5 % si l'on ne tient pas compte des postes d'essence (0,9 %) et de l'incidence négative d'un changement apporté au modèle de distribution d'un fournisseur de produits du tabac (0,7 %). Si l'on tient compte de ces éléments, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,9 % (2,0 % en 2014).

- L'inflation interne moyenne annuelle du prix des aliments du secteur de l'alimentation au détail de la société a été modérément supérieure (légèrement supérieure en 2014) à l'inflation nationale moyenne annuelle du prix des aliments de 4,1 % (2,5 % en 2014), calculée selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin (l'« IPC »). L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de la société;
 - Le chiffre d'affaires tiré des produits alimentaires a affiché une solide croissance;
 - Le chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance et des produits de soins de santé et de beauté a affiché une croissance modérée;
 - Le chiffre d'affaires tiré des postes d'essence a sensiblement diminué, en raison essentiellement de la diminution des prix de l'essence;
 - Le chiffre d'affaires tiré des articles de marchandise générale, à l'exclusion des vêtements, est demeuré inchangé;
 - Le chiffre d'affaires tiré de la vente au détail de vêtements a affiché une croissance modérée, tandis que le chiffre d'affaires tiré de la vente en gros de vêtements aux États-Unis a sensiblement diminué.
- Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail (Shoppers Drug Mart/Pharmaprix) tient compte du chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance de 5 545 millions de dollars (4 251 millions de dollars en 2014) et du chiffre d'affaires tiré des produits de l'avant du magasin de 6 252 millions de dollars (4 799 millions de dollars en 2014).
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a augmenté de 3,7 % (2,7 % en 2014);
 - le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 2,1 % (6,6 % en 2014). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 4,3 % (4,6 % en 2014) et, d'un exercice à l'autre, la valeur moyenne des ordonnances a diminué de 0,2 % (1,5 % en 2014);
 - les médicaments génériques ont représenté 64,4 % des ordonnances exécutées en 2015 comparativement à 62,7 % des ordonnances exécutées en 2014;
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a augmenté de 4,7 % (2,4 % en 2014) et ce, pour toutes les catégories de produits.
 - Au cours de la période de 12 mois close le 2 janvier 2016, 47 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 62 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une baisse de 0,1 million de pieds carrés, ou 0,1 %, en raison essentiellement du plan de fermeture de magasins de la société annoncé en 2015. Au premier trimestre de 2015, la société a conclu les opérations de dessaisissement conformément à l'entente de consentement conclue avec le Bureau de la concurrence dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.
 - En 2014, la société a modifié les ententes de redevances conclues avec les franchisés de certaines bannières, ce qui a entraîné une diminution annuelle du chiffre d'affaires et de la marge brute du secteur de l'alimentation au détail d'environ 140 millions de dollars et une diminution correspondante des frais de vente et charges générales et administratives. En 2016, la société mettra en place ces ententes de redevances modifiées avec le reste des bannières franchisées, ce qui devrait entraîner une diminution annuelle supplémentaire du chiffre d'affaires et de la marge brute du secteur de l'alimentation au détail d'environ 60 millions de dollars et une diminution correspondante des frais de vente et charges générales et administratives.

Montant ajusté de la marge brute²⁾ Le montant ajusté de la marge brute²⁾ s'est établi à 11 747 millions de dollars en 2015, comparativement à 10 722 millions de dollars en 2014. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la 53^e semaine de l'exercice 2014, le montant ajusté de la marge brute²⁾ a augmenté de 1 225 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2014. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ s'est établi à 26,4 %, et il rend compte de ce qui suit :

- l'apport de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au premier trimestre de 2015;
- l'incidence positive d'environ 10 points de base découlant de la consolidation de franchises, qui a commencé à se faire sentir au deuxième trimestre de 2015;
- l'incidence négative d'environ 30 points de base attribuable à la modification de certaines ententes de redevances conclues avec les franchisés dont il est question ci-dessus.

Si l'on ne tient pas compte de ces facteurs, le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ s'est établi à 25,8 %, comparativement à celui de 25,7 % inscrit en 2014. La hausse du montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ découle de ce qui suit :

- la réalisation de synergies opérationnelles tant dans le secteur de l'alimentation au détail que dans celui des pharmacies au détail;
- une diminution de la marge brute exprimée en pourcentage du secteur des pharmacies au détail attribuable à l'incidence de la réforme du réseau de la santé.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 3 352 millions de dollars en 2015 comparativement à celui de 3 040 millions de dollars inscrit en 2014. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la 53^e semaine de l'exercice 2014, le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 383 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2014, en raison essentiellement de l'augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾ dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancée par une augmentation de 842 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires ont augmenté de 50 points de base comparativement à ceux inscrits en 2014 et ils rendent compte des éléments suivants :

- l'apport de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au premier trimestre de 2015;
- l'incidence positive de 30 points de base attribuable à la modification de certaines ententes de redevances conclues avec les franchisés dont il est question ci-dessus, incidence qui a été entièrement contrebalancée par la marge brute dont il est question ci-dessus;
- l'incidence négative de 20 points de base découlant de la consolidation de franchises dont il est question ci-dessous.

Si l'on ne tient pas compte des incidences susmentionnées, les frais de vente et charges générales et administratives sont demeurés inchangés en raison des facteurs suivants :

- l'augmentation des coûts liés aux magasins et aux services aux magasins;
- des cours de change défavorables; facteurs contrebalancés par
- les variations favorables de la juste valeur des investissements de la société dans ses magasins franchisés;
- les efficacités enregistrées au chapitre de la chaîne d'approvisionnement, de l'administration et des TI du secteur de l'alimentation au détail.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 114 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2014 pour s'établir à 1 567 millions de dollars, et ils tiennent compte d'un amortissement de 536 millions de dollars (417 millions de dollars en 2014) des immobilisations incorporelles lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Si l'on ne tient pas compte de ce montant, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont diminué de 5 millions de dollars, en raison essentiellement d'une diminution de l'amortissement des actifs plus âgés des systèmes de TI et de la chaîne d'approvisionnement, et d'autres actifs des magasins.

Autres questions liées au secteur Vente au détail

Dépréciation d'actifs accessoires du secteur des pharmacies au détail détenus en vue de la vente En 2015, la société a commencé à s'employer activement à vendre certains actifs des entreprises de soins de santé complémentaires de Shoppers. En conséquence, elle a comptabilisé, au quatrième trimestre, une charge de 112 millions de dollars liée à la dépréciation de ces actifs et à d'autres charges de restructuration connexes. Le calcul du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ ne tient pas compte de cette charge. De ce montant de 112 millions de dollars, une tranche de 46 millions de dollars a été comptabilisée dans la marge brute et la tranche restante a été comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives. Après la clôture de l'exercice 2015, la société a conclu une entente visant la vente de certains de ces actifs. La société s'attend à ce que les opérations de dessaisissement se traduisent, sur une base annualisée, par une diminution du chiffre d'affaires d'environ 245 millions de dollars et une augmentation du montant ajusté du BAIIA²⁾ de 14 millions de dollars.

Évaluation des stocks À la clôture de l'exercice 2015, la société avait mené à bien la transition de tous les magasins d'alimentation franchisés qu'elle détient aux nouveaux systèmes de TI comprenant un système de gestion de l'inventaire permanent. La réévaluation des stocks détenus par les franchisés à la suite de la mise en œuvre du système a entraîné une diminution de la valeur des stocks de 33 millions de dollars. Cette réévaluation s'est traduite par une charge dont une tranche de 4 millions de dollars a été comptabilisée dans la marge brute liée aux franchises consolidées et une tranche de 29 millions de dollars a été comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives liés aux franchises non consolidées. Le calcul du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ ne tient pas compte de cette charge.

Consolidation des franchises En 2015, la société a conclu un nouveau contrat de franchise simplifié (le « contrat de franchise ») visant ses magasins franchisés d'alimentation au détail. Aux fins de la présentation de l'information financière, les magasins franchisés assujettis au nouveau contrat de franchise ont été consolidés. Toutes les nouvelles franchises seront régies par le contrat de franchise. Les franchises existantes passeront au contrat de franchise à l'expiration des contrats actuellement en vigueur. Au 2 janvier 2016, 85 franchises avaient été consolidées et les incidences de la consolidation sur les résultats de la société se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2015 (12 semaines)	2015 (52 semaines)
Chiffre d'affaires	28 \$	56 \$
Marge brute	32	58
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	32	58
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	(4)	(12)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3	5
Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(3)	(9)

La société s'attend à ce que les nouvelles franchises consolidées et les franchises actuellement consolidées donnent lieu à une augmentation d'environ 320 millions de dollars des produits, à une hausse d'environ 40 millions de dollars du BAIIA²⁾ et à une augmentation d'environ 20 millions de dollars des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles en 2016.

Fermeture de certains magasins de détail non rentables En 2015, la société a mis la dernière main à un plan qui entraînera la fermeture de 52 magasins de détail non rentables à l'échelle de plusieurs bannières et formats. La société prévoit que les fermetures seront achevées d'ici la fin du deuxième trimestre de 2016. Sur une base annualisée, les fermetures entraîneront une diminution d'environ 300 millions de dollars du chiffre d'affaires, mais elles se traduiront par une incidence positive d'environ 30 millions de dollars sur le BAIIA²⁾ et de 5 millions de dollars sur les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les charges de restructuration et autres charges connexes engagées dans le cadre du plan devraient s'établir à environ 133 millions de dollars au total. La société a comptabilisé un recouvrement de 7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015 et une charge de 124 millions de dollars pour l'exercice en entier. De la charge comptabilisée en 2015, une tranche de 92 millions de dollars se rapporte aux coûts de séparation et de résiliation de baux et une tranche de 39 millions de dollars se rapporte aux pertes de valeur d'actifs de ces magasins de détail. La société s'attend à comptabiliser encore environ 9 millions de dollars à mesure que les magasins restants fermeront leurs portes.

À la clôture de l'exercice 2015, 33 magasins de détail avaient fermé leurs portes.

Conclusion accélérée des conventions collectives Au cours des cinq dernières années, la société a procédé à la conversion de magasins en un modèle d'exploitation moins coûteux et plus efficace conformément aux modalités des conventions collectives. La société était résolue à procéder à la conversion et a donc accéléré la conclusion de ces conventions collectives pour la majorité des magasins restants au quatrième trimestre de 2015. Toujours au quatrième trimestre de 2015, la société a inscrit, dans les frais de vente et charges générales et administratives, une charge de 55 millions de dollars liée à la conclusion de ce processus, charge qui a été exclue du calcul du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾.

Présentation future des informations financières Le secteur Vente au détail, secteur d'exploitation à présenter de la société, regroupe les activités de vente au détail de la société et celles de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix du fait que toutes les activités de vente au détail de la société ont les mêmes caractéristiques économiques. Les informations financières portant sur le secteur d'exploitation à présenter Vente au détail sont présentées séparément dans les états financiers intermédiaires et annuels de la société. À partir de l'exercice 2016, la société limitera la quantité d'informations financières propres à Shoppers Drug Mart/Pharmaprix qui seront présentées séparément sous la rubrique consacrée au secteur d'exploitation à présenter Vente au détail. Tous les résultats de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix seront entièrement intégrés aux chiffres comparatifs de la société pour 2016, ce qui fera en sorte que, d'un exercice à l'autre, ils deviendront plus significatifs.

La société continuera à présenter les données relatives au chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance et des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail dans la mesure où ces catégories cadrent encore avec la vision qu'a la société du secteur Vente au détail. Les informations relatives à la marge brute et au montant ajusté du BAIIA²⁾ seront regroupées et engloberont les informations propres à certaines activités de détail seulement si ces informations sont importantes pour la compréhension des facteurs sous-jacents qui influent sur les résultats du secteur d'exploitation Vente au détail dans son ensemble.

6.2 Secteur Services financiers⁴⁾

Pour les exercices clos le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	849 \$	810 \$	39 \$	4,8 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	173	171	2	1,2 %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	106	111	(5)	(4,5) %

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015	Variation (en \$)	Variation (en %)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	2 642 \$	2 535 \$	107 \$	4,2 %
Créances sur cartes de crédit	2 790	2 630	160	6,1 %
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	54	54	—	— %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,6 %	13,7 %		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4,3 %	4,4 %		

Produits En 2015, les produits ont augmenté de 39 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2014 pour s'établir à 849 millions de dollars, en raison essentiellement de ce qui suit :

- l'augmentation des produits d'intérêts attribuable à la croissance des créances sur cartes de crédit;
- l'augmentation des commissions d'interchange, qui ont affiché une croissance plus modérée comparativement à la croissance correspondante des créances sur cartes de crédit en raison d'une diminution des taux d'interchange par MasterCard^{MD} International Incorporated (« MasterCard^{MD} ») dans l'ensemble du secteur;
- la croissance des produits de PC Télécom qui a découlé de la hausse du chiffre d'affaires des kiosques La Boutique Mobile.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ En 2015, le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 2 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2014 pour s'établir à 173 millions de dollars, en raison essentiellement de ce qui suit :

- la croissance des produits dont il est question ci-dessus;
- la diminution des pertes sur cartes de crédit qui a découlé de la meilleure performance des soldes de créances; facteurs en partie contrebalancés par
- l'augmentation des coûts liés au programme de fidélisation du secteur des Services financiers;
- l'augmentation des charges d'exploitation qui a résulté de la croissance de la clientèle active et de la dépréciation du dollar canadien.

Bénéfice avant impôt sur le résultat Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 106 millions de dollars en 2015, en baisse de 5 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2014, en raison essentiellement de ce qui suit :

- la hausse des charges d'intérêts en vue de financer l'augmentation des créances sur cartes de crédit;
- la hausse de l'amortissement liée à une augmentation des investissements dans les TI; facteurs en partie contrebalancés par
- la hausse du BAIIA dont il est question ci-dessus.

Créances sur cartes de crédit Au 2 janvier 2016, les créances sur cartes de crédit s'établissaient à 2 790 millions de dollars, en hausse de 160 millions de dollars comparativement à celles inscrites au 3 janvier 2015, en raison essentiellement de la croissance de la clientèle active qui a découlé des investissements soutenus au chapitre de l'acquisition de clients et des initiatives en matière de commercialisation et de produits. Au 2 janvier 2016, le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit s'établissait à 54 millions de dollars, étant demeuré inchangé comparativement au 3 janvier 2015 en raison du solide rendement en matière de crédit du solde de créances.

Après la clôture de l'exercice 2015 :

- La Banque le Choix du Président (la « Banque PC ») a comptabilisé une réduction de 100 millions de dollars de sa participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes;
- La Banque PC a reporté la date d'échéance de certaines ententes conclues avec d'autres fiducies de titrisation indépendantes du premier trimestre de 2017 au premier trimestre de 2018, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

6.3 Secteur Propriétés de Choix⁴⁾

Pour les exercices clos le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	743 \$	683 \$	60 \$	8,8 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	602	571	31	5,4 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	756	369	387	104,9 %
Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation ²⁾	313	285	28	9,8 %

Produits En 2015, les produits ont augmenté de 60 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2014 pour s'établir à 743 millions de dollars, et ils tiennent compte d'une tranche de 667 millions de dollars (613 millions de dollars en 2014) se rapportant aux locataires du secteur Vente au détail. L'augmentation des produits est principalement attribuable à ce qui suit :

- les produits tirés des immeubles acquis;
- l'augmentation des loyers de base et des recouvrements d'impôts fonciers et de charges d'exploitation d'immeubles existants.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 602 millions de dollars en 2015, en hausse de 31 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2014, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- l'apport des immeubles acquis;
- l'augmentation des loyers de base et des recouvrements nets d'impôts fonciers et de charges d'exploitation d'immeubles existants; facteurs en partie contrebalancés par
- la variation de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières En 2015, les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont augmenté de 387 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2014 pour s'établir à 756 millions de dollars, en raison essentiellement de ce qui suit :

- l'ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite;
- une hausse des charges d'intérêts attribuable à l'émission de débetures non garanties de premier rang de série E et de série F aux premier et quatrième trimestres de 2015, respectivement; facteurs en partie contrebalancés par
- les charges financières hors trésorerie engagées en 2014 au titre du remboursement anticipé des billets du cédant.

Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation²⁾ En 2015, le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation²⁾ a augmenté de 28 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2014 pour s'établir à 313 millions de dollars, en raison essentiellement du plus grand apport des activités d'exploitation des immeubles.

Autres questions En 2015, Propriétés de Choix a acquis 46 immeubles de la société pour un prix d'achat d'environ 357 millions de dollars, à l'exclusion des coûts liés à l'acquisition, pour une contrepartie de 236 millions de dollars en trésorerie et l'émission de 11 077 687 parts de catégorie B de société en commandite.

Après la clôture de l'exercice 2015, Propriétés de Choix a conclu certains contrats à terme sur obligations d'une valeur nominale de 300 millions de dollars. De plus, Propriétés de Choix a émis un avis de rachat anticipé, à leur valeur nominale, des débetures non garanties de premier rang de série 5, d'une valeur de 300 millions de dollars, le 7 mars 2016.

7. Situation de trésorerie et sources de financement

7.1 Flux de trésorerie

Principales composantes des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (52 semaines)	2014 ³⁾ (53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	999 \$	2 260 \$	(1 261) \$	(55,8) %
Entrées (sorties) nettes liées aux :				
Activités d'exploitation	3 079	2 569	510	19,9 %
Activités d'investissement	(1 238)	(5 684)	4 446	78,2 %
Activités de financement	(1 839)	1 845	(3 684)	(199,7) %
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	17	9	8	88,9 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 018 \$	999 \$	19 \$	1,9 %

Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 3 079 millions de dollars, en hausse de 510 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2014, en raison essentiellement de la variation positive des éléments hors trésorerie du fonds de roulement découlant de la variation des stocks, des fournisseurs et autres passifs et des provisions.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 1 238 millions de dollars, en baisse de 4 446 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2014, en raison essentiellement de l'incidence que l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait eue sur les flux de trésorerie en 2014.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 241 millions de dollars en 2015 (1 086 millions de dollars en 2014). De ce montant, environ 47 % (57 % en 2014) ont été affectés aux activités de vente au détail, 34 % (27 % en 2014) ont été affectés aux projets liés aux TI et à la chaîne d'approvisionnement, 15 % (11 % en 2014) ont été affectés aux projets d'investissement de Propriétés de Choix et 4 % (5 % en 2014) ont été affectés à d'autres projets visant des infrastructures.

En 2015, 47 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 62 les ont fermées au cours de la période de 12 mois close le 2 janvier 2016, ce qui a donné lieu à une baisse de 0,1 million de pieds carrés, ou 0,1 %, de la superficie nette en pieds carrés du secteur Vente au détail.

La société prévoit engager des dépenses d'investissement de quelque 1 300 millions de dollars en 2016. Environ 44 % de ces fonds devraient être affectés aux activités de vente au détail, 28 % seront affectés aux projets liés aux TI et à la chaîne d'approvisionnement, 22 % seront affectés aux projets d'investissement de Propriétés de Choix et 6 % seront affectés à des projets visant des infrastructures et à d'autres projets.

Dépenses d'investissement et activités relatives aux magasins

Au 2 janvier 2016 et au 3 janvier 2015 et pour les périodes closes à ces dates	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)	Variation (en %)
Dépenses d'investissement (en millions de dollars canadiens)	1 241 \$	1 086 \$	14,3 %
Superficie des magasins détenus par la société (en millions de pieds carrés)	36,1	36,8	(1,9) %
Superficie des magasins franchisés (en millions de pieds carrés)	15,8	15,5	1,9 %
Superficie des pharmacies détenues par des pharmaciens-proprétaires (en millions de pieds carrés)	18	17,7	1,7 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	69,9	70,0	(0,1) %
Nombre de magasins détenus par la société	591	615	(3,9) %
Nombre de magasins franchisés	525	527	(0,4) %
Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens-proprétaires	1 313	1 302	0,8 %
Nombre total de magasins	2 429	2 444	(0,6) %
Biens immobiliers détenus par la société (en pourcentage)	72 %	72 %	
Biens immobiliers détenus par des franchisés (en pourcentage)	47 %	45 %	
Biens immobiliers détenus par les pharmaciens-proprétaires (en pourcentage)	2 %	1 %	
Superficie moyenne (en pieds carrés)			
Magasins détenus par la société	61 100	59 800	2,2 %
Magasins franchisés	30 100	29 400	2,4 %
Pharmacies détenues par des pharmaciens-proprétaires	13 700	13 600	0,7 %

(Sorties) entrées nettes liées aux activités de financement Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 1 839 millions de dollars, ce qui représente une hausse des sorties nettes de 3 684 millions de dollars. Les sorties nettes inscrites en 2015 découlent essentiellement des remboursements nets effectués sur la dette à long terme, des paiements d'intérêts et de dividendes et du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation. En 2014, les entrées nettes découlaient essentiellement des émissions nettes de titres d'emprunt à long terme et du produit tiré de l'émission d'actions ordinaires en vue de financer l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, partiellement contrebalancés par les paiements d'intérêts et de dividendes, qui reflétaient les dividendes de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix sur un trimestre déclarés avant la clôture de l'acquisition et payés au deuxième trimestre de 2014.

En 2015, les opérations importantes touchant la dette à long terme ont compris ce qui suit :

- remboursements nets de 931 millions de dollars effectués sur les facilités de crédit à terme non garanties;
- émission de débentures de premier rang non garanties d'un montant en capital total de 450 millions de dollars, par Propriétés de Choix;
- remboursements nets de billets à terme de premier rang et de billets à terme subordonnés d'une valeur de 100 millions de dollars auprès de *Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD}* (« Eagle »).

En 2014, les opérations importantes touchant la dette à long terme ont compris ce qui suit :

- prélèvement sur l'emprunt à terme lié à l'acquisition de 3 500 millions de dollars et remboursement de 2 271 millions de dollars;
- émission et vente à des parties non liées de billets d'une valeur de 1 500 millions de dollars visant à remplacer les billets du cédant de Propriétés de Choix;
- émission de débentures de premier rang non garanties d'un montant en capital total de 450 millions de dollars, par Propriétés de Choix;
- remboursement, à l'échéance, du billet à moyen terme de 450 millions de dollars de la société;
- remboursement de l'encours de 478 millions de dollars de la facilité de crédit bancaire renouvelable de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Flux de trésorerie disponibles²⁾

Pour les exercices clos le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	1 347 \$	977 \$	370 \$	37,9 %

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ se sont établis à 1 347 millions de dollars, en hausse de 370 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2014, en raison essentiellement de la hausse des entrées nettes liées aux activités d'exploitation, en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses d'investissement.

7.2 Situation de trésorerie et structure du capital

La société s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur des facilités de crédit engagées lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités au cours des 12 prochains mois, y compris le fonds de roulement, les exigences de capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières. Propriétés de Choix prévoit obtenir du financement à long terme, en vue de l'acquisition de propriétés faisant augmenter sa valeur, essentiellement en émettant des titres de capitaux propres et des débetures non garanties.

La société et Propriétés de Choix sont tenues de respecter certaines clauses restrictives de nature financière au titre de divers instruments d'emprunt. La société et Propriétés de Choix respectaient ces clauses restrictives au 2 janvier 2016 et les ont respectées tout au long de 2015.

Réduction de la dette Depuis la clôture de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a atteint sa cible de réduction de la dette de 1 700 millions de dollars, grâce aux remboursements nets effectués sur ses facilités de crédit à terme non garanties, au rachat de titres de participation et au remboursement d'un billet à moyen terme de 350 millions de dollars, déduction faite de l'émission de débetures non garanties de premier rang de 450 millions de dollars de Propriétés de Choix.

Maintenant qu'elle a atteint sa cible de réduction de la dette, la société se concentre sur la gestion de la structure du capital pour chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter, de manière à s'assurer que cette structure convienne au domaine où il exerce ses activités. Le tableau qui suit présente le total de la dette sur laquelle la direction exerce un suivi, par secteur d'exploitation à présenter :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016				Au 3 janvier 2015			
	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Total	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Total
Dettes bancaires	143 \$	— \$	— \$	143 \$	162 \$	— \$	— \$	162 \$
Dettes à court terme	—	550	—	550	—	605	—	605
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	584	112	302	998	40	379	1	420
Dettes à long terme	5 968	1 347	2 698	10 013	7 361	1 005	2 676	11 042
Titres de participation	—	—	—	—	225	—	—	225
Certains autres passifs	30	—	—	30	28	—	—	28
Total de la dette	6 725 \$	2 009 \$	3 000 \$	11 734 \$	7 816 \$	1 989 \$	2 677 \$	12 482 \$

La société vise à ce que le secteur Vente au détail affiche des paramètres de crédit cadrant avec ceux de détaillants dont les notations sont élevées. La société suit de près le ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail, mesure qui lui permet d'évaluer le niveau d'endettement.

	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
Ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	2,0x	2,6x

Le ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ du secteur Vente au détail a diminué comparativement à celui inscrit au 3 janvier 2015 en raison essentiellement de la croissance du montant ajusté du BAIIA²⁾ et des progrès réalisés au chapitre de la réduction de la dette au cours de l'exercice.

Propriétés de Choix vise à maintenir des paramètres de crédit cadrant avec ceux de FPI dont les notations sont élevées. Propriétés de Choix suit de près les paramètres pertinents au secteur des FPI, ce qui inclut de cibler un ratio de la dette sur le total des actifs approprié.

Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose son portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). À la clôture de l'exercice 2015 ainsi que tout au long de cet exercice, la Banque PC respectait toutes les exigences de l'organisme de réglementation.

Facilité de crédit à terme non garantie En 2015, la société a obtenu 250 millions de dollars par la voie d'une facilité de crédit à terme non garantie portant intérêt à un taux correspondant au taux des acceptations bancaires majoré de 1,13 %, échéant le 30 mars 2019.

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a obtenu un emprunt à terme lié à l'acquisition de 3 500 millions de dollars. Au 2 janvier 2016, l'encours de l'emprunt à terme lié à l'acquisition s'établissait à 48 millions de dollars (1 229 millions de dollars au 3 janvier 2015). En 2015, la société a remboursé 1 181 millions de dollars sur l'emprunt à terme lié à l'acquisition. Depuis l'acquisition, la société a remboursé 3 452 millions de dollars sur l'emprunt à terme lié à l'acquisition, ce montant comprenant le produit net de 1 500 millions de dollars tiré de la vente des billets du cédant de Propriétés de Choix à des tiers et un produit de 250 millions de dollars provenant de l'emprunt à terme non garanti dont il est question ci-dessus, ces montants ayant tous deux eu une incidence neutre sur la dette à long terme. Le montant total remboursé comprenait aussi le produit net de 66 millions de dollars tiré des dessaisissements de magasins exigés conformément à l'entente de consentement conclue avec le Bureau de la concurrence dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Débetures et billets à moyen terme Le tableau qui suit présente un résumé des débetures et des billets à moyen terme émis en 2015 et en 2014 :

(en millions de dollars canadiens)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital – 2015	Montant en capital – 2014
Débetures non garanties de premier rang de Propriétés de Choixⁱ⁾				
– Série E	2,30 %	14 septembre 2020	250 \$	— \$
– Série F	4,06 %	24 novembre 2025	200	—
– Série C	3,50 %	8 février 2021	—	250
– Série D	4,29 %	8 février 2024	—	200
Billets à moyen terme de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ⁱⁱ⁾	2,01 %	24 mai 2016	—	225
Billets à moyen terme de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ⁱⁱ⁾	2,36 %	24 mai 2018	—	275
Total des billets à moyen terme émis			450 \$	950 \$

i) Les placements ont eu lieu dans le cadre du prospectus simplifié préalable de base de Propriétés de Choix. Propriétés de Choix a affecté ce produit au remboursement de la dette existante et au financement des frais généraux.

ii) La société a repris ces billets à moyen terme dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Le tableau qui suit présente un résumé des billets à moyen terme remboursés en 2015 et en 2014 :

(en millions de dollars canadiens)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital – 2015	Montant en capital – 2014
Billets à moyen terme de Loblaw	6,00 %	3 mars 2014	— \$	100 \$
Billets à moyen terme de Loblaw	4,85 %	8 mai 2014	—	350
Total des billets à moyen terme remboursés			— \$	450 \$

Après la clôture de l'exercice 2015, Propriétés de Choix a émis un avis de rachat anticipé, à leur valeur nominale, des débetures non garanties de premier rang de série 5, portant intérêt à 3,00 % d'une valeur de 300 millions de dollars à compter du 7 mars 2016.

Facilités de crédit engagées Les composantes des lignes de crédit engagées au 2 janvier 2016 et au 3 janvier 2015 se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016		Au 3 janvier 2015	
	Disponible	Prélevé	Disponible	Prélevé
Facilité de crédit engagée de Loblaw ⁱ⁾	1 000 \$	—	1 000 \$	— \$
Facilité de crédit engagée de Propriétés de Choix ⁱⁱ⁾	500	—	500	122
Total des lignes de crédit engagées	1 500 \$	—	1 500 \$	122 \$

- i) En 2015, la société a modifié l'entente visant sa facilité de crédit afin de repousser la date d'échéance au 31 mars 2020, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.
- ii) En 2015, Propriétés de Choix a modifié l'entente visant sa facilité de crédit afin de repousser la date d'échéance au 5 juillet 2020, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

Portefeuille de titres de la Banque le Choix du Président En 2014, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice intitulée *Normes de liquidité*, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité à court terme (« LCR ») qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. La norme précise les titres liquides de qualité supérieure que la Banque PC est tenue de maintenir pour acquitter ses obligations financières à venir. À la clôture de 2015, la Banque PC se conformait à la norme LCR.

Dépôts de prospectus préalable de base simplifiés Le 19 mars 2015, la société a déposé un prospectus préalable de base simplifié (le « prospectus préalable ») visant l'émission éventuelle de débentures ou d'actions privilégiées d'au plus 1 500 millions de dollars. Le prospectus préalable vient à échéance en 2017. En 2015, la société a émis des actions privilégiées d'une valeur de 225 millions de dollars dans le cadre de ce prospectus, comme il est décrit à la rubrique 7.6, « Capital social ».

Le 14 octobre 2015, Propriétés de Choix a déposé un nouveau prospectus préalable de base visant l'émission, à l'occasion, de parts et de titres de créance, ou toute combinaison de ces titres, le prix d'offre global pouvant atteindre au plus 2 milliards de dollars. Le nouveau prospectus est valide pour une période de 25 mois à compter de la date d'émission.

7.3 Situation financière

Montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ et montant ajusté du rendement du capital²⁾

	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	11,1 %	12,3 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	8,5 %	10,4 %

Le montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ et le montant ajusté du rendement du capital²⁾ ont diminué au 2 janvier 2016 comparativement aux montants inscrits au 3 janvier 2015, en raison essentiellement du fait que l'augmentation du capital attribuable à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a été entièrement prise en compte.

7.4 Notation

Le tableau qui suit présente les notes actuelles de la société :

Notation (normes canadiennes)	Dominion Bond Rating Service		Standard & Poor's	
	Notes	Tendance	Notes	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB	Stable	BBB	Stable
Billets à moyen terme	BBB	Stable	BBB	s. o.
Autres billets et débentures	BBB	Stable	BBB	s. o.
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	Pfd-3	Stable	P-3 (élevé)	s. o.

Parallèlement à leur émission, en 2015, les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société ont obtenu une note de Dominion Bond Rating Service et de Standard & Poor's. En 2015, Standard & Poor's a confirmé les notes et les perspectives attribuées à Loblaw. En 2015, Dominion Bond Rating Service a confirmé les notes et les tendances attribuées à Loblaw.

Le tableau qui suit présente les notes actuelles de Propriétés de Choix :

Notation (normes canadiennes)	Dominion Bond Rating Service		Standard & Poor's	
	Notes	Tendance	Notes	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB	Stable	BBB	Stable
Débiteures de premier rang non garanties	BBB	Stable	BBB	s. o.

En 2015, Dominion Bond Rating Service a confirmé les notes et les tendances attribuées à Propriétés de Choix. En 2015, Standard & Poor's a confirmé les notes et les perspectives attribuées à Propriétés de Choix.

7.5 Autres sources de financement

Fiducies de titrisation indépendantes La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants titrisés auprès de fiducies de titrisation indépendantes :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle</i> ^{MD}	650 \$	750 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	550	605
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	1 200 \$	1 355 \$

En 2015, les billets à terme de premier rang et les billets à terme subordonnés, à 3,58 %, sur cinq ans et d'une valeur de 350 millions de dollars émis par *Eagle* sont venus à échéance et ont été remboursés. De plus, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés de 250 millions de dollars, portant intérêt au taux moyen pondéré de 2,23 % et échéant le 17 septembre 2020. Les billets émis par *Eagle* sont des billets à moyen terme garantis par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC.

En 2015, *Eagle* a déposé un prospectus préalable de base simplifié visant l'émission éventuelle de billets d'au plus 1 000 millions de dollars sur 25 mois.

En 2015, la Banque PC a comptabilisé une réduction nette de 55 millions de dollars de sa participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes. Au 2 janvier 2016, la dette à court terme correspondante s'établissait à 550 millions de dollars.

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes, qui représente environ 10 % (10 % en 2014) des créances sur cartes de crédit titrisées, était de 56 millions de dollars (61 millions de dollars au 3 janvier 2015). Au 2 janvier 2016, le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour *Eagle*, qui représentait environ 6 % (9 % en 2014) des billets d'*Eagle* en cours, était de 36 millions de dollars (68 millions de dollars au 3 janvier 2015).

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence au 2 janvier 2016 et s'y est conformée tout au long de 2015.

Au 2 janvier 2016, les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par les autres fiducies de titrisation indépendantes s'élevaient à 175 millions de dollars (120 millions de dollars au 3 janvier 2015).

Fiducies de financement indépendantes Au 2 janvier 2016, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 529 millions de dollars (498 millions de dollars au 3 janvier 2015) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes. En 2014, la société a renouvelé cette facilité de crédit engagée renouvelable et a repoussé la date d'échéance au 6 mai 2017, les autres modalités demeurant essentiellement inchangées. La société accorde un rehaussement de crédit sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes. Au 2 janvier 2016, la société a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 53 millions de dollars (50 millions de dollars au 3 janvier 2015) en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (10 % en 2014) du capital des prêts en cours.

Certificats de placement garanti Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de certificats de placement garanti (les « CPG ») de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices clos en 2015 et en 2014 :

(en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	634 \$	430 \$
CPG émis	211	261
CPG arrivés à échéance	(36)	(57)
Solde à la clôture de l'exercice	809 \$	634 \$

Au 2 janvier 2016, des CPG de 112 millions de dollars (29 millions de dollars au 3 janvier 2015) ont été comptabilisés dans la tranche à moins d'un an de la dette à long terme.

Garanties pour le compte des pharmaciens-proprétaires La société a pris des dispositions pour que les titulaires de licences de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « pharmaciens-proprétaires ») obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens-proprétaires. Au 2 janvier 2016, l'obligation maximale de la société au titre de ces garanties se chiffrait à 570 millions de dollars (570 millions de dollars au 3 janvier 2015) et un montant total de 483 millions de dollars (476 millions de dollars au 3 janvier 2015) était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux pharmaciens-proprétaires par diverses banques. Au 2 janvier 2016, les pharmaciens-proprétaires avaient prélevé 143 millions de dollars au total (162 millions de dollars au 3 janvier 2015) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens-proprétaires est inclus dans la dette bancaire figurant au bilan consolidé de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, la société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens-proprétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

7.6 Capital social

Actions privilégiées de premier rang (nombre autorisé – 1,0 million d'actions) Aucune action privilégiée de premier rang n'était en circulation au 2 janvier 2016 et au 3 janvier 2015.

Capital social privilégié de deuxième rang (nombre illimité autorisé) En 2015, la société a racheté la totalité des 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série A, sans droit de vote, à 5,95 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars et a comptabilisé une diminution correspondante des titres de participation classés comme autres passifs financiers. Le rachat a été financé principalement par le produit tiré des émissions des actions privilégiées de deuxième rang, série B.

En 2015, la société a émis 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,30 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars. Ces actions confèrent à leur porteur le droit à un dividende annuel privilégié cumulatif fixe en trésorerie d'environ 1,325 \$ par action, à mesure que le conseil d'administration (le « Conseil ») en déclare, et les dividendes s'accumulent à compter de la date d'émission et sont payables trimestriellement le dernier jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année.

Au 2 janvier 2016, les actions privilégiées de deuxième rang, série B, d'un montant de 221 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission de 4 millions de dollars, après impôt, sont présentées comme composante des capitaux propres dans le bilan consolidé.

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement payées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation au cours des périodes présentées :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015		2014	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de la période	412 480 891	7 860 \$	282 311 573	1 648 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	1 841 174	84	3 536 489	156
Émises en vue de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	—	—	119 471 382	5 619
Émises en faveur de l'actionnaire détenant le contrôle	—	—	10 515 247	500
Rachetées et annulées	(4 336 839)	(83)	(3 353 800)	(63)
Émises et en circulation à la clôture de la période	409 985 226	7 861 \$	412 480 891	7 860 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période	(555 046)	(3) \$	(1 067 323)	(6) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'unités d'actions temporairement incessibles et d'unités d'actions au rendement	(971 894)	(19)	—	—
Libérées en vue du règlement d'unités d'actions temporairement incessibles et d'unités d'actions au rendement	883 488	12	512 277	3
Actions détenues en fiducie à la clôture de la période	(643 452)	(10) \$	(555 046)	(3) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de la période	409 341 774	7 851 \$	411 925 845	7 857 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	411 543 393		380 540 877	

Dividendes La déclaration, le paiement et le montant des dividendes sur les actions ordinaires de la société sont laissés à la discrétion du Conseil, lequel tient compte des résultats financiers de la société, de ses besoins en matière de capital, de ses flux de trésorerie disponibles, des perspectives quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. Au fil du temps, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour réduire sa dette et financer sa croissance future. Au deuxième trimestre de 2015 et de 2014, le Conseil a augmenté de 0,005 \$ le dividende trimestriel qui est passé à 0,25 \$ et à 0,245 \$ par action ordinaire, respectivement.

Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour 2015 et 2014 :

	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
Dividendes déclarés par action (en dollars) :		
Action ordinaire	0,995 \$	0,975 \$
Action privilégiée de deuxième rang, série A	0,74 \$	1,49 \$
Action privilégiée de deuxième rang, série B	0,74 \$	— \$

i) Les dividendes déclarés de 0,25 \$ par action ordinaire au quatrième trimestre de 2015 ont été payés le 30 décembre 2015. Les dividendes déclarés de 0,33 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, au quatrième trimestre de 2015 ont été payés le 31 décembre 2015.

Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,25 \$ par action ordinaire à payer le 1^{er} avril 2016 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2016 et un dividende de 0,33 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, à payer le 31 mars 2016 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2016. Au moment où un dividende est déclaré, la société fait état sur son site Web, loblaw.ca, de la désignation des dividendes admissibles et non admissibles conformément à la position administrative de l'ARC.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions)	4 336 839	3 353 800
Contrepartie en trésorerie payée	280 \$	178 \$
Prime comptabilisée dans les résultats non distribués	197	115
Réduction du capital social ordinaire	83	63
Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions)	971 894	—
Contrepartie en trésorerie payée	63 \$	— \$
Prime comptabilisée dans les résultats non distribués	44	—
Réduction du capital social ordinaire	19	—

En 2015, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 21 931 288 de ses actions ordinaires, soit environ 10 % du flottant. Conformément aux statuts et règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours à la date de l'acquisition.

7.7 Arrangements hors bilan

Les arrangements hors bilan de la société sont résumés ci-après. Certains arrangements importants sont également décrits à la rubrique 7.5, « Autres sources de financement ».

Lettres de crédit Des lettres de garantie et des lettres de crédit documentaires sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement à des opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et à d'autres garanties de bonne exécution, à la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC et au financement par des tiers offert aux franchisés de la société. Le passif brut éventuel lié aux lettres de crédit de la société s'établit à environ 860 millions de dollars au 2 janvier 2016 (586 millions de dollars au 3 janvier 2015).

Garanties En plus des lettres de crédit dont il est question ci-dessus, la société a conclu divers accords de garantie, y compris des obligations d'indemnisation de tiers dans le cadre de contrats de location, de cessions d'entreprises et d'autres transactions effectuées dans le cours normal des activités de la société.

La société a fourni, en faveur de MasterCard^{MD}, une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque MasterCard^{MD}. Au troisième trimestre de 2015, la société a majoré de 20 millions de dollars américains (néant en 2014) la garantie en faveur de MasterCard^{MD} au nom de la Banque PC, pour la porter à 190 millions de dollars américains au 2 janvier 2016 (170 millions de dollars américains au 3 janvier 2015).

Garantie sous forme de trésorerie Au 2 janvier 2016, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées pour au plus 149 millions de dollars (141 millions de dollars au 3 janvier 2015), dont 2 millions de dollars (7 millions de dollars au 3 janvier 2015) ont été déposés auprès de grandes institutions financières et classés comme dépôts de garantie.

7.8 Obligations contractuelles

La présente section traite de certaines des obligations contractuelles importantes de la société et d'autres obligations au 2 janvier 2016 :

Sommaire des obligations contractuelles

(en millions de dollars canadiens)	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Total
	2016	2017	2018	2019	2020	Par la suite	
Total de la dette (y compris les paiements d'intérêts ⁱ⁾)	2 147 \$	1 316 \$	1 775 \$	1 913 \$	1 640 \$	7 610 \$	16 401 \$
Passifs financiers dérivés	441	—	—	—	—	—	441
Contrats de location simple ⁱⁱ⁾	682	658	617	571	504	2 606	5 638
Contrats liés à l'achat de projets d'investissement ⁱⁱⁱ⁾	54	—	—	—	—	—	54
Obligations liées à des achats ^{iv)}	152	125	85	5	1	—	368
Total des obligations contractuelles	3 476 \$	2 099 \$	2 477 \$	2 489 \$	2 145 \$	10 216 \$	22 902 \$

- i) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées consolidées, les emprunts hypothécaires et les obligations découlant de contrats de location-financement. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme au 2 janvier 2016.
- ii) Représentent les loyers minimums ou loyers de base exigibles. Ces montants ne sont compensés par aucun revenu de sous-location prévu.
- iii) Ces obligations comprennent les accords relatifs à l'achat de biens immobiliers et des engagements en immobilisations relatifs à la construction, à l'agrandissement et à la rénovation des bâtiments. Les accords peuvent contenir des conditions qui pourraient ou non être respectées. Si les conditions n'étaient pas respectées, la société pourrait ne plus être tenue de donner suite aux opérations sous-jacentes.
- iv) Il s'agit notamment d'obligations contractuelles portant sur l'achat de biens ou de services d'un montant important aux termes de contrats établissant des volumes fixes ou minimaux d'achat ou des paiements devant être faits dans un délai déterminé pour un prix fixe ou variable. Il s'agit seulement d'estimations relatives aux engagements financiers prévus aux termes de ces arrangements et le montant des paiements réels sera différent. Ces obligations liées à ces achats ne comprennent ni les arrangements ni les commandes de produits destinés à la revente faits dans le cours normal des activités et ne comprennent pas non plus les contrats qui peuvent être résiliés dans un délai relativement court ou qui ne comportent aucune obligation ou coût notable pour la société.

À la clôture de l'exercice, la société avait d'autres passifs non courants, qui comprenaient le passif au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme, les remises des fournisseurs reportées, les passifs d'impôt différé, le passif au titre des parts de fiducie et les provisions, y compris le passif au titre des assurances. Ces passifs non courants ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, car le calendrier et le montant des paiements futurs sont incertains.

8. Instruments financiers

Contrats de change à terme En 2015, la Banque PC a conclu des contrats de change à terme libellés en dollars américains afin de couvrir son exposition à certains fournisseurs libellés en dollars américains. Ces contrats, qui arrivent à échéance d'ici décembre 2016, répondent aux critères de la comptabilité de couverture à titre de couvertures des flux de trésorerie des transactions futures en monnaie étrangère. Par conséquent, en 2015, la Banque PC a comptabilisé un profit latent de 3 millions de dollars lié à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global, en lien avec la partie efficace de ces contrats.

Contrats à terme sur obligations En 2015, en raison des besoins de financement attendus dans la dernière moitié de l'exercice, la Banque PC a conclu des contrats à terme sur obligations d'une valeur nominale de 350 millions de dollars pour couvrir son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt avant l'obtention du financement et les a réglés pendant l'exercice. Ces contrats répondaient aux critères de la comptabilité de couverture à titre de couvertures des flux de trésorerie des paiements d'intérêts futurs. Par conséquent, à l'échéance de ces contrats à terme sur obligations, la Banque PC a différé une perte de 2 millions de dollars dans le cumul des autres éléments du résultat global, montant qui sera comptabilisé en résultat à mesure que les paiements d'intérêts seront effectués.

Après la clôture de l'exercice 2015, Propriétés de Choix a conclu certains contrats à terme sur obligations d'une valeur nominale de 300 millions de dollars.

Placements dans des titres En 2015, la Banque PC a acquis certains placements à long terme et les a désignés comme étant des actifs financiers disponibles à la vente, évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au 2 janvier 2016, la juste valeur de ces placements, à savoir 25 millions de dollars, a été inscrite dans les autres actifs. En 2015, la Banque PC a comptabilisé une perte négligeable liée à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global, relativement à ces placements. Ces placements sont considérés comme faisant partie des titres liquides que la Banque PC doit détenir afin de se conformer à la norme portant sur le ratio de liquidité à court terme qui a été établie dans la version définitive de la ligne directrice publiée par le BSIF intitulée *Normes de liquidité*, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

Passif lié aux parts de fiducie Les parts de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société sont présentées à titre de passif, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie, sous réserve de certaines restrictions. Au 2 janvier 2016, la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie de 821 millions de dollars (722 millions de dollars au 3 janvier 2015) a été comptabilisée dans le bilan consolidé. En 2015, la société a comptabilisé une perte liée à la juste valeur de 81 millions de dollars (17 millions de dollars en 2014) dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières au titre des parts de Propriétés de Choix.

Au 2 janvier 2016, 69 453 817 parts étaient détenues par d'autres porteurs de parts que la société (67 755 010 au 3 janvier 2015), et la société détenait une participation véritable de 83,0 % (82,9 % au 3 janvier 2015) dans Propriétés de Choix.

9. Résultats d'exploitation trimestriels

9.1 Résultats par trimestre

Conformément à une pratique comptable ayant cours dans l'industrie du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. L'exercice 2015 comptait 52 semaines, tandis que l'exercice 2014 en comptait 53. Lorsqu'un exercice compte 53 semaines, comme c'est le cas de l'exercice 2014, le quatrième trimestre comporte 13 semaines. Le cycle de 52 semaines est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre, qui compte 16 semaines.

Le tableau qui suit résume les principales informations financières consolidées tirées des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société pour chacun des huit derniers trimestres :

Résumé des résultats trimestriels consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015					2014				
	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (audités) (52 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (13 semaines)	Total (audités) (53 semaines)
Produits	10 048 \$	10 535 \$	13 946 \$	10 865 \$	45 394 \$	7 292 \$	10 307 \$	13 599 \$	11 413 \$	42 611 \$
Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	146 \$	185 \$	166 \$	128 \$	625 \$	120 \$	(456) \$	142 \$	247 \$	53 \$
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire :										
De base (en dollars)	0,35 \$	0,45 \$	0,40 \$	0,31 \$	1,52 \$	0,43 \$	(1,13) \$	0,34 \$	0,60 \$	0,14 \$
Dilué (en dollars)	0,35 \$	0,44 \$	0,40 \$	0,31 \$	1,51 \$	0,42 \$	(1,13) \$	0,34 \$	0,59 \$	0,14 \$
Inflation nationale moyenne du prix des aliments (évaluée par l'IPC)	4,6 %	3,9 %	3,8 %	4,1 %	4,1 %	1,2 %	2,5 %	2,8 %	3,5 %	2,5 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	2,0 %	2,1 %	1,3 %	2,4 %	1,9 %	0,9 %	1,8 %	2,6 %	2,4 %	2,0 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	3,1 %	3,8 %	4,9 %	5,0 %	4,3 %	1,4 %	2,5 %	2,5 %	3,8 %	2,6 %

L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de Loblaw.

Au cours des huit derniers trimestres, la superficie nette de vente au détail a augmenté de 18,0 millions de pieds carrés, augmentation entièrement attribuable à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, pour atteindre 69,9 millions de pieds carrés, en raison essentiellement de l'apport de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix par suite de son acquisition en 2014, en partie contrebalancé par des diminutions attribuables au plan de fermeture de magasins de la société en 2015.

La fluctuation du bénéfice net trimestriel (de la perte nette trimestrielle) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société reflète les transactions sous-jacentes qu'a réalisées la société ainsi que l'incidence du caractère saisonnier des activités, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre, de la 53^e semaine comprise dans le quatrième trimestre de l'exercice 2014 et du calendrier des jours fériés, et elle découle principalement des éléments dont il est question à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion et des éléments suivants :

- l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, compte tenu des ajustements comptables connexes liés à l'acquisition et des synergies nettes;
- la modification des ententes de franchisage conclues avec les franchisés de certaines bannières;
- la conversion de certains magasins en un modèle d'exploitation moins coûteux et plus efficace conformément aux modalités des conventions collectives.

9.2 Résultats du quatrième trimestre

Le tableau qui suit résume les principales informations financières consolidées non auditées pour le quatrième trimestre de 2015.

Pour les périodes closes le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (12 semaines)	2014 (13 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	10 865 \$	11 413 \$	(548) \$	(4,8) %
<i>Produits, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	10 865 \$	10 624 \$	241 \$	2,3 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	881 \$	950 \$	(69) \$	(7,3) %
<i>Montant ajusté du BAIIA²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	881	879	2	0,2 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	8,1 %	8,3 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ⁱ⁾	376 \$	393 \$	(17) \$	(4,3) %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	141	169	(28)	(16,6) %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	134	144	(10)	(6,9) %
Bénéfice net	127	247	(120)	(48,6) %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	131	247	(116)	(47,0) %
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	128	247	(119)	(48,2) %
<i>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	128	195	(67)	(34,4) %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	363	396	(33)	(8,3) %
<i>Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	363	344	19	5,5 %
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	0,31 \$	0,60 \$	(0,29) \$	(48,3) %
<i>Bénéfice net de base par action ordinaire, à l'exclusion de la 53^e semaine (en dollars)</i>	0,31 \$	0,47 \$	(0,16) \$	(34,0) %
Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	0,88 \$	0,96 \$	(0,08) \$	(8,3) %
<i>Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine (en dollars)</i>	0,88 \$	0,83 \$	0,05 \$	6,0 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation — de base (en millions)	410,7	412,0		
Entrées (sorties) nettes liées aux :				
Activités d'exploitation	564 \$	952 \$	(388) \$	(40,8) %
Activités d'investissement	(173)	(363)	190	(52,3) %
Activités de financement	(655)	(575)	(80)	13,9 %
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,25 \$	0,245 \$	0,005 \$	2,0 %
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série A (en dollars)	— \$	0,37 \$		
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série B (en dollars)	0,33 \$	— \$		

i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA²⁾, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'une charge d'amortissement de 124 millions de dollars (124 millions de dollars en 2014) des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix au quatrième trimestre de 2015.

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ s'est établi à 363 millions de dollars (0,88 \$ par action ordinaire) au quatrième trimestre de 2015 comparativement à 396 millions de dollars (0,96 \$ par action ordinaire) au quatrième trimestre de 2014. Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 128 millions de dollars (0,31 \$ par action ordinaire) au quatrième trimestre de 2015 comparativement à 247 millions de dollars (0,60 \$ par action ordinaire) au quatrième trimestre de 2014.

Les résultats comparatifs de la société reflètent l'incidence négative de l'inclusion de la 53^e semaine de l'exercice 2014. Cette 53^e semaine a eu les incidences suivantes sur les résultats de la société pour le quatrième trimestre de 2014 et l'exercice 2014 en entier : une augmentation des ventes au détail de 789 millions de dollars, une augmentation du BAIIA de 71 millions de dollars, ainsi qu'une incidence estimée de 52 millions de dollars sur le bénéfice net et de 0,13 \$ sur le bénéfice net de base par action ordinaire.

Les comparaisons qui suivent ne tiennent pas compte de l'incidence de la 53^e semaine.

Si l'on ne tient pas compte de la 53^e semaine, le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ au quatrième trimestre de 2015 a augmenté de 19 millions de dollars (0,05 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit en 2014 pour s'établir à 363 millions de dollars (0,88 \$ par action ordinaire), en raison essentiellement de ce qui suit :

- une performance soutenue sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail, malgré l'incidence de la réforme du réseau de la santé, conjuguée à l'incidence négative de transactions non récurrentes qui ont eu une incidence positive l'exercice précédent et l'incidence négative des cours de change;
- un apport positif des synergies nettes supplémentaires;
- une diminution des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du secteur Vente au détail attribuable à une prolongation de la durée d'utilité estimée de certains systèmes de TI et à une diminution de l'amortissement des actifs plus âgés des systèmes de TI et d'autres actifs des magasins;
- une diminution du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ découlant essentiellement de remboursements sur l'emprunt à terme lié à l'acquisition.

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 128 millions de dollars (0,31 \$ par action ordinaire) au quatrième trimestre de 2015, en baisse de 67 millions de dollars (0,16 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2014. En plus des éléments dont il est question ci-dessus, la diminution du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ reflète l'incidence, d'un exercice à l'autre, des éléments importants suivants :

- l'incidence négative de 112 millions de dollars (0,20 \$ par action ordinaire) de la dépréciation d'actifs accessoires du secteur des pharmacies au détail détenus en vue de la vente;
- l'incidence négative de 55 millions de dollars (0,10 \$ par action ordinaire) de l'achèvement accéléré de la conversion de certains magasins d'alimentation en un modèle d'exploitation moins coûteux et plus efficace conformément aux modalités des conventions collectives;
- l'incidence négative de 33 millions de dollars (0,06 \$ par action ordinaire) d'une charge liée à l'évaluation des stocks ayant trait à la transition de tous ses magasins d'alimentation franchisés aux nouveaux systèmes de TI; facteurs en partie contrebalancés par
- l'incidence positive de 69 millions de dollars (0,12 \$ par action ordinaire) de la comptabilisation de l'augmentation liée à la juste valeur des stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix acquis et qui ont été vendus au cours de l'exercice précédent;
- l'incidence positive d'une diminution des charges d'intérêts nettes et autres charges financières essentiellement attribuable à l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie de 13 millions de dollars (0,04 \$ par action ordinaire).

Produits⁵⁾

Pour les périodes closes le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015	2014	
	(12 semaines)	(13 semaines)	Variation (en \$) Variation (en %)
Vente au détail	10 606 \$	11 164 \$	(558) \$ (5,0) %
Services financiers	240	231	9 3,9 %
Propriétés de Choix	191	175	16 9,1 %
Consolidation et éliminations	(172)	(157)	(15)
Produits	10 865 \$	11 413 \$	(548) \$ (4,8) %
53 ^e semaine		789	
Produits, à l'exclusion de la 53 ^e semaine	10 865 \$	10 624 \$	241 \$ 2,3 %

Les produits ont augmenté de 241 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015 comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2014 pour s'établir à 10 865 millions de dollars, en raison essentiellement de l'augmentation favorable du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail et du secteur des pharmacies au détail.

Montant ajusté du BAIIA²⁾, ⁵⁾

Pour les périodes closes le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (12 semaines)	2014 (13 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	823 \$	897 \$	(74) \$	(8,2) %
Services financiers	51	51	—	— %
Propriétés de Choix	224	223	1	0,4 %
Consolidation et éliminations	(217)	(221)	4	
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	881 \$	950 \$	(69) \$	(7,3) %
53 ^e semaine		71		
Montant ajusté du BAIIA ²⁾ , à l'exclusion de la 53 ^e semaine	881 \$	879 \$	2 \$	0,2 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	8,1 %	8,3 %		

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 881 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015, soit une hausse de 2 millions de dollars essentiellement attribuable à Propriétés de Choix, déduction faite de la consolidation et des éliminations, facteurs en partie contrebalancés par le secteur Vente au détail. Le montant ajusté de la marge du BAIIA²⁾ s'est établi à 8,1 %, en baisse de 20 points de base comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2014. La société a enregistré une performance soutenue de son secteur Vente au détail, mais a subi l'incidence négative de 20 points de base découlant des facteurs suivants :

- des transactions non récurrentes qui avaient eu une incidence positive l'exercice précédent;
- des cours de change défavorables; facteurs en partie contrebalancés par
- un apport positif des synergies nettes.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Pour les périodes closes le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens)	2015 (12 semaines)	2014 (13 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	141 \$	169 \$	(28) \$	(16,6) %
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(7)	(20)	13	
Amortissement accéléré des coûts de financement différés	—	(5)	5	
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	134 \$	144 \$	(10) \$	(6,9) %

Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont diminué de 28 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015 comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2014 pour s'établir à 141 millions de dollars. Le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ a diminué de 10 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2014 pour s'établir à 134 millions de dollars, en raison essentiellement des remboursements effectués sur l'emprunt à terme lié à l'acquisition.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont établis à 376 millions de dollars comparativement à 393 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014. Si l'on ne tient pas compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix de 124 millions de dollars (124 millions de dollars en 2014), les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont diminué de 17 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2014, en raison essentiellement d'une diminution des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du secteur Vente au détail attribuable à une prolongation de la durée d'utilité estimée de certains systèmes de TI et d'une diminution de l'amortissement des actifs plus âgés des systèmes de TI et d'autres actifs des magasins.

Impôt sur le résultat

Pour les périodes closes le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (12 semaines)	2014 (13 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Impôt sur le résultat	48 \$	91 \$	(43) \$	(47,3) %
Ajouter l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt ²⁾	85	50	35	
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	133 \$	141 \$	(8) \$	(5,7) %
Taux d'impôt effectif	27,4%	26,9%		
Montant ajusté du taux d'impôt ²⁾	26,9%	26,3%		

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 27,4 % au quatrième trimestre de 2015 comparativement à 26,9 % au quatrième trimestre de 2014. Le montant ajusté du taux d'impôt²⁾ s'est établi à 26,9 % au quatrième trimestre de 2015 comparativement à 26,3 % au quatrième trimestre de 2014. L'augmentation du taux d'impôt effectif et du montant ajusté du taux d'impôt²⁾ est principalement attribuable à la hausse de l'impôt exigible qui a découlé de l'augmentation du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi en Alberta et à une augmentation de certains autres éléments non déductibles.

Flux de trésorerie

Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 564 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015, ce qui représente une diminution des entrées nettes de 388 millions de dollars comparativement au quatrième trimestre de 2014, attribuable essentiellement à une diminution du bénéfice en trésorerie et à une augmentation des créances sur cartes de crédit.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 173 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015, ce qui représente une diminution des sorties nettes de 190 millions de dollars comparativement au quatrième trimestre de 2014, attribuable essentiellement aux sorties de fonds provenant des dépôts de garantie qui ont été effectuées au quatrième trimestre de 2015, fonds qui ont été affectés au remboursement des billets d'*Eagle*, en partie contrebalancées par l'augmentation des dépenses d'investissement.

Sorties nettes liées aux activités de financement Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 655 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015, ce qui représente une augmentation des sorties nettes de 80 millions de dollars comparativement au quatrième trimestre de 2014. Les sorties nettes liées aux activités de financement inscrites au quatrième trimestre de 2015 découlent principalement du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation, du remboursement net effectué sur la dette à long terme, de la variation de la dette bancaire, ainsi que des paiements d'intérêts et de dividendes. Au quatrième trimestre de 2014, les sorties nettes liées aux activités de financement découlaient essentiellement du remboursement net effectué sur la dette à long terme, de la variation de la dette bancaire prise en charge à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, ainsi que des paiements d'intérêts et de dividendes.

Dépenses d'investissement Au quatrième trimestre de 2015, la société a engagé 433 millions de dollars (400 millions de dollars en 2014) en acquisitions d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles.

Flux de trésorerie disponibles²⁾ Des flux de trésorerie disponibles²⁾ de 36 millions de dollars ont été inscrits au quatrième trimestre de 2015 comparativement à 439 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014. La diminution découle principalement de la baisse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Résultats d'exploitation du secteur Vente au détail pour le quatrième trimestre

Pour les périodes closes le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (12 semaines)	2014 (13 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	10 606 \$	11 164 \$	(558) \$	(5,0) %
<i>Chiffre d'affaires, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	10 606	10 375	231	2,2 %
Marge brute	2 794	2 925	(131)	(4,5) %
<i>Marge brute, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	2 794	2 725	69	2,5 %
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	2 844	2 994	(150)	(5,0) %
<i>Montant ajusté de la marge brute²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	2 844	2 794	50	1,8 %
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	26,8%	26,8 %		
<i>Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	26,8%	26,9 %		
Montant ajusté du BAIIA ⁽²⁾	823 \$	897 \$	(74) \$	(8,2) %
<i>Montant ajusté du BAIIA⁽²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	823	826	(3)	(0,4) %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ⁽²⁾	7,8%	8,0 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	369 \$	388 \$	(19) \$	(4,9) %

Pour les périodes closes le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015	2015 (12 semaines)	2014 (12 semaines)
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	2,4 %	2,4 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	5,0 %	3,8 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tirés des médicaments sur ordonnance	4,2 %	4,2 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tirés des produits de l'avant du magasin	5,7 %	3,6 %

Les résultats comparatifs du secteur Vente au détail de la société reflètent l'incidence négative de l'inclusion de la 53^e semaine dont il est question ci-dessus.

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 10 606 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015 comparativement à 11 164 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014.

- Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail (Loblaw) s'est établi à 7 631 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015 (8 110 millions de dollars en 2014) et celui du secteur des pharmacies au détail (Shoppers Drug Mart/Pharmaprix) s'est établi à 2 975 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015 (3 054 millions de dollars en 2014).
 - Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la 53^e semaine, le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail s'est établi à 7 631 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015 (7 536 millions de dollars en 2014) et celui du secteur des pharmacies au détail s'est établi à 2 975 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015 (2 839 millions de dollars en 2014).

Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la 53^e semaine de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 231 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2014, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 3,1 % au quatrième trimestre si l'on ne tient pas compte des postes d'essence (0,5 %) et de l'incidence négative d'un changement apporté au modèle de distribution d'un fournisseur de produits du tabac (0,2 %). Si l'on tient compte de ces éléments, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 2,4 % (2,4 % en 2014).

- L'inflation interne moyenne trimestrielle du prix des aliments du secteur de l'alimentation au détail de la société a été modérément supérieure (légèrement supérieure en 2014) à l'inflation nationale moyenne trimestrielle du prix des aliments de 4,1 % (3,5 % en 2014), calculée selon l'IPC. L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de la société;
- Le chiffre d'affaires tiré des produits alimentaires a affiché une solide croissance;
- Le chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance et des produits de soins de santé et de beauté a affiché une croissance modérée;
- Le chiffre d'affaires tiré des postes d'essence a sensiblement diminué, en raison essentiellement de la diminution des prix de l'essence;
- Le chiffre d'affaires tiré des articles de marchandise générale, à l'exclusion des vêtements, a affiché une croissance modeste;
- Le chiffre d'affaires tiré de la vente au détail de vêtements a affiché une croissance modérée, tandis que le chiffre d'affaires tiré de la vente en gros de vêtements aux États-Unis a sensiblement diminué.
- Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail tient compte du chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance de 1 315 millions de dollars, le chiffre d'affaires des magasins comparables ayant enregistré une hausse de 4,2 % (4,2 % en 2014), et du chiffre d'affaires tiré des produits de l'avant du magasin de 1 660 millions de dollars, le chiffre d'affaires des magasins comparables ayant enregistré une hausse de 5,7 % (3,6 % en 2014).
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a augmenté de 4,2 % (4,2 % en 2014);
 - le nombre d'ordonnances exécutées a diminué de 4,7 % (augmentation de 13,8 % en 2014). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 3,2 % (6,0 % en 2014) et, d'un exercice à l'autre, la valeur moyenne des ordonnances a augmenté de 0,9 % (diminué de 1,7 % en 2014);
 - les médicaments génériques ont représenté 63,7 % des ordonnances exécutées en 2015 comparativement à 62,5 % des ordonnances exécutées en 2014;
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a augmenté de 5,7 % (3,6 % en 2014) et ce, pour toutes les catégories de produits.
- Au cours de la période de 12 mois close le 2 janvier 2016, 47 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 62 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une baisse de 0,1 million de pieds carrés, ou 0,1 %, en raison essentiellement du plan de fermeture de magasins de la société annoncé en 2015.
- En 2014, la société a modifié les ententes de redevances conclues avec les franchisés de certaines bannières, ce qui a entraîné une diminution annuelle du chiffre d'affaires et de la marge brute du secteur de l'alimentation au détail et une diminution correspondante des frais de vente et charges générales et administratives. Au quatrième trimestre de 2015, ces ententes modifiées ont eu une incidence négative de 32 millions de dollars sur le chiffre d'affaires et la marge brute du secteur de l'alimentation au détail, laquelle a toutefois été compensée par une incidence positive de 32 millions de dollars sur les frais de vente et les charges générales et administratives. En 2016, la société mettra en place ces ententes de redevances modifiées avec le reste des bannières franchisées, ce qui devrait entraîner une diminution annuelle supplémentaire du chiffre d'affaires et de la marge brute du secteur de l'alimentation au détail d'environ 60 millions de dollars et une diminution correspondante des frais de vente et charges générales et administratives.

Montant ajusté de la marge brute²⁾ Le montant ajusté de la marge brute²⁾ s'est établi à 2 844 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015 comparativement à 2 994 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la 53^e semaine de l'exercice 2014, le montant ajusté de la marge brute²⁾ a augmenté de 50 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2014. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la 53^e semaine, le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ s'est établi à 26,8 %, en baisse de 10 points de base par rapport à celui inscrit au quatrième trimestre de 2014, et il rend compte de ce qui suit :

- l'incidence positive d'environ 30 points de base découlant de la consolidation de franchises, qui a commencé à se faire sentir au deuxième trimestre de 2015;
- l'incidence négative d'environ 30 points de base attribuable à la modification de certaines ententes de redevances conclues avec les franchisés dont il est question ci-dessus.

Si l'on ne tient pas compte de ces incidences, le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage de 26,8 % a fléchi de 10 points de base comparativement au quatrième trimestre de 2014 et il rend compte des facteurs suivants :

- une diminution de la marge brute exprimée en pourcentage du secteur des pharmacies au détail essentiellement attribuable à l'incidence de la réforme du réseau de la santé, en partie contrebalancée par
- la réalisation de synergies opérationnelles tant dans le secteur de l'alimentation au détail que dans celui des pharmacies au détail.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 823 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015 comparativement à 897 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la 53^e semaine de l'exercice 2014, le montant ajusté du BAIIA²⁾ a diminué de 3 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2014 en raison de l'augmentation de 53 millions de dollars (ou 10 points de base) des frais de vente et charges générales et administratives, en partie contrebalancée par l'augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾ dont il est question ci-dessus. L'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires reflète l'incidence des éléments suivants :

- l'incidence positive d'environ 30 points de base attribuable à la modification de certaines ententes de redevances conclues avec les franchisés dont il est question ci-dessus, laquelle a été entièrement prise en compte dans la marge brute dont il est question ci-dessus;
- l'incidence négative d'environ 30 points de base découlant de la consolidation de franchises.

Si l'on ne tient pas compte de ces incidences, les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires sont demeurés essentiellement inchangés comparativement à ceux inscrits en 2014 et ils rendent compte des éléments suivants :

- des transactions non récurrentes qui avaient eu une incidence positive l'exercice précédent;
- l'incidence négative des cours de change;
- l'augmentation des coûts liés aux magasins et aux services aux magasins; facteurs en partie contrebalancés par
- les variations favorables de la juste valeur des investissements de la société dans ses magasins franchisés.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont diminué de 19 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015 comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2014 pour s'établir à 369 millions de dollars, et ils tiennent compte d'un amortissement de 124 millions de dollars (124 millions de dollars en 2014) des immobilisations incorporelles lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Si l'on ne tient pas compte de ce montant, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont diminué de 19 millions de dollars, en raison de ce qui suit :

- une prolongation de la durée d'utilité estimée de certains systèmes de TI;
- une diminution de l'amortissement des actifs plus âgés des systèmes de TI et d'autres actifs des magasins.

Résultats d'exploitation du secteur Services financiers pour le quatrième trimestre⁴⁾

Pour les périodes closes le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (12 semaines)	2014 (13 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	240 \$	231 \$	9 \$	3,9 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	51	51	—	— %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	33	35	(2)	(5,7) %

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015	Variation (en \$)	Variation (en %)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	2 642 \$	2 535 \$	107 \$	4,2 %
Créances sur cartes de crédit	2 790	2 630	160	6,1 %
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	54	54	—	— %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,6 %	13,7 %		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4,3 %	4,4 %		

Produits Les produits inscrits au quatrième trimestre de 2015 ont augmenté de 9 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2014 pour s'établir à 240 millions de dollars, en raison essentiellement de ce qui suit :

- l'augmentation des produits d'intérêts attribuable à la croissance des créances sur cartes de crédit;
- l'augmentation des commissions d'interchange, qui ont affiché une croissance plus modérée comparativement à la croissance correspondante des créances sur cartes de crédit en raison d'une diminution des taux d'interchange par MasterCard^{MD} dans l'ensemble du secteur.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 51 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015, inchangé comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2014. Bien qu'il soit demeuré inchangé, le montant ajusté du BAIIA²⁾ rend compte de ce qui suit :

- la croissance des produits dont il est question ci-dessus; contrebalancée par
- l'augmentation des coûts liés au programme de fidélisation du secteur Services financiers attribuable à une hausse des volumes d'opérations.

Bénéfice avant impôt sur le résultat Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 33 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015, en baisse de 2 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2014, en raison essentiellement de la hausse des charges d'intérêts en vue de financer l'augmentation des créances sur cartes de crédit et de la hausse de l'amortissement liée à une augmentation des investissements dans les TI.

Créances sur cartes de crédit Au 2 janvier 2016, les créances sur cartes de crédit s'établissaient à 2 790 millions de dollars, en hausse de 160 millions de dollars comparativement à celles inscrites au 3 janvier 2015, en raison essentiellement de la croissance de la clientèle active qui a découlé des investissements soutenus au chapitre de l'acquisition de clients et des initiatives en matière de commercialisation et de produits. Au 2 janvier 2016, le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit s'établissait à 54 millions de dollars, étant demeuré inchangé comparativement au 3 janvier 2015 en raison du solide rendement en matière de crédit du solde de créances.

Résultats d'exploitation du secteur Propriétés de Choix pour le quatrième trimestre⁴⁾

Pour les périodes closes le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (12 semaines)	2014 (13 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	191 \$	175 \$	16 \$	9,1 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	224	223	1	0,4 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	184	137	47	34,3 %
Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation ²⁾	82	74	8	10,8 %

Produits Au quatrième trimestre de 2015, les produits ont augmenté de 16 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2014 pour s'établir à 191 millions de dollars, et ils tiennent compte d'une tranche de 172 millions de dollars (157 millions de dollars en 2014) se rapportant aux locataires du secteur Vente au détail. L'augmentation des produits est principalement attribuable à ce qui suit :

- les produits tirés des immeubles acquis;
- l'augmentation des loyers de base et des recouvrements d'impôts fonciers et de charges d'exploitation d'immeubles existants.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 224 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015, en hausse de 1 million de dollar comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2014, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- l'apport des immeubles acquis;
- l'augmentation des loyers de base et des recouvrements nets d'impôts fonciers et de charges d'exploitation d'immeubles existants; facteurs en partie contrebalancés par
- la variation de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières Au quatrième trimestre de 2015, les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont augmenté de 47 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2014 pour s'établir à 184 millions de dollars, en raison essentiellement de l'ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite.

Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation²⁾ Le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation²⁾ a augmenté de 8 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2014 pour s'établir à 82 millions de dollars, en raison essentiellement du plus grand apport des activités d'exploitation des immeubles.

Autres questions Au quatrième trimestre de 2015, Propriétés de Choix a acquis quatre immeubles de la société pour un prix d'achat d'environ 45 millions de dollars, à l'exclusion des coûts liés à l'acquisition, pour une contrepartie de 31 millions de dollars en trésorerie et l'émission de 1 294 701 parts de catégorie B de société en commandite.

Après la clôture de l'exercice 2015, Propriétés de Choix a conclu certains contrats à terme sur obligations d'une valeur nominale de 300 millions de dollars. De plus, Propriétés de Choix a émis un avis de rachat anticipé, à leur valeur nominale, des débentures non garanties de premier rang de série 5, d'une valeur de 300 millions de dollars, le 7 mars 2016.

10. Contrôles et procédures de communication de l'information

Il incombe à la direction d'élaborer et de maintenir un système de contrôles et de procédures de communication de l'information de façon à fournir l'assurance raisonnable que toute information importante concernant la société et ses filiales est réunie et communiquée en temps opportun à la haute direction pour qu'elle soit en mesure de prendre des décisions éclairées à l'égard de ses communications publiques.

Comme le prescrit le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »), le président du Conseil, à titre de chef de la direction, ainsi que le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et, sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du système de contrôles et de procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 2 janvier 2016.

11. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont adéquats de façon à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des rapports financiers à des fins externes conformément aux IFRS.

Comme le prescrit le *Règlement 52-109*, le président du Conseil, à titre de chef de la direction, ainsi que le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière à partir du cadre intégré de contrôle interne de 2013 décrit dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission. Sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société étaient efficaces en date du 2 janvier 2016.

Dans la conception de ces contrôles, il faut considérer le fait qu'en raison de ses limites inhérentes, tout système de contrôles, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. Les projections quant à l'application de l'évaluation de l'efficacité à des périodes ultérieures présentent le risque que le contrôle puisse devenir inadéquat du fait de l'évolution possible des conditions existantes ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures. De plus, la direction doit faire appel à son jugement lorsqu'elle évalue les contrôles et procédures.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au quatrième trimestre de 2015 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

12. Risques d'entreprise et gestion des risques

Le programme de gestion des risques d'entreprise vise à aider tous les secteurs de l'entreprise à gérer des niveaux adéquats de tolérance aux risques en mettant à leur disposition une approche systématique et une méthodologie qui leur permettent d'évaluer, de mesurer et de surveiller les principaux risques. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme ainsi que dans d'autres processus de planification des activités de la société servent à cibler les risques en émergence pour la société, à établir l'ordre de priorité des activités d'atténuation des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

Le programme de gestion des risques d'entreprise n'a pas pour objet d'éliminer les risques, mais plutôt de les repérer et de les gérer selon la propension à prendre des risques de la société et le niveau de tolérance aux risques. Ce programme est conçu de manière à :

- contribuer à une gouvernance d'entreprise plus efficace en offrant une vue d'ensemble des risques auxquels la société est exposée;
- permettre à la société de se concentrer sur les principaux risques qui pourraient influencer sur ses objectifs stratégiques en vue de réduire les dommages touchant sa performance financière grâce à une gestion responsable des risques;
- s'assurer que la propension à prendre des risques de la société et son niveau de tolérance aux risques sont bien définis et compris;
- promouvoir une culture de sensibilisation à la gestion des risques et à la conformité au sein de la société;
- soutenir l'élaboration de méthodes et d'outils de gestion des risques uniformes à l'échelle de la société, y compris des méthodes pour les repérer, les évaluer, les mesurer et les contrôler;
- prévoir les risques en en décelant les signes avant-coureurs grâce aux principaux indicateurs de risques.

Appétit pour le risque et gouvernance Le Conseil de Loblaw a approuvé une politique de gestion des risques ainsi qu'un cadre de gestion de l'appétit pour le risque, et il supervise le programme de gestion des risques d'entreprise au moyen notamment d'un examen des risques auxquels est exposée la société et de l'établissement des priorités de celle-ci en matière de risques. Le cadre de gestion de l'appétit pour le risque établit les principaux aspects de la société, de ses valeurs et de ses marques, et fournit une orientation en ce qui concerne l'appétit pour le risque. Des indicateurs de risques principaux sont établis afin d'évaluer la performance de la société au chapitre de la prévention et de la gestion des risques et afin de déterminer si les risques que prend la société respectent le cadre de gestion de l'appétit pour le risque. Les personnes chargées de la gestion des risques se voient attribuer, par la direction, des risques qui correspondent à leurs responsabilités et elles sont responsables de leur gestion et de la mise en place de stratégies d'atténuation des risques.

Cadre de la gestion des risques d'entreprise Le repérage et l'évaluation des risques sont des éléments importants du processus et du cadre de la gestion des risques d'entreprise. Une évaluation annuelle de la gestion des risques d'entreprise est effectuée pour repérer et mettre à jour les risques découlant d'événements internes ou externes. Cette évaluation est effectuée parallèlement à une planification stratégique fondée sur des entrevues, des sondages et des ateliers dirigés effectués avec des membres de la direction et du Conseil afin d'aligner les opinions des parties prenantes. Cette évaluation est réalisée pour chaque unité commerciale, prise individuellement, ou pour plusieurs d'entre elles, prises ensemble, selon le cas. Ces risques sont évalués selon la vulnérabilité de la société aux risques et l'incidence éventuelle des risques sous-jacents sur la capacité de la société d'appliquer ses stratégies et d'atteindre ses objectifs.

Surveillance des risques et communication de l'information sur les risques Chaque trimestre, la direction fait état au Conseil (ou à un comité du Conseil) des principaux risques, ainsi que de tout changement important survenu depuis la mise à jour précédente, de tout changement attendu au cours des prochains trimestres et de tout changement important des indicateurs clés définis pour ces risques. De plus, le niveau des risques à long terme (trois ans) est évalué pour suivre les effets possibles à long terme sur les risques qui peuvent avoir une incidence sur les activités de planification d'atténuation des risques.

Chacun des principaux risques peut nuire à la société et compromettre sa performance financière. La société s'est dotée de stratégies de gestion des principaux risques. Toutefois, rien ne garantit que les risques seront effectivement atténués et ne se concrétiseront pas, ni que des événements ou circonstances pouvant avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et la situation ou la performance financière de la société ne surviendront pas.

12.1 Risques d'exploitation et gestion des risques

Les risques suivants constituent un sous-ensemble des principaux risques qui ont été décelés au moyen du programme de gestion des risques d'entreprise. Cette liste des risques devrait être lue parallèlement à la liste complète des risques inhérents aux activités de la société présentée dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 2 janvier 2016, qui est intégrée par renvoi au présent rapport de gestion :

Réforme du réseau de la santé	Relations commerciales avec les franchisés
Atteintes à la cybersécurité et à la protection des données	Relations de travail
Déploiement des systèmes de TI et gestion des données	Réglementation et fiscalité
Gestion des stocks	Actions en justice
Harmonisation et synergies découlant de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	Situation concurrentielle

Réforme du réseau de la santé Compte tenu de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, une plus grande fraction du chiffre d'affaires et de la marge brute de la société dépend des ventes de médicaments sur ordonnance. Ceux-ci et leur commerce sont assujettis à de nombreux lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Toute modification apportée à ces lois et règlements, ou tout défaut de s'y conformer, pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Les lois et règlements fédéraux et provinciaux établissant les régimes publics d'assurance médicaments régissent habituellement la couverture des médicaments sur ordonnance, l'admissibilité des patients, le remboursement accordé aux pharmacies, la liste des médicaments admissibles, le prix des médicaments, et parfois même le montant des ristournes de fabricants versées aux pharmacies ou aux fournisseurs de produits pharmaceutiques ou reçues par eux. En ce qui concerne le remboursement accordé aux pharmacies, ces lois et règlements régissent habituellement le coût admissible du médicament sur ordonnance, la majoration permise de ce coût et les frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance qui peuvent être demandés sur les ventes de médicaments sur ordonnance aux patients admissibles à un régime public d'assurance médicaments. Pour ce qui est de la liste des médicaments admissibles, ces lois et règlements établissent le plus souvent les critères d'admissibilité des produits pharmaceutiques d'un fabricant à la liste des produits couverts entièrement ou partiellement aux termes du régime d'assurance médicaments gouvernemental applicable, le prix des médicaments et, dans le cas des médicaments sur ordonnance génériques, les critères de désignation d'interchangeabilité avec un médicament sur ordonnance de marque breveté. De plus, d'autres lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux régissent

l'autorisation, l'emballage, l'étiquetage, le commerce, le marketing, la publicité, la manutention, l'entreposage, la distribution, la remise et l'élimination des médicaments sur ordonnance.

Les ventes de médicaments sur ordonnance, le remboursement accordé aux pharmacies et le prix des médicaments peuvent être influencés par tout changement apporté au secteur des soins de santé, y compris les modifications de la législation ou les autres changements influant sur l'admissibilité des patients, sur la liste des médicaments admissibles, sur le coût admissible d'un médicament sur ordonnance, sur la majoration permise sur le coût d'un médicament sur ordonnance, sur le montant des frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance versés par les tiers payeurs ou celui des ristournes de fabricants versées aux pharmacies et leurs fournisseurs ou reçues par eux.

La plus grande partie des ventes de médicaments sur ordonnance est remboursée ou payée par des tiers payeurs, comme les gouvernements, les assureurs ou les employeurs. Ces tiers payeurs ont instauré certaines mesures, et continuent de le faire, pour mieux gérer le coût de leur régime d'assurance médicaments. Chacune des provinces canadiennes a mis en œuvre des mesures législatives ou autres visant à gérer le coût des services pharmaceutiques et à contrôler la hausse du coût des médicaments enregistrée par les régimes publics d'assurance médicaments et les régimes privés et qui se répercute sur le niveau du remboursement accordé aux pharmacies et sur l'offre de ristournes de fabricants. Ces mesures législatives de contrôle du coût des médicaments comprennent, entre autres, la réduction du prix des médicaments génériques, la restriction ou l'interdiction du versement de ristournes par les fabricants et la mise en place de limites visant les médicaments sur ordonnance de marque privée. Certains gouvernements payeurs ont instauré d'autres mesures, comme de restreindre le nombre de médicaments sur ordonnance interchangeables admissibles au remboursement par leurs régimes provinciaux d'assurance médicaments. De plus, le Conseil de la fédération, institution créée par les premiers ministres provinciaux en 2003 en vue d'établir de meilleures relations intergouvernementales, poursuit ses travaux sur la mise au point d'initiatives de réduction du coût des services et des produits pharmaceutiques.

La législation en vigueur dans certaines provinces établit des critères précis visant à s'assurer que le prix de vente d'un médicament sur ordonnance ne sera jamais supérieur à tout autre prix fixé par le fabricant pour le même médicament sur ordonnance aux termes des autres régimes provinciaux d'assurance médicaments. Dans quelques provinces, certaines dispositions législatives et réglementaires influant sur le remboursement accordé aux pharmacies et les ristournes versées par les fabricants sur la vente de médicaments admissibles au régime public d'assurance médicaments ont également force de loi sur les ventes du secteur privé. De plus, les tiers payeurs du secteur privé (comme les entreprises et leurs assureurs) cherchent ou pourraient chercher à tirer profit de mesures mises en place par les gouvernements payeurs dans le but de réduire le coût des médicaments sur ordonnance pour les régimes publics d'assurance médicaments en tentant d'appliquer ces mesures gouvernementales aux régimes d'assurance médicaments qu'ils possèdent ou dont ils assurent la gestion. De la même façon, tout changement apporté au remboursement accordé aux pharmacies et aux ristournes de fabricants permises au sein d'un régime public d'assurance médicaments peut influencer sur ces mêmes éléments au sein du secteur privé. Qui plus est, les tiers payeurs privés pourraient réduire le remboursement aux pharmacies pour les médicaments sur ordonnance fournis à leurs membres ou encore décider de rembourser leurs membres uniquement pour les produits figurant sur une liste fermée ou offerts par certains fournisseurs en particulier.

On prévoit que les changements en cours dans les programmes de remboursement aux pharmacies, la fixation du prix des médicaments sur ordonnance et le financement par ristournes de fabricants, qu'ils soient de nature législative ou autre, continueront d'exercer des pressions à la baisse sur les ventes de médicaments sur ordonnance. Ces changements pourraient avoir une incidence négative considérable sur les activités, le chiffre d'affaires et la marge brute de la société. Par ailleurs, la société pourrait devoir engager d'importantes dépenses afin de se conformer à quelque modification que ce soit dans la réglementation des médicaments sur ordonnance. Le défaut de se conformer à l'une ou l'autre des dispositions législatives ou réglementaires existantes ou proposées, particulièrement celles régissant l'attribution de permis aux grossistes et leur conduite, l'attribution de permis aux pharmaciens et leur conduite, la propriété et la réglementation des pharmacies, la publicité des services d'ordonnance et des autres services offerts par les pharmacies, la distribution d'information concernant les médicaments sur ordonnance, la fixation du prix des médicaments sur ordonnance et la restriction du financement par ristournes de fabricants, pourrait donner lieu à des audits, à des poursuites au civil ou à des démarches réglementaires, à des amendes, à des pénalités, à des injonctions, à des rappels ou à des saisies, tous susceptibles de nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Atteintes à la cybersécurité et à la protection des données Pour exercer ses activités, la société est tributaire du fonctionnement continu et ininterrompu de ses systèmes, réseaux et services de TI, dont les sites Web internes ou publics, les centres d'hébergement des données et de traitement, les services infonuagiques ainsi que le matériel informatique comme les terminaux de traitement aux points de vente installés dans ses magasins.

Dans le cours normal de ses activités, la société recueille, traite, transmet et stocke des renseignements personnels de nature confidentielle et délicate, (les « renseignements confidentiels »), concernant la société et son personnel, ses franchisés, ses pharmaciens - propriétaires, ses fournisseurs, ses clients et les titulaires de cartes de crédit. Une partie de ces renseignements confidentiels est détenue et administrée par des tiers fournisseurs de services. À l'instar d'autres grandes entreprises de premier plan, la société est régulièrement la cible de tentatives de cyberattaques qui sont de plus en plus fréquentes, dont la nature évolue sans cesse et qui se raffinent continuellement.

La société a adopté diverses mesures de sécurité afin de se prémunir contre les accès non autorisés aux renseignements confidentiels et de réduire les risques de violation des systèmes de TI. Ces mesures comprennent entre autres la formation des collègues, les contrôles et les tests, la maintenance des systèmes de protection des données et le maintien des plans de reprise après sinistre. La société s'est également dotée de processus, de protocoles et de normes de sécurité régissant le travail des tiers fournisseurs de services.

En dépit de ces mesures, les systèmes de TI de la société, y compris les systèmes de secours et les systèmes des tiers fournisseurs dont elle retient les services, ne sont pas à l'abri des dommages, des interruptions, des dysfonctionnements ou des défaillances attribuables à diverses causes comme le vol, les incendies, les pannes de courant, les défaillances du matériel informatique ou des équipements de télécommunication et tout autre sinistre, pas plus qu'ils ne sont à l'abri des atteintes à la sécurité des renseignements internes et externes, des attaques par déni de service, des virus, des vers informatiques ou autres incidents connus ou inconnus.

La société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient ne pas être en mesure d'anticiper, de déceler à temps ou de contrer adéquatement l'un ou plusieurs des moyens en rapide évolution et de plus en plus perfectionnés qui sont adoptés par les pirates informatiques, les cyberterroristes ou autres criminels informatiques afin d'essayer de contourner les mesures de sécurité mises en place par la société et ses tiers fournisseurs de services.

Compte tenu de l'évolution des cybermenaces qui deviennent de plus en plus difficiles à détecter et à déjouer, les mesures de sécurité mises de l'avant par la société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient être compromises par une ou plusieurs de ces cybermenaces ou encore par des actes commis par inadvertance ou de manière intentionnelle par un employé, par une mauvaise gestion des mots de passe ou par toute autre irrégularité, ce qui pourrait compromettre l'intégrité des renseignements personnels d'un employé, d'un franchisé, d'un pharmacien-proprétaire, d'un client ou d'un titulaire de carte de crédit, ou des renseignements confidentiels.

Si la société négligeait d'allouer les ressources nécessaires à la mise en place et au maintien d'une infrastructure des TI fiable et d'en assurer la gestion efficace, qu'elle échouait à déceler ou à contrer à temps les menaces de cybersécurité ou que ses systèmes de TI ou ceux de ses tiers fournisseurs de services étaient endommagés, détruits, en panne, paralysés ou défectueux, ses activités pourraient en souffrir et elle pourrait notamment être exposée à : des erreurs de transaction; des processus de traitement inefficaces; la perte de clients ou l'incapacité d'en attirer de nouveaux; des pertes financières; la perte ou l'utilisation non autorisée de renseignements confidentiels ou d'autres actifs; la perte ou la violation de secrets commerciaux ou de renseignements protégés par le droit de la propriété intellectuelle; l'atteinte à sa réputation; des actions en justice; des mesures d'application réglementaires; la violation de la confidentialité des données, de la sécurité ou autres aspects régis par le droit ou la réglementation; et des frais liés aux mesures correctives à prendre.

Déploiement des systèmes de TI et gestion des données La société poursuit l'importante mise à niveau de son infrastructure de TI. Le déploiement complet des systèmes de TI demandera encore des efforts soutenus et des investissements. L'incapacité de la société d'assurer une transition réussie de ses anciens systèmes aux nouveaux systèmes de TI ou une défaillance grave des systèmes de TI actuels de la société durant le déploiement des nouveaux systèmes pourrait entraîner la non-disponibilité de données exactes sur lesquelles la direction puisse fonder la gestion de ses activités quotidiennes ou l'atteinte de ses objectifs d'exploitation, ce qui pourrait entraîner une forte perturbation des affaires et, même, se solder par des pertes financières. La société dépend également de données pertinentes et fiables pour exercer ses activités. Comme la quantité de données produites et communiquées dans l'ensemble de la société ne cesse d'augmenter, l'exactitude et la qualité des données, de même que l'exercice d'une gouvernance à cet égard, sont essentiels au bon fonctionnement d'un processus de décision efficace.

L'incapacité de mettre en œuvre ou de déployer avec succès les processus nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux systèmes de TI, ou l'incapacité d'exploiter efficacement les données ou d'en assurer la conversion d'un système à l'autre, pourrait nuire à la performance financière globale de la société et pourrait causer des inefficiences et des recoupements avec les processus existants, ce qui pourrait par la suite nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. L'incapacité de réaliser les avantages stratégiques, tels que la croissance des produits, les économies de coût prévues ou les efficiences sur le plan de l'exploitation provenant des nouveaux systèmes de TI pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Gestion des stocks La société est exposée au risque lié à la gestion de ses stocks. L'incapacité de gérer convenablement ce risque pourrait se traduire par des ruptures de stock ou des stocks désuets ou excédentaires que la société ne pourrait pas écouler de façon rentable ou la hausse des pertes liées aux stocks. L'un ou l'autre de ces scénarios pourrait se répercuter négativement sur la performance financière de la société. Bien que le nouveau système de TI vise à permettre à la société d'accroître sa facilité d'accès à l'information sur le coût de revient et le chiffre d'affaires intégrés des magasins, l'incapacité de mettre en œuvre efficacement le nouveau système de TI et les processus connexes pourrait accroître les risques liés à la gestion des stocks, notamment le risque qu'un inventaire inexact se solde par des états financiers erronés.

Harmonisation et synergies découlant de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix La direction de la société doit déployer des efforts considérables afin de mettre en œuvre avec succès l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Des méthodes inefficaces de gestion du changement et des décisions mal avisées quant à l'harmonisation des entreprises pourraient nuire au bon déroulement des activités de la société et démotiver les collègues. La direction devra redoubler d'attention afin de réaliser le changement de culture souhaité, de saisir les occasions de croissance qui s'offrent à elle et de réaliser les synergies de coûts prévues dans la foulée de l'acquisition. L'incapacité de mener à bien l'harmonisation des entreprises ou de concrétiser les avantages stratégiques prévus ou les synergies sur le plan de l'exploitation, de la concurrence et des coûts qui sont liées à l'acquisition pourrait nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière.

Relations avec les franchisés La société a conclu des ententes avec des tiers franchisés qui les autorisent à détenir et à exploiter des magasins au détail conformément aux normes et aux procédures prescrites. Les produits et le bénéfice de la société proviennent dans une large part de montants, versés par les franchisés, tirés des activités d'exploitation de leurs magasins et des immeubles qu'ils louent. Les franchisés sont des entreprises indépendantes et, en conséquence, leurs activités d'exploitation peuvent subir l'incidence négative de facteurs qui échappent à la volonté de la société. Si les franchisés n'exploitaient pas leurs magasins conformément aux normes de la société ou selon les usages commerciaux en vigueur, le paiement des redevances de franchisage et des loyers exigibles par la société pourrait être compromis, ce qui pourrait nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. De plus, tel serait le cas sur le plan de la réputation de la société si un nombre important de franchisés devaient connaître des difficultés opérationnelles, être exposés à des risques liés à la santé et à la sécurité ou ne pas être en mesure de payer des marchandises, des loyers ou d'autres frais à la société.

Le système de franchise de la société est aussi assujéti aux lois sur les franchises en vigueur dans certaines provinces. Toute nouvelle loi ou tout défaut de se conformer aux lois existantes pourrait influencer négativement sur les activités de la société et contribuer à accroître les charges administratives et le fardeau administratif, ce qui pourrait nuire aux relations que la société entretient avec ses franchisés.

Toute rupture des relations avec les franchisés pourrait avoir de fâcheuses conséquences qui pourraient porter atteinte à la réputation de la société ou nuire à ses activités et à sa performance financière. Des changements apportés par la société à la chaîne d'approvisionnement et aux systèmes d'approvisionnement pourraient perturber les activités des magasins franchisés, ou être perçus comme tels, et avoir une incidence négative sur la performance financière des franchisés. Pareille situation pourrait porter atteinte à la réputation de la société ou avoir des conséquences préjudiciables pour la société, notamment des litiges et un recul des produits tirés des magasins franchisés.

Relations de travail L'effectif de la société comprend à la fois des collègues syndiqués et des collègues non syndiqués. En ce qui a trait aux collègues visés par une convention collective, il n'existe aucune garantie quant à l'issue des négociations collectives ni au moment de leur conclusion. La renégociation des conventions collectives ou tout échec de la renégociation des conventions collectives pourrait entraîner des grèves, des arrêts de travail ou des interruptions des activités, événements qui, s'ils survenaient, pourraient entacher la réputation de la société ou nuire à ses activités ou à sa performance financière. Si des collègues non syndiqués devenaient syndiqués, les modalités des conventions collectives qui seraient mises en place auraient, sur les activités touchées, des répercussions qui pourraient être importantes.

Réglementation et fiscalité La société est assujéti à un large éventail de lois et de règlements qui sont en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités et qui touchent notamment la responsabilité du fait du produit, les normes du travail, la concurrence et les règles antitrust, la propriété intellectuelle, la protection des renseignements personnels, l'environnement et autres sujets. La société est également imposée par diverses autorités fiscales au Canada et dans un certain nombre de territoires étrangers. Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques (collectivement, les « lois ») régissant les activités de la société, notamment les lois touchant l'impôt et les taxes, ainsi que les lois touchant la fabrication, la transformation, la préparation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage des produits alimentaires et des produits de santé et bien-être, y compris les produits pharmaceutiques, ou des articles de marchandise générale pourrait avoir une incidence négative sur sa performance sur le plan de l'exploitation ou sa performance financière.

Pour se conformer à ces nouvelles lois, la société pourrait devoir engager des coûts importants. Toute modification ou nouvelle interprétation des lois ou toute application plus stricte des lois en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités. L'incapacité de la société de se conformer pleinement aux lois et aux ordonnances pourrait entraîner des actions, des enquêtes ou des poursuites au civil ou des mesures réglementaires pour la société et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

La société est régulièrement assujéti aux vérifications fiscales de divers organismes gouvernementaux et organismes de réglementation. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les administrations fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation. Ces avis de nouvelle cotisation pourraient avoir une incidence significative sur la société.

Au deuxième trimestre de 2015, la société a reçu de l'ARC et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société, devraient être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation portent sur les années d'imposition 2000 à 2010 et totalisent 341 millions de dollars, y compris les intérêts et les pénalités au moment de l'établissement des avis de nouvelle cotisation. La société est d'avis que l'ARC produira probablement des avis de nouvelle cotisation pour les années d'imposition 2011 à 2013 en s'appuyant sur les mêmes arguments ou sur des arguments semblables. La société est en profond désaccord avec la position de l'ARC et a déposé un avis d'appel. Aucune provision n'a été constituée au titre de ces avis de nouvelle cotisation éventuels dans les états financiers consolidés de la société. L'issue de toute situation éventuelle où l'ARC obtiendrait ultimement gain de cause à l'égard du nouvel avis de cotisation proposé ou procéderait avec succès à de nouveaux avis de cotisation pourrait avoir une incidence négative importante sur la réputation de la société, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pour l'exercice au cours duquel le règlement aurait lieu.

Dans le cadre de son examen de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix par la société, le Bureau de la concurrence a exprimé des préoccupations quant aux pratiques de la société à l'égard de certains fournisseurs. Toujours dans le cadre de cet examen, le Bureau de la concurrence a demandé à la société et à 12 de ses fournisseurs de produire certains documents. La société collabore avec le Bureau de la concurrence dans le cadre de son examen de ces pratiques et continuera de le faire. À ce stade, il n'est pas possible de prédire quand l'examen sera terminé ni quelle en sera l'issue. Si le Bureau de la concurrence estime que les pratiques de la société ne respectent pas son objectif, qui est de maintenir la concurrence sur les marchés, il pourrait alors prendre des recours qui risquent de nuire à la réputation de la société, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

La société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 4,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 6,0 % et un ratio du total des fonds propres de 8 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III depuis le 1^{er} janvier 2015. À la clôture de 2015 et tout au long de l'exercice, la Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables.

En 2014, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice intitulée Normes de liquidité, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité à court terme (« LCR ») qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. À la clôture de 2015, la Banque PC se conformait à la norme LCR.

À l'heure actuelle, Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie d'investissement à participation unitaire » et une « fiducie de fonds commun de placement » en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle se prévaut également de l'exception relative aux fiducies de placement immobilier prévue par la *Loi de l'impôt sur le revenu* et elle n'est donc pas assujettie aux règles relatives aux entités intermédiaires de placement déterminées. Rien ne garantit que les lois fiscales fédérales canadiennes ne seront pas modifiées d'une manière défavorable pour Propriétés de Choix. Si Propriétés de Choix devait cesser d'être admissible à ce classement et à cette exception, l'imposition de Propriétés de Choix et des porteurs de parts, y compris Loblaw, pourrait changer de manière significative et défavorable à certains égards, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur le cours des parts.

Actions en justice De temps à autre, la société est partie à des actions en justice, dont des recours collectifs et d'autres poursuites, concernant les relations commerciales, des questions relatives à l'emploi, la responsabilité du fait du produit, des demandes d'indemnisation pour préjudices corporels, la protection de la propriété intellectuelle et autres questions de droit. Ces affaires l'opposent notamment à des fournisseurs, à des pharmaciens-proprétaires, à des franchisés, à des organismes de réglementation, à des autorités fiscales ou autres entités. L'issue de ces litiges et poursuites judiciaires ne peut être prévue avec certitude. Certaines de ces actions pourraient nuire considérablement à la réputation de la société, ses résultats d'exploitation ou sa performance financière.

Le 26 août 2015, la société s'est vu signifier un recours collectif proposé, déposé contre elle et certaines de ses filiales, Weston et d'autres parties, auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario relativement à l'effondrement, en 2013, du complexe Rana Plaza situé à Dhaka, au Bangladesh. La réclamation vise l'obtention de dommages-intérêts d'environ 2 milliards de dollars. La société est d'avis que ce recours collectif est sans fondement et a l'intention de se défendre vigoureusement contre toute réclamation aux termes de ce recours.

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario par deux pharmaciens-proprétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens-proprétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens-proprétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens-proprétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les

pharmaciens devenus pharmaciens-proprétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas partie au recours collectif. Bien que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix estime toujours que ces allégations ne sont pas fondées et qu'elle ait l'intention de leur opposer une défense vigoureuse, l'issue de cette poursuite ne peut être prévue avec certitude.

Situation concurrentielle Le secteur du commerce de détail au Canada est hautement concurrentiel. La société rivalise avec une grande variété de détaillants, notamment les exploitants de supermarchés et de pharmacies au détail de même que les entreprises de marchandisage de masse, les clubs-entrepôts, les détaillants en ligne, les distributeurs de médicaments sur ordonnance par correspondance, les magasins offrant un assortiment restreint de produits, les magasins à escompte, les dépanneurs et les magasins spécialisés. Bon nombre de ces concurrents offrent maintenant une gamme de produits alimentaires, de produits de pharmacie et d'articles de marchandise générale. D'autres se concentrent sur des assortiments de produits que l'on trouve habituellement dans les supermarchés. La société subit également les pressions de la concurrence provenant autant de l'arrivée des nouveaux venus sur le marché que de l'expansion ou de la rénovation des concurrents existants, en particulier ceux qui prennent de l'essor sur les marchés de l'alimentation et des pharmacies au détail. L'incapacité de la société de prédire avec efficacité l'activité du marché ou de rivaliser efficacement avec ses concurrents actuels ou futurs pourrait se traduire notamment par une réduction de sa part de marché et par une baisse de sa rentabilité. L'incapacité de la société de s'adapter aux tendances de consommation ou d'exécuter efficacement ses plans stratégiques pourrait nuire à sa performance financière. La société passe régulièrement en revue ses concurrents et leurs stratégies, et elle suit de près l'évolution du marché et les changements dans les parts de marché. Si la société n'arrive pas à soutenir sa position concurrentielle, sa performance financière pourrait en souffrir.

12.2 Risques financiers et gestion des risques

La société est exposée à de nombreux risques financiers, notamment ceux liés aux instruments financiers, qui pourraient nuire à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière. La société a recours à des instruments dérivés pour atténuer certains de ces risques. Les conventions et les directives proscrivent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de transaction ou de spéculation. La juste valeur des instruments dérivés varie en fonction du marché, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le tableau qui suit dresse la liste des risques financiers que court la société, présentés ci-après :

Liquidité	Crédit
Prix des marchandises	Cours des parts de Propriétés de Choix
Cours de change	Taux d'intérêt

Liquidité Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC et des activités relatives aux cartes de crédit de cette dernière, qui nécessitent une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment la facilité de crédit engagée de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital.

Prix des marchandises La société est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de la société. La société gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement couvrant une partie de ses besoins pour certains produits de consommation qui sont liés à des marchandises. La société conclut des contrats à terme normalisés et des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des prix de l'énergie.

Cours de change La société est exposée aux fluctuations des cours de change principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans les fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire.

Crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des prêts consentis à des franchisés, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés visant la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de sommes à recevoir de fournisseurs. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note A- à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Propriétés de Choix atténue le risque de pertes sur créances lié à ses locataires en évaluant la solvabilité des nouveaux locataires et en exigeant des dépôts de garantie lorsque la loi le permet, de même qu'en s'assurant que son bassin de locataires est diversifié et en limitant son exposition à un seul et même locataire, sauf Loblaw. Propriétés de Choix établit une provision pour créances douteuses, dont le montant correspond aux pertes estimées liées aux loyers à recevoir. Le montant de la provision est déterminé en fonction de l'exposition à chacun des locataires pris individuellement, compte tenu des facteurs qui lui sont propres.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux prêts consentis à des franchisés et les créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés visant la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de sommes à recevoir de fournisseurs, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Cours des parts de Propriétés de Choix La société est exposée au risque de marché en raison des parts de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif au bilan consolidé de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie. Le passif est comptabilisé à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière en fonction du cours de marché des parts. La variation de la juste valeur du passif a une incidence négative sur le bénéfice net lorsque le cours des parts augmente et une incidence positive sur le bénéfice net lorsque le cours des parts diminue.

Risque de taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, dans le but que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe.

13. Transactions entre parties liées

L'actionnaire détenant le contrôle de la société, Weston, détient directement ou indirectement, 187 815 136 actions ordinaires de la société, soit environ 46 % des actions ordinaires en circulation de la société. M. W. Galen Weston contrôle Weston, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sociétés fermées qu'il contrôle, y compris Wittington Investments, Limited (« Wittington »), qui détient un total de 80 769 249 actions ordinaires de Weston, soit environ 63 % des actions ordinaires en circulation de Weston. M. Weston est également le propriétaire véritable de 5 096 189 actions ordinaires de la société, soit environ 1 % des actions ordinaires en circulation de la société. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les parties liées et à acquitter tous les soldes dus à celles-ci aux conditions du marché.

Transactions entre parties liées

(en millions de dollars canadiens)	Valeur de la transaction	
	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
Le coût des marchandises vendues comprend les éléments suivants		
Achats de stocks auprès d'une filiale de Weston	642 \$	615 \$
Achats de stocks auprès d'une partie liée ⁱ⁾	25	24
Bénéfice d'exploitation		
Entente de partage des coûts avec la société mère ⁱⁱ⁾	27 \$	20 \$
Prestation de services administratifs fournis par la société mère ⁱⁱⁱ⁾ , montant net	23	18
Distributions versées par Propriétés de Choix à la société mère ^{iv)}	14	14
Location de locaux à bureaux auprès d'une filiale de Wittington	3	3

- i) Associated British Foods plc est considérée comme une partie liée du fait que M. W. Galen Weston est un administrateur de la société mère de cette société. Au 2 janvier 2016, le solde à payer à Associated British Foods plc s'établissait à 2 millions de dollars (3 millions de dollars au 3 janvier 2015).
- ii) Weston et la société ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de TI, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.
- iii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux prestations de retraite et aux avantages sociaux, aux impôts, aux soins médicaux, aux déplacements, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie, à certaines fonctions de comptabilité et de contrôle et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts. Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le comité d'audit.
- iv) Weston est un porteur de parts de Propriétés de Choix, ce qui lui confère le droit de recevoir des distributions déclarées par la fiducie. Les porteurs de parts qui choisissent de participer au régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») de Propriétés de Choix reçoivent une autre distribution, payable en parts, dont la valeur correspond à 3 % de chaque distribution en trésorerie. En 2015, Propriétés de Choix a émis 1 317 405 parts (1 306 847 parts en 2014) en faveur de Weston aux termes de son RRD, à un prix moyen pondéré de 10,86 \$ (10,30 \$ en 2014) la part.

Les soldes nets à payer à Weston se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
Fournisseurs et autres passifs	3 \$	7 \$

Coentreprise En 2014, une coentreprise, formée de Propriétés de Choix et de Wittington, a acquis une propriété de Loblaw. La coentreprise a l'intention d'aménager la propriété acquise en un immeuble polyvalent dont le locataire principal est un magasin d'alimentation de Loblaw. Au 2 janvier 2016, la coentreprise n'exerçait aucune activité d'exploitation. Propriétés de Choix comptabilise sa participation de 40 % dans la coentreprise, qui est incluse dans les autres actifs, selon la méthode de la mise en équivalence.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées. En 2015, ces choix et les ententes correspondantes n'ont pas eu d'incidence importante sur la société.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de la société, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars canadiens)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	6 \$	9 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	4	3
Rémunération totale	10 \$	12 \$

14. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte du présent Rapport annuel, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

14.1 Consolidation

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

14.2 Stocks

Principales sources d'estimation Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

14.3 Dépréciation d'actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et immeubles de placement)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin constituait une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie, les UGT de la société sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux de capitalisation finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du résultat et des dépenses d'investissement et qui sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil. Les taux d'actualisation sont établis d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

14.4 Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et certains autres actifs financiers

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Chaque date de clôture, la direction examine les créances liées à des prêts consentis à des franchisés, les créances clients et certains autres actifs liés aux franchisés de la société et exerce son jugement afin de déterminer si un événement déclencheur est survenu qui rendrait nécessaire la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction détermine la juste valeur initiale de ses créances liées aux prêts consentis à des franchisés et de certains autres actifs financiers au moyen de modèles s'appuyant sur les flux de trésorerie actualisés. Pour déterminer ces justes valeurs, la direction doit formuler des estimations à long terme portant sur les taux d'actualisation, les produits attendus et les marges, s'il y a lieu. Ces estimations se fondent sur l'expérience passée, les résultats d'exploitation réels et les budgets.

14.5 Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

Principales sources d'estimation La société diffère des produits correspondant à la juste valeur des points accumulés par les membres des programmes de fidélisation au moment de l'attribution. Elle calcule la juste valeur en utilisant des estimations comme les droits abandonnés (valeur des points qui ne seront jamais échangés) et la valeur de détail estimée par point lors de l'échange. La juste valeur estimée par point est fondée sur la valeur d'échange des points des programmes qui, pour les programmes Points PC et PC Plus, est de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points. Pour le programme *Shoppers Optimum/Pharmaprix Optimum*, la juste valeur estimée est déterminée selon les niveaux d'échange moyens pondérés attendus des échanges à venir, notamment les événements d'échange spéciaux. Les taux de droits abandonnés sont principalement fondés sur l'historique des échanges. Les tendances liées aux droits abandonnés sont régulièrement examinées et la valeur de détail estimée est ajustée selon l'activité future attendue.

14.6 Impôt sur le résultat et autres impôts

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et au renversement des différences temporaires et aux vérifications possibles des déclarations de revenus et autres déclarations par les administrations fiscales.

14.7 Informations sectorielles

Jugements posés en lien avec la détermination du regroupement des secteurs d'exploitation La société exerce son jugement dans l'évaluation des critères utilisés pour déterminer le regroupement des secteurs d'exploitation. Le secteur d'exploitation à présenter Vente au détail se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui comprennent principalement les magasins d'alimentation au détail et les pharmacies détenues par les pharmaciens-propriétaires, et également les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les postes d'essence, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. La société a regroupé ces secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail en raison de leurs caractéristiques économiques similaires, des clients et de la nature des produits. La similitude des caractéristiques économiques traduit le fait que les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société exercent leurs activités principalement au Canada et sont, par conséquent, assujettis aux mêmes pressions économiques des marchés et au même contexte réglementaire. Les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment les prix ainsi que l'innovation et l'assortiment des produits, pressions qui sont exercées par les concurrents actuels et les nouveaux venus sur le marché. Les caractéristiques économiques similaires permettent également la mise sur pied de fonctions communes centralisées comme la commercialisation et les TI pour tous les secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail.

Les clients des secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail sont principalement des personnes qui achètent des biens pour leurs propres besoins ou leur consommation personnelle ou ceux de leur famille. La nature et l'assortiment des produits vendus par chacun des secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail sont aussi similaires et comprennent les produits alimentaires, les produits de pharmacie, les cosmétiques, les produits électroniques et les articles ménagers. Le regroupement des secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail reflète la nature et les effets financiers des activités commerciales que la société exerce ainsi que le contexte économique dans lequel elle évolue.

15. Normes comptables

15.1 Modifications des principales méthodes comptables

Immobilisations incorporelles Le classement des coûts liés aux logiciels requiert l'exercice du jugement afin de déterminer si ces coûts doivent être classés comme immobilisations corporelles ou immobilisations incorporelles. La direction a examiné le classement des coûts liés aux logiciels de la société, surtout ceux liés au déploiement des systèmes de TI, et a déterminé qu'il serait approprié de présenter certains coûts à titre d'immobilisations incorporelles. La société a appliqué la modification de manière rétrospective au premier trimestre de 2015, ce qui a eu l'incidence suivante :

Bilans consolidés	Au
Augmentation (diminution)	3 janvier 2015
(en millions de dollars canadiens)	
Immobilisations corporelles	(498) \$
Immobilisations incorporelles	498

De plus, la société a réévalué et révisé la durée d'utilité de ses nouveaux systèmes de TI, qui est passée de cinq à sept ans. Cette révision représente un changement de l'estimation qui a donné lieu à une réduction, pour l'exercice considéré, d'environ 34 millions de dollars de la dotation aux amortissements en lien avec ces immobilisations comparativement à 2014.

15.2 Normes comptables futures

En 2016, l'International Accounting Standards Board (l'« ASB ») a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, (l'« IFRS 16 »), qui remplace la Norme comptable internationale (l'« IAS ») 17, *Contrats de location*, et les interprétations connexes. La norme prévoit l'utilisation, par les preneurs, d'un modèle unique d'évaluation et de comptabilisation des contrats de location à l'état de la situation financière, éliminant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Les bailleurs continuent de classer les contrats de location à titre de contrats de location-financement et de contrats de location simple. L'IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et elle doit être appliquée de manière rétrospective. Son adoption anticipée est autorisée pour autant que l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, (l'« IFRS 15 »), ait été adoptée. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

En 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 qui remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IAS 11, *Contrats de construction*, ainsi que les interprétations connexes. La nouvelle norme prévoit un cadre général pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, sauf les contrats qui entrent dans le champ d'application des normes comptables portant sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et elle doit être appliquée de manière rétrospective. Son adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

En 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, ainsi que les interprétations connexes. Cette norme comportait trois grandes étapes, à savoir le classement et l'évaluation, la dépréciation et l'application d'un modèle général de couverture. L'IFRS 9 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et devra être appliquée de manière rétrospective, sauf pour ce qui est de l'étape portant sur le modèle général de couverture qui elle devra être appliquée de manière prospective. Son adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

En 2014, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers* (les « modifications de l'IAS 1 »). Les modifications de l'IAS 1 donnent des directives sur le recours au jugement lors de la préparation des états financiers et des informations à fournir. Les modifications de l'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 et, par conséquent, la société appliquera ces modifications au premier trimestre de 2016. La société ne prévoit pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence importante sur les informations présentées dans ses états financiers.

16. Perspectives⁶⁾

Loblaw demeure concentrée sur son cadre stratégique, qui vise à lui permettre d'avoir la meilleure offre dans les domaines des produits d'alimentation, de santé et de beauté, à assurer l'excellence au chapitre de l'exploitation et à générer de la croissance. Ce cadre stratégique repose sur une stratégie financière axée sur le maintien d'affaires stables. Cette stratégie vise un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et une marge brute stable, la génération d'efficacités, la réalisation de synergies découlant de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix par la société et le remboursement de capital aux actionnaires. La société prévoit ce qui suit pour 2016 :

- la réalisation d'un chiffre d'affaires positif des magasins comparables et d'une marge brute stable pour son secteur Vente au détail dans un marché de l'alimentation hautement concurrentiel malgré les pressions négatives persistantes exercées par la réforme du réseau de la santé;
- la croissance du montant ajusté du bénéfice net;
- l'affectation d'environ 1,3 milliard de dollars au titre des dépenses d'investissement, dont 1,0 milliard de dollars pour son secteur Vente au détail;
- le remboursement de capital aux actionnaires au moyen de l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

17. Mesures financières non conformes aux PCGR

La société utilise les mesures financières non conformes aux PCGR suivantes : le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail, le BAIIA, le montant ajusté du BAIIA, le montant ajusté de la marge du BAIIA, le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, le montant ajusté de l'impôt sur le résultat, le montant ajusté du taux d'impôt, le montant ajusté du bénéfice net, le montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire, les flux de trésorerie disponibles, le montant ajusté du rendement des capitaux propres et le montant ajusté du rendement du capital, ainsi que, dans le cas de Propriétés de Choix, le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation. Elle estime que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance financière et sa situation financière, pour les raisons indiquées ci-après.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société exclut d'autres éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail représente le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, divisé par le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail. La société considère le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail et à prendre des décisions à l'égard de ses activités courantes.

Pour les périodes closes le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens)	2015 (12 semaines)	2014 (13 semaines)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
Marge brute du secteur Vente au détail	2 794 \$	2 925 \$	11 689 \$	9 734 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :				
Dépréciation d'actifs accessoires du secteur des pharmacies au détail détenus en vue de la vente	46	—	46	—
Charge liée aux stocks de vêtements	—	—	8	—
Charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition	4	—	4	190
Comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus	—	69	—	798
Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail	2 844 \$	2 994 \$	11 747 \$	10 722 \$

Dépréciation d'actifs accessoires du secteur des pharmacies au détail détenus en vue de la vente Au quatrième trimestre de 2015 et pour l'exercice 2015 en entier, la société a commencé à s'employer activement à vendre certains actifs des entreprises de soins de santé complémentaires de Shoppers. En conséquence, elle a comptabilisé une charge de 112 millions de dollars liée à la dépréciation de ces actifs et d'autres charges de restructuration connexes. De ce montant, une tranche de 46 millions de dollars a été comptabilisée dans la marge brute et une tranche de 66 millions de dollars, dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Charge liée aux stocks de vêtements En 2015, la société a conclu une entente visant la liquidation, aux États-Unis, de certains stocks de vêtements plus anciens provenant d'établissements au Canada et a comptabilisé à cet égard une charge de 8 millions de dollars (néant en 2014).

Charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition des magasins d'alimentation détenus par la société et par les franchisés À la clôture de l'exercice 2015, la société avait mené à bien la transition de tous les magasins d'alimentation franchisés qu'elle détient aux nouveaux systèmes de TI comprenant un système de gestion de l'inventaire permanent. La réévaluation des stocks détenus par les franchisés à la suite de la mise en œuvre du système a entraîné une diminution de la valeur des stocks de 33 millions de dollars. Cette réévaluation s'est traduite par une charge dont une tranche de 4 millions de dollars a été comptabilisée dans la marge brute liée aux franchises consolidées et une tranche de 29 millions de dollars a été comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives liés aux franchises non consolidées au quatrième trimestre et pour l'exercice en entier. En 2014, la société avait achevé une transition identique des magasins d'alimentation qu'elle détient et des centres de distribution connexes, ce qui avait donné lieu à une diminution de 190 millions de dollars de la valeur des stocks et à la comptabilisation d'une charge de 190 millions de dollars dans la marge brute.

Comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus Dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014, les actifs acquis et les passifs repris ont été comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan consolidé de la société, ce qui a donné lieu à un ajustement de la juste valeur des stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix à la date de l'acquisition correspondant à l'écart entre le coût des stocks et leur juste valeur. Cet écart a été comptabilisé dans le coût des marchandises vendues à mesure que les stocks ont été vendus, ce qui a eu une incidence négative sur la marge brute. Au quatrième trimestre de 2014 et pour l'exercice 2014 en entier, un écart de 69 millions de dollars et de 798 millions de dollars, respectivement, avait été comptabilisé dans la marge brute et le résultat d'exploitation, soit le montant global de l'ajustement de la juste valeur.

BAIIA, montant ajusté du BAIIA et montant ajusté de la marge du BAIIA Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du bénéfice avant impôt sur le résultat, charges d'intérêts nettes et autres charges financières et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « BAIIA »), du montant ajusté du BAIIA et du montant ajusté du résultat d'exploitation avec le bénéfice d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net établi conformément aux PCGR et présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015. La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance de ses activités courantes et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Rapport de gestion

Le montant ajusté de la marge du BAIIA représente le montant ajusté du BAIIA, divisé par les produits.

(en millions de dollars canadiens)	2015 (12 semaines)					2014 (13 semaines)				
	Vente au détail	Services financiers ⁽⁴⁾	Propriétés de Choix ⁽⁴⁾	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers ⁽⁴⁾	Propriétés de Choix ⁽⁴⁾	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société					131 \$					247 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Participations ne donnant pas le contrôle					(4)					—
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières					141					169
Impôt sur le résultat					48					91
Bénéfice d'exploitation	265 \$	48 \$	224 \$	(221) \$	316 \$	459 \$	49 \$	223 \$	(224) \$	507 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	369	3	—	4	376	388	2	—	3	393
BAIIA	634 \$	51 \$	224 \$	(217) \$	692 \$	847 \$	51 \$	223 \$	(221) \$	900 \$
Bénéfice d'exploitation	265 \$	48 \$	224 \$	(221) \$	316 \$	459 \$	49 \$	223 \$	(224) \$	507 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	124	—	—	—	124	124	—	—	—	124
Dépréciation d'actifs accessoires du secteur des pharmacies au détail détenus en vue de la vente	112	—	—	—	112	—	—	—	—	—
Conventions collectives	55	—	—	—	55	—	—	—	—	—
Charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition	33	—	—	—	33	—	—	—	—	—
Perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	4	—	—	—	4	1	—	—	—	1
Modification de certaines ententes de redevances conclues avec les franchisés	(8)	—	—	—	(8)	(40)	—	—	—	(40)
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	6	—	—	—	6	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(6)	—	—	—	(6)	4	—	—	—	4
Charges de restructuration et autres charges connexes	(7)	—	—	—	(7)	—	—	—	—	—
Comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus	—	—	—	—	—	69	—	—	—	69
Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, déduction faite de l'incidence des opérations de dessaisissement	—	—	—	—	—	14	—	—	—	14
Ajustement de la juste valeur du passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	—	—	—	—	—	2	—	—	—	2
Montant ajusté du résultat d'exploitation	578 \$	48 \$	224 \$	(221) \$	629 \$	633 \$	49 \$	223 \$	(224) \$	681 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	369	3	—	4	376	388	2	—	3	393
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(124)	—	—	—	(124)	(124)	—	—	—	(124)
Montant ajusté du BAIIA	823 \$	51 \$	224 \$	(217) \$	881 \$	897 \$	51 \$	223 \$	(221) \$	950 \$

(en millions de dollars canadiens)	2015 (52 semaines)					2014 (53 semaines)				
	Vente au détail	Services financiers ⁴⁾	Propriétés de Choix ⁴⁾	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers ⁴⁾	Propriétés de Choix ⁴⁾	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société					632 \$					53 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Participations ne donnant pas le contrôle					(9)					—
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières					644					584
Impôt sur le résultat					334					25
Bénéfice d'exploitation	1 429 \$	163 \$	601 \$	(592) \$	1 601 \$	497 \$	164 \$	568 \$	(567) \$	662 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 567	10	1	14	1 592	1 453	7	—	12	1 472
BAIIA	2 996 \$	173 \$	602 \$	(578) \$	3 193 \$	1 950 \$	171 \$	568 \$	(555) \$	2 134 \$
Bénéfice d'exploitation	1 429 \$	163 \$	601 \$	(592) \$	1 601 \$	497 \$	164 \$	568 \$	(567) \$	662 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	536	—	—	—	536	417	—	—	—	417
Charges de restructuration et autres charges connexes	154	—	—	—	154	44	—	2	—	46
Dépréciation d'actifs accessoires du secteur des pharmacies au détail détenus en vue de la vente	112	—	—	—	112	—	—	—	—	—
Conventions collectives	55	—	—	—	55	—	—	—	—	—
Charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition	33	—	—	—	33	190	—	—	—	190
Perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	13	—	—	—	13	15	—	1	—	16
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(21)	—	—	—	(21)	4	—	—	—	4
Modification de certaines ententes de redevances conclues avec les franchisés	(8)	—	—	—	(8)	(40)	—	—	—	(40)
Charge liée aux stocks de vêtements	8	—	—	—	8	—	—	—	—	—
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	8	—	—	—	8	—	—	—	—	—
Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, déduction faite de l'incidence des opérations de dessaisissement	2	—	—	—	2	72	—	—	—	72
Comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus	—	—	—	—	—	798	—	—	—	798
Ajustement de la juste valeur du passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	—	—	—	—	—	7	—	—	—	7
Montant ajusté du résultat d'exploitation	2 321 \$	163 \$	601 \$	(592) \$	2 493 \$	2 004 \$	164 \$	571 \$	(567) \$	2 172 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 567	10	1	14	1 592	1 453	7	—	12	1 472
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(536)	—	—	—	(536)	(417)	—	—	—	(417)
Montant ajusté du BAIIA	3 352 \$	173 \$	602 \$	(578) \$	3 549 \$	3 040 \$	171 \$	571 \$	(555) \$	3 227 \$

Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix

L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie d'environ 6 050 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. Au quatrième trimestre de 2015 et pour l'exercice en entier, un amortissement de 124 millions de dollars (124 millions de dollars en 2014) et de 536 millions de dollars (417 millions de dollars en 2014), respectivement, a été comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 550 millions de dollars pour les neuf prochains exercices et diminuera par la suite.

Charges de restructuration et autres charges connexes La société évalue régulièrement ses initiatives de réduction des coûts et ses initiatives stratégiques liées à l'infrastructure de ses magasins, à ses réseaux de distribution et à son infrastructure administrative dans le but de s'assurer de maintenir une structure d'exploitation à faibles coûts. Des activités de restructuration liées à ces initiatives sont en cours. En plus de ces initiatives, la société a annoncé en 2015 la fermeture de certains magasins de détail non rentables, tel qu'il est précisé à la rubrique 6.1, « Secteur Vente au détail - Autres questions liées au secteur Vente au détail ».

Conventions collectives Au cours des cinq dernières années, la société a procédé à la conversion de magasins en un modèle d'exploitation moins coûteux et plus efficace conformément aux modalités des conventions collectives. Au quatrième trimestre de 2015, elle a comptabilisé une charge de 55 millions de dollars liée à la conclusion de ces conventions collectives.

Perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises Chaque date de clôture, la société évalue s'il y a ou non dépréciation et, au besoin, inscrit des pertes de valeur ou des reprises de pertes de valeur comptabilisées précédemment au titre de la valeur comptable de ses immobilisations corporelles, de ses immeubles de placement et de ses immobilisations incorporelles. La société a comptabilisé un montant de 4 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015 (1 million de dollars en 2014) et de 13 millions de dollars pour l'exercice en entier (16 millions de dollars en 2014) lié à la perte de valeur des immobilisations corporelles et à d'autres pertes de valeur connexes.

Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change La société est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, la société a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en Bourse pour atténuer la volatilité des prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que la société utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. Au quatrième trimestre de 2015, la société a comptabilisé un profit net de 6 millions de dollars lié à la juste valeur (perte de 4 millions de dollars en 2014) et un profit net de 21 millions de dollars lié à la juste valeur (perte de 4 millions de dollars en 2014) pour l'exercice en entier au titre des contrats liés au carburant et des contrats de change. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par la société; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

Modification de certaines ententes de redevances conclues avec les franchisés La société a modifié ses ententes de redevances conclues avec les franchisés de certaines bannières. Par suite de cette modification, elle a réévalué la valeur recouvrable des instruments financiers liés aux franchises ainsi que la perte de valeur connexe comptabilisée précédemment. Au quatrième trimestre de 2015 et pour l'exercice en entier, la société a comptabilisé une réduction de 8 millions de dollars (40 millions de dollars en 2014) d'une perte de valeur comptabilisée précédemment.

Achats de rentes et rachats de régimes de retraite En 2015, la société a procédé à plusieurs achats de rentes et rachats de régimes de retraite ayant trait à d'anciens employés. Ces activités visent à réduire l'obligation de la société au titre des régimes à prestations définies et à atténuer les risques et la volatilité liés aux régimes de retraite. Au quatrième trimestre de 2015 et pour l'exercice en entier, la société a comptabilisé respectivement une charge de 6 millions de dollars (néant en 2014) et de 8 millions de dollars (néant en 2014).

Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, déduction faite de l'incidence des opérations de dessaisissement Au premier trimestre de 2015, la société a conclu toutes les opérations de dessaisissement exigées par le Bureau de la concurrence et a comptabilisé une perte sur les opérations de dessaisissement de 2 millions de dollars. Au quatrième trimestre de 2014 et pour l'exercice 2014 en entier, la société a comptabilisé des pertes sur les opérations de dessaisissement de 14 millions de dollars et de 12 millions de dollars, respectivement. Toujours en 2014, la société avait également engagé des coûts liés à l'acquisition de 60 millions de dollars en lien avec l'accord visant l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Ajustement de la juste valeur du passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix Au deuxième trimestre de 2014, de concert avec l'acquisition, la société a converti certaines ententes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres et réglée en trésorerie de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en ententes de rémunération fondée sur des actions ordinaires et réglée en trésorerie de la société. La société est exposée aux fluctuations du cours de marché de ses actions ordinaires du fait que ces ententes prévoient un règlement en trésorerie et que le passif connexe est comptabilisé à la juste valeur chaque date de présentation de l'information financière en fonction du cours de marché des actions ordinaires de la société. Au quatrième trimestre de 2014 et pour l'exercice en entier, la société a comptabilisé une perte respective de 2 millions de dollars et de 7 millions de dollars. Le 10 novembre 2014, la société a modifié ces ententes de rémunération afin qu'elles prévoient un règlement en actions et, de ce fait, elle n'est plus exposée aux fluctuations des cours de marché.

Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015. La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance financière sous-jacente et pour la prise de décisions concernant ses activités de nature financière.

Pour les périodes closes le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens)	2015 (12 semaines)	2014 (13 semaines)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	141 \$	169 \$	644 \$	584 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(7)	(20)	(81)	(17)
Amortissement accéléré des coûts de financement différés	—	(5)	(15)	(23)
Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, déduction faite de l'incidence des opérations de dessaisissement	—	—	—	(15)
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	134 \$	144 \$	548 \$	529 \$

Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie La société est exposée aux fluctuations du cours de marché en raison des parts qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif dans le bilan consolidé de la société, puisqu'elles sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs, sous réserve de certaines restrictions. Ce passif est comptabilisé à la juste valeur chaque date de présentation de l'information financière selon le cours de marché des parts à la clôture de chaque période. La société a comptabilisé une perte de 7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2015 (20 millions de dollars en 2014) et une perte de 81 millions de dollars pour l'exercice en entier (17 millions de dollars en 2014) au titre de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie. Une hausse (baisse) du cours de marché des parts de fiducie entraîne des charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières.

Amortissement accéléré des coûts de financement différés La société a comptabilisé des charges liées à l'amortissement accéléré des coûts de financement différés par suite de remboursements anticipés effectués sur l'emprunt à terme lié à l'acquisition. Au quatrième trimestre de 2015 et pour l'exercice en entier, la société a comptabilisé des charges de néant (5 millions de dollars en 2014) et de 15 millions de dollars (23 millions de dollars en 2014), respectivement.

Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, déduction faite de l'incidence des opérations de dessaisissement En plus des coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de la perte sur les opérations de dessaisissement comptabilisés dans le résultat d'exploitation dont il est question ci-dessus, des charges d'intérêts nettes additionnelles de 15 millions de dollars ont été engagées au premier trimestre de 2014 relativement au financement lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Depuis la date de l'acquisition, ces coûts ne sont plus exclus du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, car ils font désormais partie des activités courantes.

Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt La société considère le montant ajusté de l'impôt sur le résultat comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Pour les périodes closes le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015 (12 semaines)	2014 (13 semaines)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾	629 \$	681 \$	2 493 \$	2 172 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	134	144	548	529
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	495 \$	537 \$	1 945 \$	1 643 \$
Impôt sur le résultat	48 \$	91 \$	334 \$	25 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾	85	50	229	401
Modification du taux provincial d'impôt des sociétés prévu par la loi	—	—	(38)	—
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	133 \$	141 \$	525 \$	426 \$
Taux d'impôt effectif	27,4 %	26,9 %	34,9 %	32,1 %
Montant ajusté du taux d'impôt	26,9 %	26,3 %	27,0 %	25,9 %

- i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté ci-dessus.
ii) Voir le tableau portant sur le BAIIA, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté de la marge du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Le montant ajusté du taux d'impôt représente le montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par la somme du montant ajusté du résultat d'exploitation diminué des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Modification du taux provincial d'impôt des sociétés prévu par la loi Au deuxième trimestre de 2015, le gouvernement de l'Alberta a annoncé une augmentation du taux provincial d'impôt des sociétés, qui est passé de 10 % à 12 %. Promulguée le 19 juin 2015, la hausse est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015. Par conséquent, la société a comptabilisé une charge de 38 millions de dollars au deuxième trimestre de 2015 et pour l'exercice en entier relativement à la réévaluation de ses passifs d'impôt différé.

Montant ajusté du bénéfice net et montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire La société considère le montant ajusté du bénéfice net et le montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le tableau qui suit présente un rapprochement du montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire avec le bénéfice net de base par action ordinaire établi conformément aux PCGR pour les périodes closes le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015.

(en dollars)	2015 (12 semaines)	2014 (13 semaines)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
Bénéfice net de base par action ordinaire	0,31 \$	0,60 \$	1,52 \$	0,14 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	0,22	0,22	0,96	0,80
Charges de restructuration et autres charges connexes	(0,01)	—	0,31	0,09
Dépréciation d'actifs accessoires du secteur des pharmacies au détail détenus en vue de la vente	0,20	—	0,20	—
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiduciaire ⁱ⁾	0,01	0,05	0,20	0,04
Conventions collectives	0,10	—	0,10	—
Modification du taux provincial d'impôt des sociétés prévu par la loi	—	—	0,09	—
Charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition	0,06	—	0,06	0,37
Perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	0,01	—	0,02	0,04
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(0,01)	0,01	(0,04)	0,01
Modification de certaines ententes de redevances conclues avec les franchisés	(0,02)	(0,07)	(0,02)	(0,08)
Amortissement accéléré des coûts de financement différés	—	0,01	0,03	0,04
Charge liée aux stocks de vêtements	—	—	0,02	—
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	0,01	—	0,01	—
Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, déduction faite de l'incidence des opérations de dessaisissement	—	0,02	—	0,19
Comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus	—	0,12	—	1,55
Ajustement de la juste valeur du passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	—	—	—	0,01
Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire	0,88 \$	0,96 \$	3,46 \$	3,20 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	410,7	412,0	411,5	380,5
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société (en millions de dollars canadiens)	366 \$	396 \$	1 429 \$	1 217 \$
Moins : dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social (en millions de dollars canadiens)	(3)	—	(7)	—
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars canadiens)	363	396	1 422	1 217

i) Les profits ou les pertes au titre de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiduciaire ne sont pas assujettis à l'impôt.

Flux de trésorerie disponibles Le tableau qui suit présente un rapprochement des flux de trésorerie disponibles utilisés pour évaluer la situation financière de la société et des mesures conformes aux PCGR pour les périodes closes le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile pour évaluer la trésorerie qu'elle peut affecter à des activités de financement et d'investissement supplémentaires.

(en millions de dollars canadiens)	2015 (12 semaines)	2014 (13 semaines)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	564 \$	952 \$	3 079 \$	2 569 \$
Moins :				
Dépenses d'investissement	433	400	1 241	1 086
Intérêts payés	95	113	491	506
Flux de trésorerie disponibles	36 \$	439 \$	1 347 \$	977 \$

Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix et les mesures conformes aux PCGR présentées pour les périodes closes le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015. La société est d'avis que le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation est une mesure utile pour l'évaluation de la performance économique et de la capacité de Propriétés de Choix à verser des distributions.

(en millions de dollars canadiens)	2015 (12 semaines)	2014 (13 semaines)	2015 (52 semaines)	2014 (53 semaines)
Bénéfice net (perte nette)	41 \$	87 \$	(155) \$	200 \$
Ajustement de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite	96	51	411	(12)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(88)	(98)	(72)	(82)
Ajustements de la juste valeur de la rémunération fondée sur des parts	—	—	1	(1)
Distributions sur les parts de catégorie B de société en commandite	52	50	203	191
Amortissement des allocations pour améliorations locatives	—	—	—	1
Charges internes au titre de la location	—	—	1	—
Fonds provenant des activités d'exploitation	101 \$	90 \$	389 \$	297 \$
Charges de restructuration	— \$	— \$	— \$	2 \$
Produits locatifs comptabilisés sur une base linéaire	(10)	(9)	(37)	(35)
Amortissement des charges financières	—	—	(1)	50
Charge de rémunération fondée sur des parts	—	—	2	2
Dépenses d'investissement de maintien liées aux immeubles et à la location, montant normalisé ⁱ⁾	(9)	(7)	(40)	(31)
Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation	82 \$	74 \$	313 \$	285 \$

i) Le caractère saisonnier a une incidence sur le calendrier des dépenses d'investissement. Le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation a été ajusté pour tenir compte de ce facteur afin de faciliter la comparaison entre les trimestres.

18. Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), et elles peuvent être consultées en ligne à l'adresse sedar.com et auprès du BSIF, organisme de réglementation principal de la Banque PC, filiale de la société.

Le 24 février 2016

Toronto, Canada

Notes de fin de document du rapport de gestion

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel 2015 de la société à la page 135.
 - 2) Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR ».
 - 3) Certains chiffres de 2014 ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Voir la rubrique 15.1, « Modifications des principales méthodes comptables », et la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR ».
 - 4) Aux fins de la présentation sectorielle, les résultats sont présentés pour les périodes closes le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, conformément à l'exercice des secteurs Services financiers et Propriétés de Choix. Les ajustements au 2 janvier 2016 et au 3 janvier 2015 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations. Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », et la note 36, « Informations sectorielles », des états financiers consolidés de 2015 de la société.
 - 5) Les résultats comparatifs de la société reflètent l'incidence négative de l'inclusion d'une semaine de ventes supplémentaire en 2014, la 53^e semaine. Cette 53^e semaine a eu les incidences suivantes sur les résultats de la société pour le quatrième trimestre de 2014 et l'exercice 2014 en entier : une augmentation des ventes au détail de 789 millions de dollars, une augmentation du BAIIA de 71 millions de dollars, ainsi qu'une incidence estimée de 52 millions de dollars sur le bénéfice net et de 0,13 \$ sur le bénéfice net de base par action ordinaire. L'incidence de la 53^e semaine sur le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société est estimée d'après le résultat d'exploitation de la 53^e semaine, en appliquant le taux d'impôt effectif pour le quatrième trimestre de 2014. L'incidence de la 53^e semaine sur le bénéfice net de base par action ordinaire est fondée sur le montant estimé du bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au quatrième trimestre de 2014 et pour l'exercice 2014 en entier, selon le cas.
 - 6) À lire en parallèle avec la rubrique 1, « Énoncés prospectifs ».
-

Résultats financiers

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière	63
Rapport des auditeurs indépendants	64
États financiers consolidés	65
États consolidés des résultats	65
États consolidés du résultat global	66
États consolidés des variations des capitaux propres	67
Bilans consolidés	68
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	69
Notes afférentes aux états financiers consolidés	70
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	70
Note 2. Principales méthodes comptables	70
Note 3. Estimations comptables critiques et jugements	82
Note 4. Normes comptables futures	84
Note 5. Acquisitions d'entreprises	85
Note 6. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	87
Note 7. Impôt sur le résultat	87
Note 8. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	89
Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	90
Note 10. Créances	91
Note 11. Créances sur cartes de crédit	91
Note 12. Stocks	92
Note 13. Actifs détenus en vue de la vente	92
Note 14. Immobilisations corporelles	93
Note 15. Immeubles de placement	96
Note 16. Immobilisations incorporelles	97
Note 17. Goodwill	99
Note 18. Autres actifs	100
Note 19. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle	100
Note 20. Dette à court terme	100
Note 21. Provisions	101
Note 22. Dette à long terme	102
Note 23. Autres passifs	105
Note 24. Capital social	105
Note 25. Gestion du capital	107
Note 26. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	109
Note 27. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	113
Note 28. Charges au titre des avantages du personnel	121
Note 29. Contrats de location	121
Note 30. Instruments financiers	123
Note 31. Gestion des risques financiers	125
Note 32. Passifs éventuels	126
Note 33. Garanties financières	127
Note 34. Transactions entre parties liées	128
Note 35. Charges de restructuration et autres charges connexes	130
Note 36. Informations sectorielles	131
Rétrospective des trois derniers exercices	133
Glossaire	135

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel – Revue financière (le « rapport annuel ») relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw limitée, qui en assume la responsabilité. Mis à part le fait de devoir formuler des jugements et faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière pertinente et fiable est produite. La direction doit concevoir un système de contrôles internes et attester de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, puis transmet les résultats à la direction tous les trimestres.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier des activités de l'entreprise. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au comité d'audit. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité d'audit en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Toronto, Canada
Le 24 février 2016

Le président du Conseil et président,
[signé]
Galen G. Weston

Le chef de la direction financière,
[signé]
Richard Dufresne

Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Les Compagnies Loblaw limitée, qui comprennent les bilans consolidés au 2 janvier 2016 et au 3 janvier 2015, les états consolidés des résultats, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices de 52 et de 53 semaines clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Les Compagnies Loblaw limitée au 2 janvier 2016 et au 3 janvier 2015, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices de 52 et de 53 semaines clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

KPMG S.P.L. / SENCRL.

Toronto, Canada
Le 24 février 2016

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

États consolidés des résultats

Pour les exercices clos le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2015	2014
Produits	45 394 \$	42 611 \$
Coût des marchandises vendues	32 846	32 063
Frais de vente et charges générales et administratives	10 947	9 886
Bénéfice d'exploitation	1 601 \$	662 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	644	584
Bénéfice avant impôt sur le résultat	957 \$	78 \$
Impôt sur le résultat (note 7)	334	25
Bénéfice net	623 \$	53 \$
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	632 \$	53 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(9)	—
Bénéfice net	623 \$	53 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 8)		
De base	1,52 \$	0,14 \$
Dilué	1,51 \$	0,14 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 8)		
De base	411,5	380,5
Dilué	415,2	384,4

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015

(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014
Bénéfice net	623 \$	53 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :		
Profit de change	14 \$	8 \$
Profit latent sur les couvertures de flux de trésorerie (note 30)	1	—
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) au titre des régimes à prestations définies (note 27)	143	(46)
Autres éléments du résultat global	158 \$	(38) \$
Résultat global total	781 \$	15 \$
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	790 \$	15 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(9)	—
Résultat global total	781 \$	15 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Capital social privilégié	Capital social ordinaire	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 3 janvier 2015	— \$	7 857 \$	4 810 \$	104 \$	8 \$	8 \$	12 787 \$
Bénéfice net (perte nette)	— \$	— \$	632 \$	— \$	— \$	(9) \$	623 \$
Autres éléments du résultat global	—	—	143	—	15	—	158
Résultat global total	— \$	— \$	775 \$	— \$	15 \$	(9) \$	781 \$
Émission d'actions privilégiées (note 24)	221	—	—	—	—	—	221
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 24)	—	(83)	(197)	—	—	—	(280)
Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 24 et 26)	—	84	(11)	(2)	—	—	71
Actions rachetées et détenues en fiducie (note 24)	—	(19)	(44)	—	—	—	(63)
Actions détenues en fiducie et libérées (notes 24 et 26)	—	12	37	—	—	—	49
Dividendes déclarés par action ordinaire - 0,995 \$ (note 24)	—	—	(409)	—	—	—	(409)
Dividendes déclarés par action privilégiée - 0,74 \$ (note 24)	—	—	(7)	—	—	—	(7)
Apport des participations ne donnant pas le contrôle (note 5)	—	—	—	—	—	14	14
	221 \$	(6) \$	144 \$	(2) \$	15 \$	5 \$	377 \$
Solde au 2 janvier 2016	221 \$	7 851 \$	4 954 \$	102 \$	23 \$	13 \$	13 164 \$

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Capital social privilégié	Capital social ordinaire	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 28 décembre 2013	— \$	1 642 \$	5 271 \$	87 \$	— \$	— \$	7 000 \$
Bénéfice net	— \$	— \$	53 \$	— \$	— \$	— \$	53 \$
Autres éléments du résultat global	—	—	(46)	—	8	—	(38)
Résultat global total	— \$	— \$	7 \$	— \$	8 \$	— \$	15 \$
Acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (notes 5 et 24)	—	6 119	—	—	—	—	6 119
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 24)	—	(63)	(115)	—	—	—	(178)
Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 24 et 26)	—	156	(1)	17	—	—	172
Actions détenues en fiducie et libérées (notes 24 et 26)	—	3	19	—	—	—	22
Dividendes déclarés par action ordinaire - 0,975 \$ (note 24)	—	—	(371)	—	—	—	(371)
Apport des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	8	8
	— \$	6 215 \$	(461) \$	17 \$	8 \$	8 \$	5 787 \$
Solde au 3 janvier 2015	— \$	7 857 \$	4 810 \$	104 \$	8 \$	8 \$	12 787 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015 ⁱ⁾
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	1 018 \$	999 \$
Placements à court terme (note 9)	64	21
Créances (note 10)	1 325	1 209
Créances sur cartes de crédit (note 11)	2 790	2 630
Stocks (note 12)	4 322	4 309
Charges payées d'avance et autres actifs	265	214
Actifs détenus en vue de la vente (note 13)	71	23
Total des actifs courants	9 855 \$	9 405 \$
Immobilisations corporelles (note 14)	10 480	10 296
Immeubles de placement (note 15)	160	185
Immobilisations incorporelles (note 16)	9 164	9 675
Goodwill (note 17)	3 362	3 318
Actifs d'impôt différé (note 7)	132	193
Dépôts de garantie (note 9)	2	7
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés (note 30)	329	399
Autres actifs (note 18)	455	281
Total des actifs	33 939 \$	33 759 \$
Passifs		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 33)	143 \$	162 \$
Fournisseurs et autres passifs (note 19)	5 106	4 774
Provisions (note 21)	127	84
Impôt sur le résultat à payer	82	34
Dette à court terme (note 20)	550	605
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 22)	998	420
Participation des pharmaciens-propriétaires	216	193
Titres de participation (note 24)	—	225
Total des passifs courants	7 222 \$	6 497 \$
Provisions (note 21)	131	76
Dette à long terme (note 22)	10 013	11 042
Passif lié aux parts de fiducie (note 30)	821	722
Passifs d'impôt différé (note 7)	1 834	1 853
Autres passifs (note 23)	754	782
Total des passifs	20 775 \$	20 972 \$
Capitaux propres		
Capital social privilégié (note 24)	221 \$	— \$
Capital social ordinaire (note 24)	7 851	7 857
Résultats non distribués	4 954	4 810
Surplus d'apport (note 26)	102	104
Cumul des autres éléments du résultat global	23	8
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	13 151 \$	12 779 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	13	8
Total des capitaux propres	13 164 \$	12 787 \$
Total des passifs et des capitaux propres	33 939 \$	33 759 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités. Voir les notes 2 et 5.

Passifs éventuels (note 32).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015
(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014 ⁱ⁾
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	623 \$	53 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Impôt sur le résultat (note 7)	334	25
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	644	584
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 592	1 472
Perte de valeur nette des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes	73	16
(Profit) perte sur la sortie d'actifs	(5)	3
Comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus (note 12)	—	798
Charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition (note 12)	4	190
	3 265 \$	3 141 \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	235	(321)
Variation des créances sur cartes de crédit (note 11)	(160)	(92)
Impôt sur le résultat payé	(296)	(293)
Intérêts perçus	7	29
Autres	28	105
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	3 079 \$	2 569 \$
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 008) \$	(856) \$
Entrées d'immobilisations incorporelles	(233)	(230)
Acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart, déduction faite de la trésorerie acquise (note 5)	—	(6 619)
Trésorerie reprise à la consolidation initiale des franchises (note 5)	33	—
Variation des placements à court terme (note 9)	(43)	269
Produit sur la sortie d'actifs	36	129
Variation des dépôts de garantie (note 9)	5	1 694
Autres	(28)	(71)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 238) \$	(5 684) \$
Activités de financement		
Variation de la dette bancaire (note 33)	(19) \$	(133) \$
Variation de la dette à court terme (note 20)	(55)	—
Dette à long terme (note 22)		
Émise	1 186	5 865
Remboursée	(1 783)	(3 336)
Rachat de titres de participation	(225)	—
Intérêts payés	(491)	(506)
Dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées (note 24)	(416)	(496)
Capital social ordinaire		
Émis (note 26)	63	629
Racheté et détenu en fiducie (note 24)	(63)	—
Racheté et annulé (note 24)	(280)	(178)
Émission de capital social privilégié (note 24)	221	—
Autres	23	—
(Sorties) entrées nettes liées aux activités de financement	(1 839) \$	1 845 \$
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	17 \$	9 \$
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	19 \$	(1 261) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	999	2 260
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 018 \$	999 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités. Voir les notes 2 et 5.
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les périodes closes le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Les Compagnies Loblaw limitée est une société ouverte canadienne constituée en 1956. La société est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie, le plus important détaillant au pays, ainsi que le porteur de parts majoritaire de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Les Compagnies Loblaw limitée offre aux Canadiens des produits alimentaires, ainsi que des produits de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, ainsi que des produits et services financiers et de téléphonie mobile. Le siège social de la société est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S7. Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont appelées conjointement la « société » ou « Loblaw » dans les présents états financiers consolidés.

L'actionnaire détenant le contrôle de la société est George Weston limitée (« Weston »), qui détient environ 46 % des actions ordinaires en circulation de la société. La société mère ultime est Wittington Investments, Limited (« Wittington »). Le reste des actions ordinaires est détenu par un grand nombre d'actionnaires.

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail, Services financiers et Propriétés de Choix (voir les notes 3 et 36).

Note 2. Principales méthodes comptables

Déclaration de conformité Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou « PCGR »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») suivant les méthodes comptables décrites ci-après.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 24 février 2016.

Base d'établissement Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont comptabilisés à la juste valeur :

- l'actif des régimes de retraite à prestations définies, les obligations liées à ces régimes de retraite étant évaluées à leur valeur actualisée, tel qu'il est décrit à la note 27;
- les passifs au titre d'accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie, tels qu'ils sont décrits à la note 26;
- certains instruments financiers, tels qu'ils sont décrits à la note 30.

Les principales méthodes comptables décrites ci-après ont été mises en œuvre de manière uniforme à toutes les périodes présentées lors de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

Exercice L'exercice de la société se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. Les exercices clos le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 comptaient respectivement 52 semaines et 53 semaines.

Méthode de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société évalue le contrôle périodiquement.

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la société, conçues de telle façon que les droits de vote ou autres droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la société, la société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées dans les états financiers consolidés et représentent les capitaux propres attribuables aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle dans une entité consolidée par la société dans laquelle la participation de la société est inférieure à 100 %. Les transactions effectuées avec les participations ne donnant pas le contrôle sont traitées comme des transactions effectuées avec les porteurs de capitaux propres de la société. Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de la société dans les filiales sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Loblaw consolide les titulaires de licences de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») (les « pharmaciens-proprétaires ») ainsi que les franchisés de ses magasins d'alimentation au détail qui sont assujettis à un nouveau contrat de franchise simplifié (le « contrat de franchise »). Un pharmacien-proprétaire s'entend d'un pharmacien qui est propriétaire d'une société qui est autorisé à exploiter sous licence une pharmacie de détail à un point de vente donné sous les marques de commerce de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. La consolidation des pharmaciens-proprétaires et des nouveaux franchisés est fondée sur le concept de contrôle, aux fins comptables, dont l'existence a été déterminée en raison de la structure des ententes régissant les relations entre la société et les pharmaciens-proprétaires ainsi que les franchisés. Loblaw ne détient, directement ou indirectement, aucune action dans les sociétés qu'exploitent les pharmaciens-proprétaires. La participation des pharmaciens-proprétaires reflète la participation que ces derniers détiennent dans les actifs nets de leur entreprise. Selon les modalités des ententes avec les pharmaciens-proprétaires, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix convient d'acheter les actifs que les pharmaciens-proprétaires utilisent dans les magasins, principalement à la valeur comptable pour le pharmacien-proprétaire, si les ententes avec les pharmaciens-proprétaires sont résiliées par l'une ou l'autre partie. Les sociétés des pharmaciens-proprétaires et des franchisés demeurent des entités juridiques distinctes.

Les parts de fiducie de Propriétés de Choix (les « parts de fiducie ») détenues par d'autres porteurs de parts que la société sont présentées à titre de passif, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie, sous réserve de certaines restrictions. Au 2 janvier 2016, la société détenait une participation de 83,0 % dans Propriétés de Choix.

Regroupements d'entreprises Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle passe à la société. La société évalue le goodwill comme l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les montants évalués à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Les autres coûts de transaction que ceux qui sont liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Bénéfice net par action ordinaire Le bénéfice net de base par action ordinaire est le quotient du bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Quant au bénéfice dilué par action, il se calcule en ajustant le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs.

Comptabilisation des produits La société comptabilise les produits lorsqu'elle est en mesure d'en évaluer le montant de manière fiable, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la société et lorsque des critères particuliers seront respectés dont il est question ci-dessous.

Les produits tirés du secteur *Vente au détail* comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins détenus par la société et des magasins des franchisés et des pharmaciens-proprétaires consolidés et les ventes conclues avec les magasins franchisés non consolidés et les clients qui sont des grossistes indépendants. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des retours estimés et des avantages promotionnels. La société comptabilise les produits au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients et de la livraison des stocks à ses franchisés non consolidés. Les produits comprennent également les frais des services offerts aux franchisés non consolidés et aux clients qui sont des grossistes indépendants, comptabilisés lorsque les services sont rendus.

À la vente initiale d'un contrat de franchisage la société a offert des produits et des services aux termes d'un accord de prestations multiples. Avant l'instauration du nouveau contrat de franchise, les ventes initiales aux magasins franchisés non consolidés étaient comptabilisées selon une approche fondée sur la juste valeur relative.

Les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle sont comptabilisées comme composante distincte de la transaction de vente dans le cadre de laquelle elles sont attribuées. Une tranche de la contrepartie reçue dans le cadre d'une transaction donnant lieu à l'attribution de récompenses est reportée jusqu'à ce que les points soient échangés. La contrepartie attribuée aux points est établie d'après une évaluation de la juste valeur estimée des points à la date de la transaction réalisée selon la méthode de la juste valeur résiduelle.

Les produits tirés du secteur *Services financiers* comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais liés aux services et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais de service sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Les produits tirés du secteur *Propriétés de Choix* comprennent les produits locatifs provenant des loyers de base versés par les locataires aux termes de contrats de location, des recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation et d'autres produits occasionnels, notamment des produits intersectoriels provenant du secteur Vente au détail. Les produits locatifs sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée des contrats de location respectifs. Les recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les charges recouvrables sont imputables aux locataires. Les loyers proportionnels sont comptabilisés à l'atteinte des objectifs de vente des locataires stipulés dans les contrats de location.

Impôt sur le résultat L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires sont censées être recouvrées ou être réglées. Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes, si la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans des filiales, sauf si la société exerce un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie de fonds commun de placement » aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les fiduciaires ont l'intention de distribuer tous les bénéfices imposables gagnés directement par Propriétés de Choix aux porteurs de parts et de déduire ces distributions aux fins de l'impôt sur le résultat. Selon les règles relatives à l'impôt fédéral des fiducies ou des sociétés de personnes qui sont des entités intermédiaires de placement déterminées (les « EIPD »), certaines distributions versées par une EIPD ne seront pas déductibles dans le calcul de son revenu imposable, et l'EIPD sera assujettie à l'impôt sur ces distributions à un taux pratiquement équivalent au taux d'imposition général s'appliquant aux sociétés par actions canadiennes. Toutefois, les distributions versées par une EIPD à titre de remboursement de capital ne sont généralement pas assujetties à l'impôt.

Selon les règles relatives aux EIPD, le régime d'imposition ne s'appliquera pas à une fiducie de placement immobilier (une « FPI ») qui remplit certaines conditions relatives à la nature de ses actifs et de ses produits (l'« exception relative aux FPI »). Propriétés de Choix a examiné les règles relatives aux EIPD et s'est penchée sur leur interprétation et leur application aux actifs et aux produits de la FPI. Bien qu'une certaine incertitude entoure l'interprétation et l'application des règles relatives aux EIPD, Propriétés de Choix estime qu'elle satisfait aux conditions d'exception relatives aux FPI.

Équivalents de trésorerie Les équivalents de trésorerie se composent de placements négociables très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours à compter de la date d'acquisition.

Placements à court terme Les placements à court terme se composent de placements négociables dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins de 365 jours à compter de la date d'acquisition.

Dépôts de garantie Les dépôts de garantie se composent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de placements à court terme. Les dépôts de garantie se composent également de montants qui doivent être déposés auprès de contreparties à titre de garanties pour conclure ou conserver certaines lettres de crédit et certains contrats financiers dérivés.

Créances Les créances comprennent principalement des sommes à recevoir de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés par suite de la vente de médicaments sur ordonnance et de comptes indépendants et les sommes à recevoir de fournisseurs et qui sont comptabilisées déduction faite des comptes de correction de valeur.

Créances sur cartes de crédit La société, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale entièrement détenue par la société, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisées au poste « Charges d'intérêts nettes et autres charges financières », selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de la créance sur carte de crédit (ou, selon le cas, sur une période plus courte) de manière à en obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la société doit estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures.

Les créances sur cartes de crédit sont considérées en souffrance lorsque le détenteur de la carte n'a effectué aucun paiement à la date prévue au contrat, compte tenu d'un délai de grâce. Le montant des créances sur cartes de crédit qui tombent dans ce délai de grâce est classé comme exigible. Les créances sur cartes de crédit qui sont considérées comme en souffrance mais non irrécouvrables sont celles qui sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qui devraient vraisemblablement être recouvrées. Toute créance sur cartes de crédit qui est en souffrance depuis 180 jours selon les modalités des contrats ou dont le recouvrement est considéré comme improbable est radiée.

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement. La Banque PC doit prendre en charge une partie des pertes sur cartes de crédit connexes. Par conséquent, Loblaw n'a pas transféré les risques et les avantages associés à ces actifs et continue de comptabiliser ces derniers à titre de créances sur cartes de crédit. Les créances transférées sont comptabilisées comme des opérations de financement. Les passifs connexes garantis par ces actifs sont inclus soit dans la dette à court terme soit dans la dette à long terme, selon leurs caractéristiques, et sont comptabilisés au coût amorti. Loblaw fournit une lettre de garantie en faveur des fiducies de titrisation indépendantes.

Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD} La Banque PC participe avec *Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD}* (« Eagle ») à un programme de titrisation en copropriété renouvelable de fonds monocédant et elle continue d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit au nom d'*Eagle*, mais ne perçoit aucun honoraire pour ses obligations de service et conserve une participation dans les créances titrisées représentée par le droit aux rentrées de fonds futures une fois les obligations acquittées envers les investisseurs. La société consolide *Eagle* à titre d'entité structurée.

Autres fiducies de titrisation indépendantes Les autres fiducies de titrisation indépendantes administrent des programmes de titrisation de fonds multicédants à actifs multiples qui acquièrent des actifs auprès de divers participants, notamment des créances sur cartes de crédit auprès de la Banque PC. Ces fiducies sont gérées par d'importantes banques à charte canadiennes. La Banque PC ne contrôle pas les fiducies par le biais de participations avec droit de vote et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ou les actifs des fiducies. Les activités de ces fiducies sont exercées au nom des participants et chaque fiducie est un conduit qui permet de mobiliser des fonds en vue de l'achat d'actifs, au moyen de l'émission de billets adossés à des créances à court et à moyen terme de premier rang et subordonnés. La société fournit des lettres de crédit en faveur de ces fiducies. Ces fiducies sont des entités structurées non consolidées.

Créances liées à des prêts consentis à des franchisés Les créances liées à des prêts consentis à des franchisés se composent des montants à recevoir de franchisés non consolidés pour des prêts consentis par l'intermédiaire d'une structure à laquelle participent des fiducies de financement indépendantes consolidées. Ces fiducies, qui sont considérées comme des entités structurées, ont été créées pour consentir des prêts aux franchisés afin de faciliter leurs achats de stocks et d'immobilisations corporelles. Chaque franchisé fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations par la voie d'un contrat de garantie. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à la société et tirera des sommes sur la lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie. La valeur comptable des créances liées à des prêts consentis à des franchisés se rapproche de la juste valeur.

Stocks La société comptabilise les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure.

Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises des fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les coûts de transport. Les stocks des magasins de détail et des centres de distribution sont évalués au coût moyen pondéré. Les stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La société estime la valeur nette de réalisation comme le montant auquel elle s'attend pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix de détail, moins les coûts estimés nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur nette de réalisation lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation des prix de vente, le montant de la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux administratifs indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Remises de fournisseurs La société reçoit des remises de certains fournisseurs dont elle achète les produits. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de mise en marché, notamment dans le cadre de programmes de fournisseurs comme des remises sur le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de listage et des remises d'exclusivité. Les remises reçues d'un fournisseur constituent une réduction des prix des produits et des services du fournisseur et elles sont comptabilisées en diminution du coût des marchandises vendues et des stocks connexes à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé, respectivement, si leur perception est probable et si le montant de la remise peut être estimé de façon fiable. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées.

Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie représente un paiement pour des actifs livrés ou des services rendus au fournisseur ou pour le remboursement de frais de vente engagés afin de promouvoir les produits du fournisseur. La contrepartie est alors portée en diminution des frais engagés à l'état consolidé des résultats.

Immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées, et subséquentement évaluées au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris les dépenses engagées pour la préparation de ce dernier en vue de son utilisation prévue, de même que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif. La date de commencement pour l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt est la date à laquelle la société engage pour la première fois des dépenses à l'égard de l'actif qualifié et entreprend des activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'immobilisations corporelles qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées et une quote-part des emprunts généraux sont incorporés au coût de ces immobilisations corporelles, en fonction d'un coût moyen pondéré trimestriel. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges, à mesure qu'ils sont engagés, dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Le coût de remplacement d'une composante d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans la valeur comptable s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la composante iront à la société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Le coût des réparations et de la maintenance des immobilisations corporelles est comptabilisé en charges à mesure qu'il est engagé dans le résultat d'exploitation.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison de la juste valeur du produit de la sortie avec la valeur comptable nette des actifs et il est comptabilisé dans le résultat d'exploitation sur la base du montant net.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée à leur valeur résiduelle estimée dès que les actifs sont prêts à être mis en service. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte et est amortie séparément. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus chaque année et ajustés de façon prospective, au besoin. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel et mobilier	De 2 à 10 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	Jusqu'à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité d'au plus 25 ans, selon la plus courte des deux
Actifs détenus en vertu de contrats de location - financement	Durée du bail ⁱ⁾ ou durée d'utilité ⁱⁱ⁾ , selon la plus courte des deux

i) Si la société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif avant la fin du contrat de location, les actifs visés par des contrats de location-financement seront amortis sur leur durée d'utilité.

ii) Même base que pour les actifs détenus.

Les actifs non courants sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable, les actifs doivent être disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, et la direction doit s'engager à l'égard d'un plan de vente qui devrait être réalisé dans l'année suivant le classement des actifs. Les actifs détenus en vue de la vente sont comptabilisés à leur valeur comptable ou à leur juste valeur, diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux et ne sont pas amortis.

Chaque date de clôture, les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Immeubles de placement Les immeubles de placement sont des biens immobiliers que la société détient pour en tirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires. Les terrains et les bâtiments loués à des franchisés ne sont pas comptabilisés comme des immeubles de placement étant donné qu'ils se rapportent aux activités d'exploitation de la société.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les modes d'amortissement s'appliquant aux immeubles de placement sont les mêmes que ceux qui sont décrits dans les principales méthodes comptables qui s'appliquent aux immobilisations corporelles.

Chaque date de clôture, les immeubles de placement font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Coentreprises Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net du partenariat. Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, selon laquelle la participation est initialement comptabilisée au coût au bilan consolidé et est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part de la société dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global de la coentreprise.

Goodwill Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis. Le goodwill est évalué ultérieurement au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe un indice qu'il a pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Immobilisations incorporelles Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui va de 3 à 18 ans, et sont soumises à un test de dépréciation comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont examinés au moins une fois l'an.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an s'il existe un indice qu'elles ont pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Dépréciation des actifs non financiers Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers, à l'exception des stocks et des actifs d'impôt différé, afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation. Si c'est le cas, la société soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs appelés unités génératrices de trésorerie (les « UGT »). La société a déterminé que chaque établissement constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation.

Les actifs communs, qui comprennent les installations du siège social et les centres de distribution, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs sont soumis au test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT auquel les actifs communs peuvent être attribués de manière raisonnable et cohérente. Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est soumis à un test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT ou du groupe d'UGT, actualisés à leur valeur actuelle en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est estimée à partir de la meilleure information disponible pour refléter le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT ou du groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable. Dans le cas de pertes de valeur d'autres actifs que le goodwill, la perte de valeur réduit la valeur comptable des actifs non financiers de l'UGT au prorata. Toute perte identifiée par suite du test de dépréciation du goodwill réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill affecté au groupe d'UGT, et ensuite la valeur comptable des autres actifs non financiers dans l'UGT ou le groupe d'UGT au prorata. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

Pour les autres actifs que le goodwill, les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas reprises.

Dette bancaire La dette bancaire se compose des encours des lignes de crédit bancaires.

Provisions Une provision est comptabilisée si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la valeur actualisée de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes propres à l'obligation. La désactualisation visant à tenir compte du passage du temps est comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Instruments financiers et instruments financiers dérivés Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et les instruments dérivés incorporés dans certains contrats, sont évalués à la juste valeur et sont classés comme actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, comme placements détenus jusqu'à leur échéance, comme actifs financiers disponibles à la vente, comme prêts et créances, ou à titre d'autres passifs financiers. Les prêts et créances ainsi que les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti. Les instruments dérivés et les dérivés non financiers doivent être comptabilisés au bilan consolidé à la juste valeur. La juste valeur est fondée sur le cours de marché lorsqu'il existe un marché actif; autrement, la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c'est possible.

Les instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés, ainsi que les dérivés non financiers sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats d'option et de contrats à terme sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. La société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de spéculation. Tout instrument dérivé répondant à la définition de dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte et comptabilisé au bilan consolidé à sa juste valeur. Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs courants ou non courants selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible à la comptabilité de couverture et qu'il ne soit désigné comme une couverture efficace dans le cadre d'une relation de couverture désignée. La société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt. La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur de l'élément de couverture n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée en résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net lorsque l'élément couvert est comptabilisé en résultat net.

Classement Le tableau qui suit présente un résumé du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société :

Actif/passif	Classement	Évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾	Juste valeur
Placements à court terme	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾	Juste valeur
Créances	Prêts et créances	Coût amorti
Créances sur cartes de crédit	Prêts et créances	Coût amorti
Dépôts de sécurité	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾	Juste valeur
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	Prêts et créances	Coût amorti
Certains autres actifs	Prêts et créances	Coût amorti
Certains placements à long terme	Disponibles à la vente	Juste valeur ⁱⁱⁱ⁾
Dette bancaire	Autres passifs	Coût amorti
Fournisseurs et autres passifs	Autres passifs	Coût amorti
Dette à court terme	Autres passifs	Coût amorti
Dette à long terme	Autres passifs	Coût amorti
Passif au titre des parts de fiducie	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱⁱ⁾	Juste valeur
Certains autres passifs	Autres passifs	Coût amorti
Titres de participation	Autres passifs	Coût amorti
Dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱⁱ⁾	Juste valeur

i) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

ii) Instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

iii) Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global jusqu'à leur réalisation par suite de leur sortie ou de leur dépréciation.

La société n'a classé aucun actif financier dans les actifs détenus jusqu'à leur échéance.

Juste valeur La société évalue les actifs et les passifs financiers selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes. Les différents niveaux ont été définis comme suit :

- Juste valeur – niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Juste valeur – niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Juste valeur – niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

La détermination de la juste valeur et la hiérarchie qui en résulte nécessitent le recours à des données observables du marché dans la mesure où elles existent. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est fondé sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur.

Les coûts de transaction, à l'exception de ceux qui se rapportent aux instruments financiers classés comme étant à leur juste valeur par le biais du résultat net et qui sont donc comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont inscrits à l'actif à la valeur comptable de l'instrument et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils surviennent. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour comptabiliser les achats et les ventes d'actifs financiers. Les profits ou les pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui surviennent entre la date de négociation et la date de règlement sont comptabilisés dans le bénéfice net.

Processus d'évaluation Tous les trimestres, les services de la trésorerie et de l'information financière déterminent la juste valeur des instruments financiers. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. Le tableau suivant décrit les techniques d'évaluation utilisées aux fins du calcul des justes valeurs des instruments financiers :

Type	Technique d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie, créances, créances sur cartes de crédit, dette bancaire, fournisseurs et autres passifs et dette à court terme	En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	La valeur comptable se rapproche de la juste valeur, car les fluctuations des taux d'intérêt à terme n'auraient pas d'incidence importante sur l'évaluation et en raison des provisions suffisantes comptabilisées pour tenir compte de toute dépréciation des créances.
Dérivés	Les techniques d'évaluation particulières ayant servi à l'évaluation des instruments financiers dérivés comprennent les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation de prix cotés sur un marché ou par un contrepartiste pour des instruments similaires; • La juste valeur des autres instruments dérivés est déterminée selon des données sur le marché observables ainsi que des évaluations établies par des évaluateurs externes connaissant bien les marchés des capitaux.
Dette à long terme, passif au titre des parts de fiducie, titres de participation et certains autres instruments financiers	La juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, actualisés selon le taux d'emprunt marginal courant de la société pour des types d'accords d'emprunts similaires ou, le cas échéant, les cours de marché.

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie et les avantages liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère à une autre partie le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. La différence entre la valeur comptable d'un actif financier et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles arrivent à expiration, sont éteintes ou sont annulées. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Dépréciation d'actifs financiers Un test de dépréciation servant à déterminer s'il existe une indication objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur est effectué à chaque date de clôture. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plus d'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés, et que la perte peut être estimée de façon fiable. S'il existe une indication objective, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif financier, ou du portefeuille d'actifs financiers, et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés respectifs, calculée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant réduite au moyen des comptes de correction de valeur.

Si la perte de valeur diminue au cours de périodes ultérieures et si cette diminution peut être reliée objectivement à un événement survenu après la comptabilisation initiale de la perte de valeur, la perte de valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise à l'état consolidé des résultats. La reprise de la perte de valeur est limitée au moins élevé des montants suivants : le montant de la diminution de la perte de valeur ou la mesure dans laquelle la valeur comptable de l'actif financier à la date de la reprise de la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée, après la reprise.

Conversion des monnaies étrangères La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la société, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écart de conversion. Lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, la réserve au titre des écarts de conversion connexe est inscrite en résultat net à titre de profit ou de perte sur la sortie. Lors de la sortie partielle d'un tel établissement à l'étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le résultat net.

Les actifs et les passifs libellés en une monnaie étrangère et qui sont détenus par des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est la même que celle de la société sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu.

Avantages du personnel à court terme Les avantages du personnel à court terme englobent les salaires, les absences rémunérées, les ententes de participation au bénéfice et les primes. Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation à mesure que les services correspondants sont rendus ou sont inscrites à l'actif si le service rendu est en lien avec la création d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies La société offre un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, contributifs et non contributifs, prévoyant des prestations de retraite et d'autres types de prestations aux salariés admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction des années de service et de la paie admissible. Les autres prestations définies comprennent les prestations pour soins de santé, les prestations d'assurance vie et les prestations pour soins dentaires versées aux salariés admissibles qui prennent leur retraite à un âge donné et comptent un nombre donné d'années de service. Le calcul des obligations nettes (actifs nets) de la société au titre des régimes à prestations définies est effectué chaque date de clôture pour chaque régime par un actuaire qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est déterminé au prorata selon les années de service et les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance attendu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies aux fins comptables est fondé sur des obligations de sociétés de grande qualité qui sont libellées dans la même monnaie et dont les flux de trésorerie se rapprochent de ceux des obligations au titre du régime à prestations définies. Les coûts des services passés (crédits) découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les charges d'intérêts nettes sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, telles qu'elles sont établies par les évaluations actuarielles, sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La juste valeur des actifs des régimes doit être déduite des obligations au titre des régimes à prestations définies pour obtenir le montant net des obligations (actifs) au titre des régimes à prestations définies. Dans le cas des régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafonnement de l'actif »). S'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de financement minimal pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué du montant correspondant au plafonnement de l'actif. Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de financement minimal sont comptabilisées à titre de passif, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures.

Les montants résultant de la réévaluation, y compris les gains et les pertes actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif (s'il y a lieu) et celle des exigences de financement minimal sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement, les faisant passer du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

Autres régimes d'avantages du personnel à long terme La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme, dont des régimes contributifs de prestations d'invalidité de longue durée et des régimes non contributifs de prolongement des prestations pour soins de santé et soins dentaires aux salariés en congé d'invalidité de longue durée. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est constatée lorsque survient un événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. La comptabilisation des autres régimes d'avantages du personnel à long terme est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Régimes à cotisations définies La société offre à ses salariés un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies, aux termes desquels elle verse des cotisations définies en faveur des salariés admissibles dans un régime agréé et n'a aucune obligation importante de verser des cotisations supplémentaires. Les coûts des prestations des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges à mesure que les salariés ont fourni les services.

Régimes de retraite multi-employeurs La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives. Les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies, car la société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont comptabilisées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

Indemnités de fin de contrat de travail La société comptabilise une charge au titre des indemnités de fin de contrat de travail à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

Régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en titres de capitaux propres Les options sur actions, les unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI »), les unités d'actions au rendement (les « UAR »), les unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (les « UAD ») et les unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (les « UADD ») émises par la société sont réglées en actions ordinaires et sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des titres de capitaux propres.

Les options sur actions ont une durée pouvant aller de cinq à dix ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % ou de 33 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société, soit pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'attribution, soit pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur actions attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de dividende attendu est estimé d'après les dividendes annuels attendus avant la date d'attribution des options sur actions et le cours de clôture de l'action à la date d'attribution des options sur actions;
- La volatilité attendue du cours de l'action est estimée d'après la volatilité historique du cours de l'action de la société sur une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options, estimée à la date de clôture;
- L'incidence de l'exercice attendu des options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR sont acquis suivant la clôture d'une période de performance d'une durée allant de trois à cinq ans. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis est fondé sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de Loblaw, moins la valeur actualisée nette des flux de dividendes attendus, à la date à laquelle les UATI et les UAR sont attribuées à chaque participant.

La société a établi une fiducie pour chacun des régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu au moment de l'acquisition des droits. La société est le promoteur des fiducies respectives et a désigné Société de fiducie Computershare Trust du Canada à titre de fiduciaire. Les fiducies sont considérées comme des entités structurées et sont consolidées dans les états financiers de la société, le coût des actions acquises étant inscrit à la valeur comptable en réduction du capital social. Toute prime à l'acquisition des actions en excédent de la valeur comptable est inscrite en déduction des résultats non distribués jusqu'à ce que les actions soient émises en règlement des obligations au titre des régimes d'UATI et d'UAR.

Les membres du Conseil, qui ne font pas partie de la direction de la société, peuvent choisir de recevoir une partie de leur rémunération annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'UAD. Les dirigeants de la société qui sont admissibles peuvent choisir de reporter dans le régime d'UADD l'intégralité des primes gagnées aux termes du régime incitatif à court terme au cours de tout exercice. Les dividendes versés prennent respectivement la forme de fractions d'UAD et d'UADD et sont traités comme des attributions excédentaires. Les droits rattachés aux UAD et aux UADD sont acquis au moment de l'attribution.

La charge de rémunération au titre des régimes réglés en capitaux propres est répartie de façon proportionnelle sur la période d'acquisition ou de performance, un montant équivalent étant constaté dans le surplus d'apport. Les renonciations sont estimées à la date d'attribution et sont révisées pour rendre compte de tout changement au titre des renonciations attendues ou réelles.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution ainsi que la trésorerie reçue à l'exercice des options sur actions sont comptabilisés à titre d'augmentation du capital social. Au règlement des UATI et des UAR, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution est reclassé dans le capital social, toute prime ou tout escompte étant appliqué aux résultats non distribués.

Régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie Les options d'achat de parts, les parts temporairement inaccessibles (les « PTI ») et les parts différées à l'intention des fiduciaires (les « PD ») émises par Propriétés de Choix et certaines UAD sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie.

Les options d'achat de parts de Propriétés de Choix ont une durée allant de cinq à dix ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 25 % à chaque date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux parts, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de la société pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution ou pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur parts est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de distribution attendu est estimé d'après les distributions annuelles attendues avant la date de clôture et le cours de clôture de la part à la date de clôture;
- La volatilité attendue du cours de la part est estimée d'après la volatilité moyenne du cours des titres d'entités jouissant d'une note de première qualité qui font partie de l'indice Standard & Poor's/Bourse de Toronto (la « TSX ») des FPI au cours d'une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur à la date de clôture pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options;
- L'incidence de l'exercice attendu d'options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur les prévisions concernant le comportement du détenteur de l'option.

Le régime de PTI donne le droit à certains salariés de recevoir un montant en trésorerie ou des parts correspondant à l'attribution des PTI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Aux termes du régime de PTI, des PTI additionnelles peuvent être créditées relativement aux distributions versées sur les parts lorsque ces PTI sont en cours. La juste valeur de chaque PTI attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture.

Les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction de Propriétés de Choix, doivent toucher une partie de leur rémunération annuelle d'administrateur sous la forme de parts différées et peuvent également choisir de recevoir jusqu'à l'intégralité de leur provision restante sous forme de parts différées. Les distributions versées prennent la forme de fractions de parts différées et sont traitées comme des attributions excédentaires. Les droits rattachés aux parts différées sont acquis au moment de l'attribution.

La juste valeur du montant à payer aux salariés en lien avec ces régimes d'attributions réglées en trésorerie est réévaluée chaque date de clôture et la charge de rémunération est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives sur la période d'acquisition des droits pour chaque tranche, une variation équivalente étant constatée à titre de passif.

Lors de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a converti les UAD de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en UAD de Loblaw. Les anciens administrateurs de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix qui continuent d'exercer les mêmes fonctions dans la société détiennent maintenant des UAD converties qu'ils ont choisi précédemment de recevoir à la place de jetons de présence. Ces UAD converties, dont les droits sont acquis au moment de l'attribution, seront réglées en trésorerie en fonction du cours de marché des actions de la société à la date où leur porteur cessera d'exercer les fonctions d'administrateur de la société. Les dividendes versés prennent la forme de fractions d'UAD et sont traités comme des attributions excédentaires. La juste valeur de chaque UAD attribuée convertie est évaluée en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de Loblaw à la date de clôture.

Régime d'actionnariat à l'intention des salariés Les cotisations de la société au régime d'actionnariat sont évaluées au coût et comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le résultat d'exploitation dès que la cotisation est versée. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est administré par l'intermédiaire d'une fiducie, qui achète des actions ordinaires de la société sur le marché libre pour le compte de ses salariés.

Modifications des principales méthodes comptables

Immobilisations incorporelles Le classement des coûts liés aux logiciels requiert l'exercice du jugement afin de déterminer si ces coûts doivent être classés comme immobilisations corporelles ou immobilisations incorporelles. La direction a examiné le classement des coûts liés aux logiciels de la société, surtout ceux liés au déploiement de ses nouveaux systèmes de technologies de l'information (les « TI »), et a déterminé qu'il serait approprié de présenter certains coûts à titre d'immobilisations incorporelles. La société a appliqué la modification de manière rétrospective au premier trimestre de 2015, ce qui a eu l'incidence suivante :

Bilan consolidé	Au
Augmentation (diminution)	3 janvier 2015
(en millions de dollars canadiens)	
Immobilisations corporelles	(498) \$
Immobilisations incorporelles	498

De plus, la société a réévalué et révisé la durée d'utilité de ses nouveaux systèmes de TI, qui est passée de cinq à sept ans. Cette révision représente un changement de l'estimation qui a donné lieu à une réduction, pour l'exercice considéré, d'environ 34 millions de dollars de la dotation aux amortissements en lien avec ces immobilisations comparativement à 2014.

Note 3. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte des présents états financiers consolidés, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les principales méthodes comptables de la société sont décrites à la note 2.

Consolidation

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

Stocks

Principales sources d'estimation Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

Dépréciation d'actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et immeubles de placement)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les UGT aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin constituait une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie, les UGT de la société sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux de capitalisation finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du résultat et des dépenses d'investissement et qui sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil. Les taux d'actualisation sont établis d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et certains autres actifs financiers

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Chaque date de clôture, la direction examine les créances liées à des prêts consentis à des franchisés, les créances clients et certains autres actifs liés aux franchisés de la société et exerce son jugement afin de déterminer si un événement déclencheur est survenu qui rendrait nécessaire la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction détermine la juste valeur initiale de ses créances liées aux prêts consentis à des franchisés et de certains autres actifs financiers au moyen de modèles s'appuyant sur les flux de trésorerie actualisés. Pour déterminer ces justes valeurs, la direction doit formuler des estimations à long terme portant sur les taux d'actualisation, les produits attendus et les marges, s'il y a lieu. Ces estimations se fondent sur l'expérience passée, les résultats d'exploitation réels et les budgets.

Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

Principales sources d'estimation La société diffère des produits correspondant à la juste valeur des points accumulés par les membres des programmes de fidélisation au moment de l'attribution. Elle calcule la juste valeur en utilisant des estimations comme les droits abandonnés (valeur des points qui ne seront jamais échangés) et la valeur de détail estimée par point lors de l'échange. La juste valeur estimée par point est fondée sur la valeur d'échange des points des programmes qui, pour les programmes Points PC et PC Plus, est de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points. Pour le programme *Shoppers Optimum/Pharmaprix Optimum*, la juste valeur estimée est déterminée selon les niveaux d'échange moyens pondérés attendus des échanges à venir, notamment les événements d'échange spéciaux. Les taux de droits abandonnés sont principalement fondés sur l'historique des échanges. Les tendances liées aux droits abandonnés sont régulièrement examinées et la valeur de détail estimée est ajustée selon l'activité future attendue.

Impôt sur le résultat et autres impôts

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et au renversement des différences temporaires et aux vérifications possibles des déclarations de revenus et autres déclarations par les administrations fiscales.

Informations sectorielles

Jugements posés en lien avec la détermination du regroupement des secteurs d'exploitation La société exerce son jugement dans l'évaluation des critères utilisés pour déterminer le regroupement des secteurs d'exploitation. Le secteur d'exploitation à présenter Vente au détail se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui comprennent principalement les magasins d'alimentation au détail et les pharmacies détenues par les pharmaciens-propriétaires, et également les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les postes d'essence, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. La société a regroupé ces secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail en raison de leurs caractéristiques économiques similaires, des clients et de la nature des produits. La similitude des caractéristiques économiques traduit le fait que les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société exercent leurs activités principalement au Canada et sont, par conséquent, assujettis aux mêmes pressions économiques des marchés et au même contexte réglementaire. Les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment les prix ainsi que l'innovation et l'assortiment des produits, pressions qui sont exercées par les concurrents actuels et les nouveaux venus sur le marché. Les caractéristiques économiques similaires permettent également la mise sur pied de fonctions communes centralisées comme la commercialisation et les TI pour tous les secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail. Les clients des secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail sont principalement des personnes qui achètent des biens pour leurs propres besoins ou leur consommation personnelle ou ceux de leur famille. La nature et l'assortiment des produits vendus par chacun des secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail sont aussi similaires et comprennent les produits alimentaires, les produits de pharmacie, les cosmétiques, les produits électroniques et les articles ménagers. Le regroupement des secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail reflète la nature et les effets financiers des activités commerciales que la société exerce ainsi que le contexte économique dans lequel elle évolue.

Note 4. Normes comptables futures

En 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, (l'« IFRS 16 »), qui remplace la Norme comptable internationale (l'« IAS ») 17, *Contrats de location*, et les interprétations connexes. La norme prévoit l'utilisation, par les preneurs, d'un modèle unique d'évaluation et de comptabilisation des contrats de location à l'état de la situation financière, éliminant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Les bailleurs continuent de classer les contrats de location à titre de contrats de location-financement et de contrats de location simple. L'IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et elle doit être appliquée de manière rétrospective. Son adoption anticipée est autorisée pour autant que l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, (l'« IFRS 15 »), ait été adoptée. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

En 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 qui remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IAS 11, *Contrats de construction*, ainsi que les interprétations connexes. La nouvelle norme prévoit un cadre général pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, sauf les contrats qui entrent dans le champ d'application des normes comptables portant sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et elle doit être appliquée de manière rétrospective. Son adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

En 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Cette norme comportait trois grandes étapes, à savoir le classement et l'évaluation, la dépréciation et l'application d'un modèle général de couverture. L'IFRS 9 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et devra être appliquée de manière rétrospective, sauf pour ce qui est de l'étape portant sur le modèle général de couverture qui elle devra être appliquée de manière prospective. Son adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

En 2014, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers* (les « modifications de l'IAS 1 »). Les modifications de l'IAS 1 donnent des directives sur le recours au jugement lors de la préparation des états financiers et des informations à fournir. Les modifications de l'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 et, par conséquent, la société appliquera ces modifications au premier trimestre de 2016. La société ne prévoit pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence importante sur les informations présentées dans ses états financiers.

Note 5. Acquisitions d'entreprises

Acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix Le 28 mars 2014, la société a acquis toutes les actions en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix pour une contrepartie totale de 12 273 millions de dollars, à savoir environ 6 600 millions de dollars en trésorerie et l'émission d'environ 119,5 millions d'actions ordinaires de la société. La société a également émis 10,5 millions d'actions ordinaires en faveur de Weston pour une contrepartie en trésorerie qui a été utilisée dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Au premier trimestre de 2015, la société a achevé la répartition du prix d'acquisition et a révisé son estimation de la juste valeur du passif au titre du programme de fidélisation *Shoppers Optimum/Pharmaprix Optimum* rétrospectivement à la date d'acquisition, ce qui a donné lieu à une augmentation de 102 millions de dollars des fournisseurs et autres passifs qui se sont établis à 1 026 millions de dollars, à une diminution de 27 millions de dollars des passifs d'impôt différé qui se sont établis à 2 225 millions de dollars et à une augmentation de 75 millions de dollars du goodwill qui s'est établi à 2 360 millions de dollars. La répartition définitive du prix d'acquisition se résume comme suit :

(en millions de dollars canadiens)

Actif net acquis :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 \$
Créances	534
Stocks	3 003
Charges payées d'avance et autres actifs	67
Immobilisations corporelles	1 792
Immeubles de placement	16
Immobilisations incorporelles	9 440
Goodwill	2 360
Actifs d'impôt différé	68
Autres actifs	7
Dette bancaire	(295)
Fournisseurs et autres passifs	(1 026)
Impôt sur le résultat à payer	(11)
Participation des pharmaciens-propriétaires	(174)
Provisions	(19)
Dette à long terme	(1 127)
Passifs d'impôt différé	(2 225)
Autres passifs	(164)
Total de l'actif net acquis	12 273 \$

Au quatrième trimestre de 2014, la société a achevé son estimation de la juste valeur des immobilisations incorporelles et a actualisé la répartition du coût d'acquisition. Il en est résulté une diminution de 35 millions de dollars des immobilisations incorporelles et de 9 millions de dollars des passifs d'impôt différé et une augmentation de 26 millions de dollars du goodwill.

Le goodwill est attribuable aux synergies qui devraient être réalisées grâce à l'intégration de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, à une meilleure situation concurrentielle sur le marché de la vente au détail et à la croissance future de la clientèle de la société qui découlera de l'acquisition. Le goodwill découlant de cette acquisition n'est pas déductible à des fins fiscales.

Les immobilisations incorporelles se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Immobilisations incorporelles :		Durée d'utilité estimée
Dossiers d'ordonnances	5 005 \$	11 ans
Marques	3 390	Indéterminée
Programme de fidélisation <i>Shoppers Optimum/Pharmaprix Optimum</i>	490	18 ans
Autres	555	De 5 à 10 ans
Total des immobilisations incorporelles	9 440 \$	

Conformément à une entente de consentement conclue avec le Bureau de la concurrence en 2014, la société devait se dessaisir de 16 magasins Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, de deux de ses magasins d'alimentation franchisés et de neuf de ses pharmacies situées en magasin. Au premier trimestre de 2015, la société a respecté cette exigence et a réalisé tous les dessaisissements exigés en vendant les trois magasins Shoppers Drug Mart/Pharmaprix restants. La société a reçu un produit brut de 9 millions de dollars et a inscrit une perte de 2 millions de dollars dans le résultat d'exploitation relativement à ces dernières opérations de dessaisissement. Depuis la clôture de l'acquisition, la société a reçu un produit brut de 69 millions de dollars et elle a comptabilisé une perte nette cumulée de 14 millions de dollars sur les opérations de dessaisissement.

En 2014, la société a engagé des coûts de 75 millions de dollars liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. De ce montant, une tranche de 60 millions de dollars a été comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives, et une tranche de 15 millions de dollars a été comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Consolidation de franchises La société traite la consolidation des franchises existantes comme des acquisitions d'entreprises. La date d'acquisition correspond à la date à laquelle le franchisé a conclu un nouveau contrat de franchise avec la société. Les actifs acquis et les passifs repris par suite de la consolidation ont été évalués à la date d'acquisition au moyen des justes valeurs qui se rapprochent des justes valeurs des franchises à la date d'acquisition. Les résultats d'exploitation des franchises acquises ont été inclus dans les résultats d'exploitation de la société à compter de la date d'acquisition. Au 2 janvier 2016, la société n'avait pas encore arrêté la répartition du prix d'achat de cette acquisition.

Le tableau suivant résume les montants comptabilisés pour les actifs acquis, les passifs repris et les participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition.

(en millions de dollars canadiens)

Actif net acquis :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 \$
Stocks	46
Immobilisations corporelles	52
Fournisseurs et autres passifs ⁱ⁾	(33)
Autres passifs ⁱ⁾	(84)
Participations ne donnant pas le contrôle	(14)
Total de l'actif net acquis	— \$

i) À la consolidation, les fournisseurs et autres passifs et les autres passifs sont éliminés des créances, des créances liées à des prêts consentis à des franchisés et des placements dans des franchises détenus actuellement par la société.

Autres acquisitions d'entreprises En 2015, la société a acquis l'actif net d'un magasin d'alimentation, y compris le terrain et un édifice, pour une contrepartie totale de 41 millions de dollars, dont elle a imputé 21 millions de dollars au goodwill. La société n'a pas encore arrêté la répartition définitive du prix d'achat de cette acquisition.

Note 6. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

(en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Charges d'intérêts et autres charges financières :		
Dette à long terme	475 \$	466 \$
Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (note 5)	—	18
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	37	37
Distributions sur les parts de fiducie	45	44
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 27)	13	12
Fiducies de financement indépendantes	14	15
Dividendes sur les titres de participation (note 24)	8	14
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie (note 30)	81	17
Dette bancaire	6	6
Intérêts inscrits à l'actif (taux de capitalisation de 5,7 % (6,2 % en 2014)) (notes 14 et 16)	(5)	(4)
	674 \$	625 \$
Produits d'intérêts :		
Produits de désactualisation	(21) \$	(25) \$
Produits d'intérêts à court terme	(9)	(12)
Dépôts de garantie ⁱ⁾	—	(4)
	(30) \$	(41) \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	644 \$	584 \$

i) Les chiffres de 2014 comprennent des produits d'intérêts de 3 millions de dollars liés au produit de 1 600 millions de dollars tiré de l'émission de billets de premier rang non garantis auparavant entiers qui ont servi à financer en partie l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Note 7. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé des résultats se détaille comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Impôt exigible		
Exercice considéré	340 \$	297 \$
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	3	(18)
	343 \$	279 \$
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	(43)	(273)
Effet de la variation des taux d'impôt sur le résultat	38	—
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(4)	19
	(9)	(254)
Impôt sur le résultat	334 \$	25 \$

La charge (le recouvrement) d'impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Gains et pertes actuariels au titre des régimes à prestations définies	52 \$	(16) \$
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	52 \$	(16) \$

Le taux d'impôt effectif de la société figurant à l'état consolidé des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2015	2014
Taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	26,4 %	26,1 %
Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit :		
Incidence des taux d'impôt dans des territoires étrangers	0,7	(3,2)
Éléments non déductibles et non imposables	1,6	2,2
Incidence des ajustements de la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie	2,3	5,8
Incidence des modifications des taux d'impôt prévus par la loi sur les soldes d'impôt différé	4,0	—
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(0,1)	1,2
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt sur le résultat	34,9 %	32,1 %

En 2015, le gouvernement de l'Alberta a annoncé une augmentation du taux provincial d'impôt des sociétés, qui est passé de 10 % à 12 %. Par conséquent, la société a comptabilisé une charge de 38 millions de dollars liée à la réévaluation de ses passifs d'impôt différé.

Actifs d'impôt différé non comptabilisés Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé aux bilans consolidés au titre des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Différences temporaires déductibles	36 \$	19 \$
Pertes fiscales	80	57
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	116 \$	76 \$

Les reports de pertes fiscales expirent entre 2027 et 2035. Les différences temporaires déductibles n'ont pas de date d'expiration aux termes de la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015 ⁱ⁾
Fournisseurs et autres passifs	79 \$	83 \$
Autres passifs	302	347
Immobilisations corporelles	(487)	(517)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(1 742)	(1 816)
Autres actifs	63	10
Reports en avant de pertes autres qu'en capital (expirant de 2030 à 2034)	33	161
Reports en avant de pertes en capital	23	20
Autres	27	52
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 702) \$	(1 660) \$
Comptabilisés au bilan consolidé comme suit :		
Actifs d'impôt différé	132	193
Passifs d'impôt différé	(1 834)	(1 853)
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 702) \$	(1 660) \$

i) Certains chiffres de 2014 ont été modifiés (voir la note 5).

Note 8. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015	2014
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	632 \$	53 \$
Dividendes sur les actions privilégiées dans les capitaux propres	(7)	—
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires	625 \$	53 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 24)	411,5	380,5
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (en millions)	3,7	3,4
Effet dilutif de certains autres passifs (en millions)	—	0,5
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	415,2	384,4
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	1,52 \$	0,14 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	1,51 \$	0,14 \$

Au total, 10 828 275 instruments potentiellement dilutifs (10 620 095 en 2014) ont été exclus du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie se présentent comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
Trésorerie	352 \$	464 \$
Équivalents de trésorerie :		
Bons du Trésor	208	463
Dépôts bancaires à terme	129	—
Acceptations bancaires	213	57
Papier commercial de sociétés	96	15
Titres d'État	20	—
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 018 \$	999 \$

Placements à court terme

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
Bons du Trésor	60 \$	17 \$
Acceptations bancaires	2	2
Papier commercial de sociétés	—	1
Autres	2	1
Total des placements à court terme	64 \$	21 \$

Dépôts de garantie

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
Trésorerie	2 \$	7 \$
Total des dépôts de garantie	2 \$	7 \$

Au 2 janvier 2016, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées pour au plus 149 millions de dollars (141 millions de dollars au 3 janvier 2015), dont 2 millions de dollars (7 millions de dollars au 3 janvier 2015) ont été déposés auprès de grandes institutions financières et classés comme dépôts de garantie.

Note 10. Créances

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des créances de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016				Au 3 janvier 2015			
	De 0 à 90 jours	De 91 à 180 jours	Plus de 180 jours	Total	De 0 à 90 jours	De 91 à 180 jours	Plus de 180 jours	Total
Créances	1 204 \$	58 \$	63 \$	1 325 \$	1 104 \$	38 \$	67 \$	1 209 \$

Le tableau qui suit présente l'évolution des comptes de correction de valeur des créances irrécouvrables de la société :

(en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Comptes de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(96) \$	(118) \$
(Entrées) reprises, montant net	(6)	22
Comptes de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(102) \$	(96) \$

Le risque de crédit lié aux créances est présenté à la note 31.

Note 11. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
Créances sur cartes de crédit, montant brut	2 844 \$	2 684 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(54)	(54)
Créances sur cartes de crédit	2 790 \$	2 630 \$
Créances titrisées auprès de fiduciaires de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle</i> ^{MD}	650 \$	750 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiduciaires de titrisation indépendantes	550	605

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiduciaires de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et d'autres fiduciaires de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'*Eagle* est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 22). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiduciaires de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme (voir la note 20).

En 2015, la Banque PC a diminué de 100 millions de dollars sa participation en copropriété dans les créances titrisées détenues auprès d'*Eagle*. De plus, la Banque PC a comptabilisé une réduction nette de 55 millions de dollars de sa participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiduciaires de titrisation indépendantes. Après la clôture de 2015, la Banque PC a réduit de 100 millions de dollars sa participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiduciaires de titrisation indépendantes.

La société a fourni, au nom de la Banque PC, des lettres de crédit en faveur des autres fiduciaires de titrisation indépendantes (voir la note 33).

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence au 2 janvier 2016 et s'y est conformée tout au long de 2015.

Le tableau qui suit présente le classement chronologique du montant brut des créances sur cartes de crédit de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016				Au 3 janvier 2015			
	En règle	En souffrance - 1 jour à 90 jours	En souffrance - plus de 90 jours	Total	En règle	En souffrance - 1 jour à 90 jours	En souffrance - plus de 90 jours	Total
Créances sur cartes de crédit, montant brut	2 652 \$	162 \$	30 \$	2 844 \$	2 505 \$	150 \$	29 \$	2 684 \$

Le tableau qui suit présente l'évolution des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit de la société :

(en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Comptes de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(54) \$	(47) \$
Provision pour pertes	(118)	(121)
Recouvrements	(16)	(19)
Sorties	134	133
Comptes de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(54) \$	(54) \$

La société maintient le solde des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit comptabilisé dans les créances sur cartes de crédit au bilan consolidé à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit.

Note 12. Stocks

Pour les stocks comptabilisés au 2 janvier 2016, la société a inscrit une charge de 85 millions de dollars (23 millions de dollars au 3 janvier 2015) au titre de la dépréciation des stocks pour les ramener à la valeur nette de réalisation, dont une tranche de 46 millions de dollars se rapporte à la vente attendue de certains actifs des entreprises de soins de santé complémentaires de Shoppers (voir la note 35). Cette réduction de valeur est incluse dans le coût des marchandises vendues. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dépréciés en 2015 et en 2014.

Dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au deuxième trimestre de 2014, les actifs acquis et les passifs repris ont été comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan consolidé de la société, ce qui a donné lieu à un ajustement de 798 millions de dollars de la juste valeur des stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix à la date de l'acquisition correspondant à l'écart entre le coût des stocks et leur juste valeur. Cet écart a été comptabilisé ultérieurement dans le coût des marchandises vendues tout au long de 2014, ce qui a eu une incidence négative sur le résultat d'exploitation.

En 2014, la société a comptabilisé une charge de 190 millions de dollars dans le coût des marchandises vendues et une réduction correspondante des stocks, ce qui représente l'estimation de l'écart entre l'évaluation du coût des stocks des magasins d'alimentation de la société calculée selon le coût moyen pondéré généré par le système comparativement à la méthode de l'inventaire au prix de détail, et d'autres écarts de transition liés à la mise en œuvre d'un système d'inventaire permanent.

Note 13. Actifs détenus en vue de la vente

La société détient certains actifs, principalement des terrains et des bâtiments qu'elle a l'intention de céder au cours des 12 prochains mois, à titre d'actifs détenus en vue de la vente. Ces actifs ont été utilisés précédemment dans le secteur Vente au détail de la société. En 2015, la société a comptabilisé un profit de 1 million de dollars (4 millions de dollars en 2014) sur la vente de ces actifs, si l'on ne tient pas compte de l'incidence des sorties réalisées en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5). En 2015, aucune perte de valeur ni aucune autre charge (néant en 2014) n'a été comptabilisée à l'égard de ces biens.

En 2015, la société a commencé à s'employer activement à vendre certains actifs des entreprises de soins de santé complémentaires de Shoppers. Au 2 janvier 2016, des actifs de 17 millions de dollars, comprenant des stocks de 16 millions de dollars et des immobilisations corporelles de 1 million de dollars, étaient classés dans les actifs détenus en vue de la vente.

Au 3 janvier 2015, des actifs de 8 millions de dollars, comprenant des immobilisations incorporelles de 3 millions de dollars, des stocks de 3 millions de dollars et des immobilisations corporelles de 2 millions de dollars et qui se rapportaient aux trois magasins de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix vendus au premier trimestre de 2015, ont été inclus dans les actifs détenus en vue de la vente.

Note 14. Immobilisations corporelles

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations corporelles pour les exercices clos le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 :

	2015						
(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Contrats de location-financement, terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
Coût							
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 800 \$	7 368 \$	5 949 \$	1 765 \$	817 \$	537 \$	18 236 \$
Entrées	2	—	151	114	103	726	1 096
Acquisitions d'entreprises	8	9	52	—	—	—	69
Sorties	—	(1)	(89)	(53)	(37)	(10)	(190)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	—	—	(2)	—	—	—	(2)
Transferts des immobilisations incorporelles	—	—	1	—	—	—	1
Transfert vers les immeubles de placement	(10)	(29)	—	—	—	—	(39)
Transfert des actifs en cours de construction	66	350	235	26	—	(677)	—
Solde à la clôture de l'exercice	1 866 \$	7 697 \$	6 297 \$	1 852 \$	883 \$	576 \$	19 171 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur							
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 \$	2 605 \$	4 407 \$	620 \$	295 \$	10 \$	7 940 \$
Amortissement	—	200	432	159	57	—	848
Pertes de valeur	—	19	42	13	—	—	74
Reprise de pertes de valeur	—	(14)	—	(1)	—	—	(15)
Sorties	—	(2)	(87)	(46)	(14)	—	(149)
Transfert vers des immeubles de placement, montant net	—	(7)	—	—	—	—	(7)
Solde à la clôture de l'exercice	3 \$	2 801 \$	4 794 \$	745 \$	338 \$	10 \$	8 691 \$
Valeur comptable au							
2 janvier 2016	1 863 \$	4 896 \$	1 503 \$	1 107 \$	545 \$	566 \$	10 480 \$

2014ⁱ⁾

(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Contrats de location-financement, terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
Coût							
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 678 \$	6 849 \$	5 309 \$	846 \$	567 \$	521 \$	15 770 \$
Entrées	7	13	101	82	102	636	941
Acquisitions d'entreprises	88	268	374	830	162	72	1 794
Sorties	(11)	(13)	(105)	(11)	(14)	(13)	(167)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(5)	(16)	(11)	(14)	—	—	(46)
Transfert (vers les) des immeubles de placement, montant net	5	12	—	—	—	(73)	(56)
Transfert des actifs en cours de construction	38	255	281	32	—	(606)	—
Solde à la clôture de l'exercice	1 800 \$	7 368 \$	5 949 \$	1 765 \$	817 \$	537 \$	18 236 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur							
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 \$	2 429 \$	4 063 \$	493 \$	261 \$	7 \$	7 255 \$
Amortissement	—	201	426	132	47	1	807
Pertes de valeur	1	11	12	13	1	2	40
Reprise de pertes de valeur	(1)	(31)	(1)	(2)	—	—	(35)
Sorties	—	(9)	(83)	(9)	(14)	—	(115)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	—	(4)	(10)	(7)	—	—	(21)
Transfert des immeubles de placement, montant net	1	8	—	—	—	—	9
Solde à la clôture de l'exercice	3 \$	2 605 \$	4 407 \$	620 \$	295 \$	10 \$	7 940 \$
Valeur comptable au							
3 janvier 2015	1 797 \$	4 763 \$	1 542 \$	1 145 \$	522 \$	527 \$	10 296 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités. Voir la note 2.

Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement La société loue des terrains et des bâtiments ainsi que du matériel et du mobilier en vertu de différents contrats de location-financement. Au 2 janvier 2016, la valeur comptable nette des terrains et des bâtiments loués s'établissait à 479 millions de dollars (466 millions de dollars au 3 janvier 2015) et la valeur comptable nette du matériel et du mobilier loués s'établissait à 66 millions de dollars (56 millions de dollars au 3 janvier 2015).

Actifs en cours de construction Le coût des acquisitions d'immeubles en cours de construction pour l'exercice clos le 2 janvier 2016 s'est établi à 726 millions de dollars (636 millions de dollars au 3 janvier 2015). Ce montant comprend des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 4 millions de dollars (3 millions de dollars en 2014), à un taux de capitalisation moyen pondéré de 5,7 % (6,2 % en 2014).

Garanties et actifs donnés en nantissement Au 2 janvier 2016, des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 231 millions de dollars (191 millions de dollars au 3 janvier 2015) étaient grevées d'hypothèques de 82 millions de dollars (86 millions de dollars au 3 janvier 2015).

Engagements liés à des immobilisations corporelles Au 2 janvier 2016, la société avait conclu des engagements de 54 millions de dollars (192 millions de dollars au 3 janvier 2015) visant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'acquisition de biens immobiliers.

Pertes de valeur Pour l'exercice clos le 2 janvier 2016, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 18 millions de dollars (26 millions de dollars en 2014) liées à huit UGT (13 UGT en 2014) faisant partie du secteur d'exploitation Vente au détail. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Environ 75 % (23 % en 2014) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait de 14 millions de dollars (7 millions de dollars en 2014) leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. La tranche restante de 25 % (77 % en 2014) d'UGT dépréciées avait une valeur comptable qui excédait de 4 millions de dollars (19 millions de dollars en 2014) leur valeur d'utilité.

Pour l'exercice clos le 2 janvier 2016, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles de 15 millions de dollars (35 millions de dollars en 2014) se rapportant à six UGT (14 UGT en 2014) du secteur Vente au détail. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable des immobilisations corporelles d'un magasin excède leur valeur comptable. Environ 50 % (93 % en 2014) des UGT à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une juste valeur diminuée des coûts de la vente qui excédait de 7 millions de dollars (33 millions de dollars en 2014) leur valeur comptable. La tranche restante de 50 % (7 % en 2014) des UGT à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une valeur d'utilité qui excédait de 8 millions de dollars (2 millions de dollars en 2014) leur valeur comptable.

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle des principaux actifs de l'UGT. Le chiffre d'affaires prévisionnel établi pour les besoins des projections des flux de trésorerie repose sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui correspondent aux taux moyens du secteur, ce qui est en tous points conforme aux plans stratégiques présentés au Conseil de la société. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt allant de 8,0 % à 8,5 % au 2 janvier 2016 (de 8,0 % à 8,5 % au 3 janvier 2015).

En 2015, la société a comptabilisé des pertes de valeur de 23 millions de dollars de ses immobilisations corporelles liées aux fermetures annoncées d'environ 52 magasins de détail non rentables à l'échelle de plusieurs bannières et formats, et des pertes de valeur de 24 millions de dollars liées à la vente attendue de certains actifs des entreprises de soins de santé complémentaires de Shoppers (voir la note 35).

Des pertes de valeur supplémentaires de 9 millions de dollars (14 millions de dollars en 2014) ont été enregistrées en lien avec des fermetures, des rénovations et des conversions de magasins de vente au détail. Les pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur comptable du magasin de vente au détail excède la valeur recouvrable de ce dernier.

Note 15. Immeubles de placement

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immeubles de placement pour les exercices clos le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 :

(en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	255 \$	172 \$
Acquisitions d'entreprises ⁱ⁾	—	16
Entrées	—	16
Sorties	(5)	(4)
Transfert des immobilisations corporelles, montant net	39	56
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(53)	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	236 \$	255 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur		
Solde à l'ouverture de l'exercice	70 \$	73 \$
Amortissement	3	2
Pertes de valeur	12	11
Reprise de pertes de valeur	(1)	—
Sorties	(3)	(2)
Transfert des (vers les) immobilisations corporelles, montant net	7	(9)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(12)	(5)
Solde à la clôture de l'exercice	76 \$	70 \$
Valeur comptable	160 \$	185 \$
Juste valeur	194	225

i) Se rapporte à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

En 2015, la société a comptabilisé 7 millions de dollars (7 millions de dollars en 2014) de produits locatifs dans le résultat d'exploitation et a engagé des coûts d'exploitation directs de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2014) à l'égard de ses immeubles de placement. De plus, elle a comptabilisé des coûts d'exploitation directs de 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2014) liés à des immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun produit locatif.

Un évaluateur indépendant, possédant une qualification professionnelle pertinente et reconnue et une expérience récente quant à la situation géographique et à la catégorie de l'immeuble de placement faisant l'objet de l'évaluation, a fourni une expertise pour certains des immeubles de placement de la société. Pour ce qui est des autres immeubles de placement, la société a déterminé la juste valeur en se fondant sur des données comparables du marché. La juste valeur est établie selon la valeur de marché lorsque celle-ci est disponible. La valeur de marché est le montant estimé pour lequel un immeuble pourrait être échangé à la date d'évaluation entre un acheteur consentant et un vendeur consentant dans des conditions de concurrence normales où chacune des parties agit en connaissance de cause et en toute liberté. Lorsque la valeur de marché n'est pas disponible, la juste valeur est déterminée selon la méthode du revenu en tenant compte des flux de trésorerie estimés attendus de la location de l'immeuble en fonction des modalités des contrats de location en vigueur et de la capacité de renégocier ces modalités au terme de la durée initiale ou de la durée prolongée du contrat, le cas échéant, majorés du produit net de la vente de l'immeuble à la fin de la période de calcul.

L'évaluation des immeubles de placement au moyen de la méthode du revenu tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts d'exploitation non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation servant à déterminer le produit net estimé qui sera tiré de la vente de l'immeuble. Au 2 janvier 2016, les taux d'actualisation avant impôt utilisés dans le cadre de l'évaluation des immeubles de placement allaient de 7,75 % à 9,50 % (6,00 % à 9,75 % au 3 janvier 2015), et les taux de capitalisation finaux allaient de 6,75 % à 8,75 % (5,50 % à 8,50 % au 3 janvier 2015).

Pour l'exercice clos le 2 janvier 2016, la société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, une perte de valeur de 12 millions de dollars (11 millions de dollars en 2014) sur les immeubles de placement, dont une perte de valeur de 9 millions de dollars liée aux fermetures annoncées d'environ 52 magasins de détail non rentables, du fait que la valeur comptable de l'ensemble des immeubles dépréciés était inférieure à leur valeur recouvrable (voir la note 35). La société a comptabilisé une reprise des pertes de valeur des immeubles de placement de 1 million de dollars (néant en 2014) dans le résultat d'exploitation, la juste valeur diminuée des coûts de la vente de ces immeubles étant supérieure à leur valeur comptable.

Note 16. Immobilisations incorporelles

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul des amortissements et des pertes de valeur des immobilisations incorporelles pour les exercices clos le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 :

(en millions de dollars canadiens)	2015				
	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie générées en interne	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée définie	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 461 \$	20 \$	1 639 \$	5 868 \$	10 988 \$
Entrées	—	—	216	17	233
Acquisitions d'entreprises	—	—	—	14	14
Sorties	—	—	(2)	(3)	(5)
Transfert vers les immobilisations corporelles	—	—	(1)	—	(1)
Élimination du coût des actifs entièrement amortis	—	—	—	(1)	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	3 461 \$	20 \$	1 852 \$	5 895 \$	11 228 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur					
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	19 \$	852 \$	442 \$	1 313 \$
Amortissement	—	1	220	531	752
Sorties	—	—	(2)	(1)	(3)
Pertes de valeur	—	—	—	3	3
Élimination des amortissements des actifs entièrement amortis	—	—	—	(1)	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	20 \$	1 070 \$	974 \$	2 064 \$
Valeur comptable au 2 janvier 2016	3 461 \$	— \$	782 \$	4 921 \$	9 164 \$

2014ⁱ⁾

(en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie générées en interne	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée définie	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	71 \$	20 \$	1 190 \$	71 \$	1 352 \$
Acquisitions d'entreprises ⁱⁱ⁾	3 390	—	230	5 824	9 444
Entrées	—	3	222	5	230
Sorties	—	(3)	(3)	(2)	(8)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	(29)	(29)
Élimination du coût des actifs entièrement amortis	—	—	—	(1)	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	3 461 \$	20 \$	1 639 \$	5 868 \$	10 988 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur					
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	19 \$	600 \$	32 \$	651 \$
Amortissement	—	—	255	414	669
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	(3)	(3)
Élimination des amortissements des actifs entièrement amortis	—	—	(3)	(1)	(4)
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	19 \$	852 \$	442 \$	1 313 \$
Valeur comptable au 3 janvier 2015	3 461 \$	1 \$	787 \$	5 426 \$	9 675 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités. Voir la note 2.

ii) Comprend 9 440 millions de dollars liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie se composent de marques de fabrique et de commerce, ainsi que des quotas d'importation. Les marques de fabrique et de commerce résultent de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de T&T Supermarket Inc. par la société. La société prévoit renouveler indéfiniment l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce ainsi que des quotas d'importation chaque date d'expiration et prévoit que ces actifs généreront des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, la société a évalué que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéfinie.

La société a effectué son test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et a conclu qu'aucune perte de valeur n'avait été subie.

Hypothèses clés Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations attendues des marges. Ces hypothèses sont conformes aux hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente du goodwill (voir la note 17).

Logiciels Les logiciels comprennent les achats et les frais de développement de logiciels. Ces montants tiennent compte des coûts d'emprunt de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2014) inscrits à l'actif.

Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie se composent principalement des dossiers d'ordonnances de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de la valeur comptable du programme de fidélisation *Shoppers Optimum/Pharmaprix Optimum* (voir la note 5).

Note 17. Goodwill

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût, du cumul des amortissements et des pertes de valeur du goodwill pour les exercices clos le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 :

(en millions de dollars canadiens)	2015	2014 ⁱ⁾
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 307 \$	1 932 \$
Acquisitions d'entreprises ⁱⁱ⁾	44	2 375
Solde à la clôture de l'exercice	4 351 \$	4 307 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur		
Solde à l'ouverture de l'exercice	989 \$	989 \$
Solde à la clôture de l'exercice	989 \$	989 \$
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	3 362 \$	3 318 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités. Voir la note 5.

ii) En 2015, les acquisitions d'entreprises comprenaient 21 millions de dollars liés à l'acquisition d'un magasin d'alimentation et, en 2014, elles comprenaient 2 360 millions de dollars liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

La valeur comptable du goodwill attribuée à chaque groupe d'UGT est indiquée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	2 390 \$	2 369 \$
Marché	360	337
Escompte	459	459
T&T Supermarket Inc.	129	129
Autres	24	24
Valeur comptable du goodwill	3 362 \$	3 318 \$

La société a achevé ses tests de dépréciation annuels du goodwill et a conclu qu'il n'avait subi aucune perte de valeur puisque la juste valeur diminuée des coûts de la vente excédait la valeur comptable de chaque groupe d'UGT.

Hypothèses clés Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations attendues des marges. Ces hypothèses sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Le coût du capital moyen pondéré s'établit entre 6,0 % et 7,0 % (entre 6,0 % et 6,5 % au 3 janvier 2015) et est fondé sur un taux sans risque, une prime de risque lié aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque spécifique, le coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière de la société.

Les projections de flux de trésorerie ont été actualisées à l'aide de taux d'actualisation fondés sur le coût du capital moyen pondéré après impôt de la société, ajusté pour tenir compte des risques propres à chaque UGT. Au 2 janvier 2016, les taux d'actualisation après impôt utilisés aux fins du calcul de la valeur recouvrable s'établissaient entre 6,5 % et 9,5 % (entre 8,5 % et 9,5 % au 3 janvier 2015). Les taux d'actualisation avant impôt allaient de 8,7 % à 12,9 % (de 11,4 % à 13,0 % au 3 janvier 2015).

La société a inclus une période minimale de trois ans de flux de trésorerie dans son modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les prévisions de trésorerie ont été extrapolées au-delà de la période de trois ans à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % (2,0 % au 3 janvier 2015). La croissance du BAIIA¹⁾ budgétée est fondée sur le budget et le plan stratégique triennal de la société approuvé par le Conseil.

Note 18. Autres actifs

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
Placements divers et autres créances	119 \$	141 \$
Actif au titre des prestations constituées	190	90
Participations dans des coentreprises	9	6
Autres	137	44
Autres actifs	455 \$	281 \$

Note 19. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

Le passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle de la société (le « passif au titre de la fidélisation ») est inclus dans les fournisseurs et autres passifs. La valeur comptable du passif au titre de la fidélisation se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
Passif au titre de la fidélisation	229 \$	229 \$

Note 20. Dette à court terme

L'encours de la dette à court terme de 550 millions de dollars (605 millions de dollars au 3 janvier 2015) se rapporte aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiduciaires de titrisation indépendantes avec droit de recours (voir la note 11). En 2015, la Banque PC a comptabilisé une réduction nette de 55 millions de dollars de sa participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiduciaires de titrisation indépendantes.

Les ententes de titrisation conclues entre la Banque PC et les autres fiduciaires de titrisation indépendantes sont renouvelées et prorogées chaque année. Les ententes existantes ont été renouvelées en 2015 et leurs dates d'échéance ont été repoussées à 2017, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

Au 2 janvier 2016, les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par les autres fiduciaires de titrisation indépendantes se sont établis à 175 millions de dollars (120 millions de dollars au 3 janvier 2015).

Note 21. Provisions

Les provisions comprennent principalement des montants comptabilisés au titre de la restructuration (voir la note 35), de l'autoassurance, des taxes à la consommation, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement et des arrangements liés aux contrats de location déficitaires. Les tableaux qui suivent présentent l'évolution des provisions de la société pour les exercices clos le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 :

(en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Provisions à l'ouverture de l'exercice	160 \$	122 \$
Acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	—	19
Entrées	193	81
Paiements	(84)	(60)
Reprises	(11)	(2)
Provisions à la clôture de l'exercice	258 \$	160 \$

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
Comptabilisées au bilan consolidé comme suit :		
Partie courante des provisions	127 \$	84 \$
Partie non courante des provisions	131	76
Total des provisions	258 \$	160 \$

Note 22. Dette à long terme

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
Facilité de crédit à terme non garantie		
1,13 % + taux des acceptations bancaires, échéant en 2019	250 \$	— \$
1,45 % + taux des acceptations bancaires, échéant en 2019	48	1 229
Débiteures et billets à moyen terme		
Billets de Les Compagnies Loblaw limitée		
7,10 %, échéant en 2016	300	300
3,75 %, échéant en 2019	800	800
5,22 %, échéant en 2020	350	350
4,86 %, échéant en 2023	800	800
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151
Incidence du rachat du coupon	(46)	(57)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Billets de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix		
2,01 %, échéant en 2016	225	225
2,36 %, échéant en 2018	275	275
Débiteures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix		
Série A, 3,55 %, échéant en 2018	400	400
Série B, 4,90 %, échéant en 2023	200	200
Série C, 3,50 %, échéant en 2021	250	250
Série D, 4,29 %, échéant en 2024	200	200
Série E, 2,30 %, échéant en 2020	250	—
Série F, 4,06 %, échéant en 2025	200	—
Série 5, 3,00 %, échéant en 2016	300	300
Série 6, 3,00 %, échéant en 2017	200	200
Série 7, 3,00 %, échéant en 2019	200	200
Série 8, 3,60 %, échéant en 2020	300	300
Série 9, 3,60 %, échéant en 2021	200	200
Série 10, 3,60 %, échéant en 2022	300	300
Dette à long terme garantie par une hypothèque		
3,15 % à 7,42 %, échéant de 2017 à 2029 (note 14)	82	86
Certificats de placement garanti		
1,10 % à 3,78 %, échéant de 2016 à 2020	809	634
Fiducie de titrisation indépendante		
3,58 %, échéant en 2015	—	350
2,91 %, échéant en 2018	400	400
2,23 %, échéant en 2020	250	—
Fiducies de financement indépendantes	529	498
Obligations découlant de contrats de location-financement	629	600
Facilité de crédit de Propriétés de Choix	—	122
Coûts de transaction et autres	(21)	(31)
Total de la dette à long terme	11 011 \$	11 462 \$
Moins la tranche échéant à moins d'un an	998	420
Dette à long terme	10 013 \$	11 042 \$

Les opérations importantes touchant la dette à long terme sont décrites ci-dessous.

Facilité de crédit à terme non garantie En 2015, la société a obtenu 250 millions de dollars par la voie d'une facilité de crédit à terme non garantie portant intérêt à un taux correspondant au taux des acceptations bancaires majoré de 1,13 %, échéant le 30 mars 2019.

Dans le cadre du financement de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a obtenu une facilité de crédit à terme non garantie de 3 500 millions de dollars (l'« emprunt à terme lié à l'acquisition »). Au 2 janvier 2016, l'encours de l'emprunt à terme lié à l'acquisition s'établissait à 48 millions de dollars (1 229 millions de dollars au 3 janvier 2015). En 2015, la société a remboursé 1 181 millions de dollars sur l'emprunt à terme lié à l'acquisition. Depuis l'acquisition, la société a remboursé 3 452 millions de dollars sur l'emprunt à terme lié à l'acquisition, ce montant comprenant le produit net de 1 500 millions de dollars tiré de la vente des billets du cédant de Propriétés de Choix à des tiers et un produit de 250 millions de dollars provenant de l'emprunt à terme non garanti obtenu en 2015, ces montants ayant tous deux eu une incidence neutre sur la dette à long terme. Le montant total remboursé comprenait aussi le produit net de 66 millions de dollars tiré des dessaisissements de magasins exigés conformément à l'entente de consentement conclue avec le Bureau de la concurrence dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

La société a engagé des coûts de financement de 41 millions de dollars liés à la facilité de crédit à terme non garantie, qui ont été inscrits à l'actif. En 2015, l'amortissement des coûts de financement de l'emprunt à terme lié à l'acquisition s'est établi à 16 millions de dollars (25 millions de dollars en 2014). Du montant amorti, une tranche de 15 millions de dollars (23 millions de dollars en 2014) a fait l'objet d'un amortissement accéléré en raison des remboursements anticipés sur cette facilité.

Les facilités de crédit à terme non garanties comportent certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 25).

Débetures et billets à moyen terme Le tableau qui suit présente un résumé des débetures et des billets à moyen terme émis en 2015 et en 2014 :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital – 2015	Montant en capital – 2014
Débetures non garanties de premier rang de Propriétés de Choixⁱ⁾				
– Série E	2,30 %	14 septembre 2020	250 \$	— \$
– Série F	4,06 %	24 novembre 2025	200	—
– Série C	3,50 %	8 février 2021	—	250
– Série D	4,29 %	8 février 2024	—	200
Billets à moyen terme de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ⁱⁱ⁾	2,01 %	24 mai 2016	—	225
Billets à moyen terme de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ⁱⁱⁱ⁾	2,36 %	24 mai 2018	—	275
Total des billets à moyen terme émis			450 \$	950 \$

i) Les placements ont eu lieu dans le cadre du prospectus simplifié préalable de base de Propriétés de Choix.

ii) La société a repris ces billets à moyen terme dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Le tableau qui suit présente un résumé des billets à moyen terme remboursés par la société en 2015 et en 2014 :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital – 2015	Montant en capital – 2014
Billets à moyen terme de Loblaw	6,00 %	3 mars 2014	— \$	100 \$
Billets à moyen terme de Loblaw	4,85 %	8 mai 2014	—	350
Total des billets à moyen terme remboursés			— \$	450 \$

Après la clôture de 2015, Propriétés de Choix a émis un avis de rachat anticipé visant le rachat, à leur valeur nominale, des débetures non garanties de premier rang de série 5, portant intérêt à 3,00 % d'une valeur de 300 millions de dollars à compter du 7 mars 2016.

En 2014, Choice Properties Limited Partnership a conclu un acte de fiducie-cadre avec Société de fiducie Computershare du Canada afin de créer des actes de fiducie complémentaires en vue de faciliter le remplacement de toutes les tranches de billets du cédant détenus par Loblaw, le montant en capital, le taux d'intérêt et la date d'échéance des billets des séries 5 à 10 étant identiques à ceux des billets remplacés. Les billets de remplacement portent intérêt à des taux fixes allant de 3,00 % à 3,60 % et arrivent à échéance de 2016 à 2022. Les autres modalités des nouveaux billets étaient essentiellement les mêmes que celles des billets remplacés. Loblaw a par la suite vendu les billets de remplacement à des parties non liées et a reçu un produit net de 1 500 millions de dollars. Loblaw a affecté ce produit et la trésorerie existante au remboursement d'une tranche de l'emprunt à terme lié à l'acquisition dont il est question ci-dessus.

Certificats de placement garanti Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de certificats de placement garanti (les « CPG ») de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices clos en 2015 et en 2014 :

(en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	634 \$	430 \$
CPG émis	211	261
CPG arrivés à échéance	(36)	(57)
Solde à la clôture de l'exercice	809 \$	634 \$

Fiducies de titrisation indépendantes En 2015, les billets à terme de premier rang et les billets à terme subordonnés, à 3,58 %, sur cinq ans et d'une valeur de 350 millions de dollars émis par *Eagle* sont venus à échéance et ont été remboursés. De plus, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés de 250 millions de dollars, portant intérêt au taux moyen pondéré de 2,23 % et échéant le 17 septembre 2020. Les billets émis par *Eagle* sont des billets à moyen terme garantis par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (voir la note 11). La société a fourni des lettres de crédit en faveur des billets d'*Eagle* émis avant 2015 et en cours au 2 janvier 2016 (voir la note 33).

Fiducies de financement indépendantes Au 2 janvier 2016, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 529 millions de dollars (498 millions de dollars au 3 janvier 2015) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes. En 2014, la société a renouvelé cette facilité de crédit engagée renouvelable et a repoussé la date d'échéance au 6 mai 2017, les autres modalités demeurant essentiellement inchangées. La société accorde un rehaussement de crédit sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes (voir la note 33).

Facilités de crédit engagées Les composantes des lignes de crédit engagées au 2 janvier 2016 et au 3 janvier 2015 se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016		Au 3 janvier 2015	
	Disponible	Prélevé	Disponible	Prélevé
Facilité de crédit engagée de Loblaw ⁱ⁾	1 000 \$	—	1 000 \$	— \$
Facilité de crédit engagée de Propriétés de Choix ⁱⁱ⁾	500	—	500	122
Total des lignes de crédit engagées	1 500 \$	—	1 500 \$	122 \$

- i) En 2015, la société a modifié l'entente visant sa facilité de crédit afin de repousser la date d'échéance au 31 mars 2020, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.
- ii) En 2015, Propriétés de Choix a modifié l'entente visant sa facilité de crédit afin de repousser la date d'échéance au 5 juillet 2020, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

Ces facilités comportent certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 25).

En 2014, à la clôture de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le solde de 478 millions de dollars à payer sur la facilité de crédit bancaire renouvelable de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a été remboursé et la facilité a été annulée.

Tranche à moins d'un an de la dette à long terme Le tableau qui suit présente un résumé de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
Billets de Les Companies Loblaw limitée	300 \$	— \$
Billets de Propriétés de Choix	300	—
Billets de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	225	—
Fiducies de titrisation indépendantes	—	350
Certificats de placement garanti	112	29
Obligations découlant de contrats de location-financement	56	38
Dette à long terme garantie par une hypothèque	5	3
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	998 \$	420 \$

Calendrier de remboursement Le calendrier des remboursements sur la dette à long terme, selon l'échéance, s'établit comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016
2016	998 \$
2017	903
2018	1 377
2019	1 567
2020	1 339
Par la suite	4 894
Total de la dette à long terme (déduction faite des coûts de transaction et de l'incidence du rachat de coupons)	11 078 \$

Voir la note 30 pour plus d'information sur la juste valeur de la dette à long terme.

Note 23. Autres passifs

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	312 \$	311 \$
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	116	116
Obligation différée découlant d'un contrat de location	101	77
Ajustement de la juste valeur des contrats de location acquis	90	104
Passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 26)	5	7
Autres	130	167
Autres passifs	754 \$	782 \$

Note 24. Capital social

Actions privilégiées de premier rang (nombre autorisé – 1,0 millions d'actions) Aucune action privilégiée de premier rang n'était en circulation au 2 janvier 2016 et au 3 janvier 2015.

Capital social privilégié de deuxième rang (nombre illimité autorisé) En 2015, la société a racheté la totalité des 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série A, sans droit de vote, à 5,95 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars et a comptabilisé une diminution correspondante des titres de participation classés comme autres passifs financiers. Le rachat a été financé principalement par le produit tiré des émissions des actions privilégiées de deuxième rang, série B.

En 2015, la société a émis 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,30 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars. Ces actions confèrent à leur porteur le droit à un dividende annuel privilégié cumulatif fixe en trésorerie d'environ 1,325 \$ par action, à mesure que le Conseil en déclare, et les dividendes s'accumulent à compter de la date d'émission et sont payables trimestriellement le dernier jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année.

Au 2 janvier 2016, les actions privilégiées de deuxième rang, série B, d'un montant de 221 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission de 4 millions de dollars, après impôt, sont présentées comme composante des capitaux propres dans le bilan consolidé.

Les actions privilégiées de deuxième rang, série B, n'ont pas de date d'échéance fixe et ne sont pas rachetables au gré du porteur. Le tableau qui suit présente le prix de rachat auquel la société peut racheter les actions privilégiées de deuxième rang, série B contre trésorerie, en totalité ou en partie, ainsi que dans chacun des cas avec tous les dividendes courus et impayés, jusqu'à la date de rachat exclusivement.

Période de rachat		Prix de rachat
À compter du :	Avant le :	
30 juin 2020	30 juin 2021	26,00 \$
30 juin 2021	30 juin 2022	25,75
30 juin 2022	30 juin 2023	25,50
30 juin 2023	30 juin 2024	25,25
30 juin 2024	—	25,00

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation au cours des périodes présentées :

	2 janvier 2016 (52 semaines)		3 janvier 2015 (53 semaines)	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Émises et en circulation à l'ouverture de la période	412 480 891	7 860 \$	282 311 573	1 648 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	1 841 174	84	3 536 489	156
Émises en vue de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (note 5)	—	—	119 471 382	5 619
Émises en faveur de l'actionnaire détenant le contrôle (note 5)	—	—	10 515 247	500
Rachetées et annulées	(4 336 839)	(83)	(3 353 800)	(63)
Émises et en circulation à la clôture de la période	409 985 226	7 861 \$	412 480 891	7 860 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période	(555 046)	(3) \$	(1 067 323)	(6) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(971 894)	(19)	—	—
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 26)	883 488	12	512 277	3
Actions détenues en fiducie à la clôture de la période	(643 452)	(10) \$	(555 046)	(3) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de la période	409 341 774	7 851 \$	411 925 845	7 857 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	411 543 393		380 540 877	

Dividendes La déclaration, le paiement et le montant des dividendes sur les actions ordinaires de la société sont laissés à la discrétion du Conseil, lequel tient compte des résultats financiers de la société, de ses besoins en matière de capital, de ses flux de trésorerie disponibles, des perspectives quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. Au fil du temps, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour réduire sa dette et financer sa croissance future. Au deuxième trimestre de 2015 et de 2014, le Conseil a augmenté de 0,005 \$ le dividende trimestriel qui est passé à 0,25 \$ et à 0,245 \$ par action ordinaire, respectivement.

Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour 2015 et 2014 :

	2015 ⁱ⁾	2014
Dividendes déclarés par action (en dollars) :		
Action ordinaire	0,995 \$	0,975 \$
Action privilégiée de deuxième rang, série A	0,74 \$	1,49 \$
Action privilégiée de deuxième rang, série B	0,74 \$	— \$

i) Les dividendes déclarés de 0,25 \$ par action ordinaire au quatrième trimestre de 2015 ont été payés le 30 décembre 2015. Les dividendes déclarés de 0,33 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, au quatrième trimestre de 2015 ont été payés le 31 décembre 2015.

Aux fins de la présentation des états financiers, des dividendes sur les actions privilégiées de deuxième rang, série A, de 8 millions de dollars en 2015 (14 millions de dollars en 2014), ont été comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et présentés comme composante des charges d'intérêts nettes et autres charges financières à l'état consolidé des résultats (voir la note 6).

Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,25 \$ par action ordinaire à payer le 1^{er} avril 2016 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2016 et un dividende de 0,33 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, à payer le 31 mars 2016 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2016.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015	2014
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions)	4 336 839	3 353 800
Contrepartie en trésorerie payée	280 \$	178 \$
Prime comptabilisée dans les résultats non distribués	197	115
Réduction du capital social ordinaire	83	63
Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions)	971 894	—
Contrepartie en trésorerie payée	63 \$	— \$
Prime comptabilisée dans les résultats non distribués	44	—
Réduction du capital social ordinaire	19	—

En 2015, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la TSX ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 21 931 288 de ses actions ordinaires, soit environ 10 % du flottant. Conformément aux statuts et règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours à la date de l'acquisition.

Note 25. Gestion du capital

Pour gérer la structure de son capital, la société peut, notamment, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou rembourser sa dette à long terme en tenant compte des objectifs suivants :

- s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et réaliser ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques;
- maintenir sa capacité financière et sa souplesse en ayant accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future de l'entreprise;
- réduire au minimum le coût après impôt de ses capitaux tout en tenant compte des risques actuels et futurs inhérents au secteur d'activité, au marché et à l'économie, ainsi que de la conjoncture de ceux-ci;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en matière de fonds de roulement et à des sources de financement à long terme afin de gérer ses dépenses d'investissement à long terme;

- offrir un remboursement de capital approprié aux actionnaires;
- cibler des niveaux d'endettement et une structure du capital appropriés pour la société et chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter.

La société a mis en place des politiques qui régissent les plans de financement par emprunt et les stratégies de gestion des risques portant sur les liquidités, les taux d'intérêt et les cours de change. Ces politiques décrivent les mesures et les objectifs de gestion du capital, notamment les niveaux d'endettement correspondant à la notation recherchée. La direction et le comité d'audit examinent régulièrement la conformité de la société à ces politiques, ainsi que sa performance à ce chapitre. De plus, la direction passe périodiquement en revue ces politiques afin de s'assurer qu'elles demeurent conformes à la tolérance au risque acceptable pour la société.

Le tableau qui suit présente sommairement le total du capital sous gestion de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
Dettes bancaires	143 \$	162 \$
Dettes à court terme	550	605
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	998	420
Dettes à long terme	10 013	11 042
Titres de participation	—	225
Certains autres passifs	30	28
Total de la dette	11 734 \$	12 482 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	13 151	12 779
Total du capital sous gestion	24 885 \$	25 261 \$

Dépôts de prospectus préalables de base simplifiés Le 19 mars 2015, la société a déposé un prospectus préalable de base simplifié (le « prospectus préalable ») visant l'émission éventuelle de débentures ou d'actions privilégiées d'au plus 1 500 millions de dollars. Le prospectus préalable vient à échéance en 2017. En 2015, la société a émis des actions privilégiées d'une valeur de 225 millions de dollars dans le cadre de ce prospectus.

Le 14 octobre 2015, Propriétés de Choix a déposé un nouveau prospectus préalable de base visant l'émission, à l'occasion, de parts et de titres de créance, ou toute combinaison de ces titres, le prix d'offre global pouvant atteindre au plus 2 milliards de dollars. Le nouveau prospectus est valide pour une période de 25 mois à compter de la date d'émission.

En 2015, *Eagle* a déposé un prospectus préalable de base simplifié visant l'émission éventuelle de billets d'au plus 1 000 millions de dollars sur 25 mois.

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société est soumise à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance aux termes de sa facilité de crédit existante, de ses facilités de crédit à terme non garanties, de certains billets à moyen terme et de lettres de crédit, qui portent notamment sur les ratios de couverture des intérêts et les ratios de levier financier, définis dans les conventions respectives. Ces clauses sont évaluées chaque trimestre par la société afin d'assurer la conformité avec ces conventions. Au 2 janvier 2016 et tout au long de l'exercice, la société respectait chacune des clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

Propriétés de Choix est soumise à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance visant ses débentures et la facilité de crédit de Propriétés de Choix, lesquelles portent notamment sur les ratios de couverture et les ratios de levier financier. Ces ratios sont évalués trimestriellement par Propriétés de Choix afin d'assurer la conformité avec ces conventions. Au 2 janvier 2016 et tout au long de l'exercice, Propriétés de Choix respectait les clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

La société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 4,5 % pour les actions ordinaires, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 6,0 % et un ratio du total des fonds propres de 8 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III depuis le 1^{er} janvier 2015. À la clôture de 2015 et tout au long de l'exercice, la Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables.

En 2014, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice intitulée *Normes de liquidité*, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité à court terme (« LCR ») qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. À la clôture de 2015, la Banque PC se conformait à la norme LCR.

Note 26. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

La charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société, qui comprend les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD et d'UADD de Loblaw et les régimes de rémunération fondée sur des parts de Propriétés de Choix, s'est établie à 71 millions de dollars en 2015 (73 millions de dollars en 2014) et a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

La valeur comptable des accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, notamment les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD, d'UADD de la société et les régimes de rémunération fondée sur des parts de Propriétés de Choix, a été inscrite aux bilans consolidés résumés comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
Fournisseurs et autres passifs	4 \$	3 \$
Autres passifs	5	7
Surplus d'apport	102	104

Les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société sont présentés en détail ci-dessous :

Régime d'options sur actions La société maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant un maximum de 28 137 162 actions ordinaires, ce qui constitue la base de référence de la société quant au nombre d'attributions sur actions qui peuvent être faites.

Les tableaux qui suivent présentent l'activité du régime d'options sur actions de la société :

	2015		2014	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	8 364 884	38,42 \$	10 995 995	37,37 \$
Attribution	1 571 495	63,62 \$	1 688 368	47,67 \$
Conversion	—	— \$	1 026 118	35,26 \$
Exercice	(1 735 959)	36,19 \$	(3 536 489)	36,47 \$
Renonciation/annulation	(789 015)	44,13 \$	(1 074 427)	40,75 \$
Expiration	—	— \$	(734 681)	45,49 \$
Options en cours à la clôture de l'exercice	7 411 405	43,77 \$	8 364 884	38,42 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	2 862 545	37,41 \$	3 195 241	35,95 \$

	Options en cours en 2015			Options exerçables en 2015	
	Nombre d'options en cours	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice					
30,99 \$ – 36,26 \$	2 311 974	3	34,56 \$	1 138 051	34,20 \$
36,27 \$ – 47,03 \$	2 547 326	3	39,19 \$	1 553 901	38,62 \$
47,04 \$ – 69,83 \$	2 552 105	6	56,69 \$	170 593	47,78 \$
	7 411 405		43,77 \$	2 862 545	37,41 \$

En 2015, la société a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours de marché moyen pondéré de 67,04 \$ (51,20 \$ en 2014) et a reçu une contrepartie en trésorerie de 63 millions de dollars (129 millions de dollars en 2014) en lien avec l'exercice de ces options.

La juste valeur des options sur actions attribuées en 2015 s'élève à 14 millions de dollars (13 millions de dollars en 2014). La juste valeur des options sur actions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix converties en options sur actions de Loblaw en 2014 s'est établie à 13 millions de dollars. Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées et converties en 2015 et en 2014 au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2015	2014
Taux de rendement en dividende attendu	1,5 %	1,8 %
Volatilité attendue du cours de l'action	18,3 % – 20,1 %	18,5 % – 23,2 %
Taux d'intérêt sans risque	0,6 % – 1,4 %	1,1 % – 1,9 %
Durée de vie attendue des options	3,9 – 6,3 ans	1,0 – 6,5 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 10,0 % (11,0 % au 3 janvier 2015) a été appliqué au 2 janvier 2016.

Régime d'unités d'actions temporairement incessibles L'activité du régime d'UATI de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2015	2014
UATI à l'ouverture de l'exercice	1 462 790	1 084 514
Attribution	313 964	435 976
Conversion	—	542 175
Règlement	(802 957)	(494 912)
Renonciation	(92 213)	(104 963)
Réinvestissement	6 208	—
UATI à la clôture de l'exercice	887 792	1 462 790

La juste valeur des UATI attribuées en 2015 s'est établie à 19 millions de dollars (20 millions de dollars en 2014).

Par suite de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a converti les UATI de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en UATI de Loblaw, qui devaient initialement être réglées en trésorerie. Le 10 novembre 2014, la société a modifié le régime pour que les 542 175 UATI converties restantes soient réglées uniquement en actions. La juste valeur de ces attributions converties à la date de la modification s'établissait à 32 millions de dollars. Les droits afférents aux UATI converties ont été acquis le 1^{er} décembre 2015, et les UATI ont donné droit à des dividendes de Loblaw durant la période d'acquisition, lesquels ont été réinvestis en UATI supplémentaires.

En 2014, la société a réglé en trésorerie des UATI converties de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix d'une valeur de 2 millions de dollars avant de modifier le régime d'UATI afin que les attributions converties soient réglées en actions le 10 novembre 2014.

Régime d'unités d'actions au rendement L'activité du régime d'UAR de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2015	2014
UAR à l'ouverture de l'exercice	1 019 304	309 110
Attribution	306 027	871 355
Règlement	(80 881)	(17 365)
Renonciation	(144 094)	(143 796)
UAR à la clôture de l'exercice	1 100 356	1 019 304

La juste valeur des UAR attribuées en 2015 s'est établie à 19 millions de dollars (39 millions de dollars en 2014).

Règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie La société a procédé au règlement de 883 838 UATI et UAR en 2015 (512 277 en 2014), dont 883 488 (512 277 en 2014) ont été réglées par l'intermédiaire des fiducies établies en vue du règlement de chacun des régimes d'UATI et d'UAR (voir la note 24). Les règlements ont donné lieu à une hausse de 12 millions de dollars (3 millions de dollars en 2014) du capital social et à une hausse de 37 millions de dollars (18 millions de dollars en 2014) des résultats non distribués.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs L'activité du régime d'UAD de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2015	2014
UAD en cours à l'ouverture de l'exercice	263 824	226 601
Attribution	28 598	31 322
Réinvestissement	3 731	5 901
Règlement	(112 431)	—
UAD en cours à la clôture de l'exercice	183 722	263 824

La juste valeur des UAD attribuées en 2015 s'est établie à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2014).

En 2014, outre les attributions accordées aux termes du régime d'UAD réglées en titres de capitaux propres de la société, cette dernière a converti les UAD de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en UAD de Loblaw. Ces UAD converties, dont les droits sont tous acquis, seront réglées en trésorerie. Au 2 janvier 2016, 62 547 UAD converties (101 788 au 3 janvier 2015) étaient en cours.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants L'activité du régime d'UADD de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2015	2014
UADD en cours à l'ouverture de l'exercice	22 915	22 126
Attribution	5 087	4 929
Réinvestissement	381	599
Règlement	(4 360)	(4 739)
UADD en cours à la clôture de l'exercice	24 023	22 915

La juste valeur des UADD attribuées en 2015 était négligeable (montant négligeable en 2014).

Propriétés de Choix Les régimes de rémunération fondée sur les parts de Propriétés de Choix sont présentés en détail ci-après :

Régime d'options d'achat de parts Propriétés de Choix maintient un régime d'options d'achat de parts à l'intention de certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Propriétés de Choix peut attribuer des options visant un maximum de 19 744 697 parts, selon le nombre approuvé à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des porteurs de parts le 29 avril 2015 (4 075 000 parts au 31 décembre 2014). Les droits afférents aux options d'achat de parts sont acquis par tranche sur une période de quatre ans. Le tableau qui suit présente l'activité du régime d'options d'achat de parts de Propriétés de Choix :

	2015		2014	
	Nombre d'attributions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'attributions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options d'achat de parts en cours à l'ouverture de l'exercice	1 682 510	10,48 \$	1 196 866	10,04 \$
Attribution	2 127 532	11,49 \$	1 247 247	10,80 \$
Exercice	(30 461)	10,54 \$	(118 309)	10,05 \$
Renonciation	(279 925)	11,00 \$	(643 294)	10,35 \$
Options d'achat de parts en cours à la clôture de l'exercice	3 499 656	11,05 \$	1 682 510	10,48 \$
Options d'achat de parts exerçables à la clôture de l'exercice	533 796	10,36 \$	157 167	10,05 \$

Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont servi à évaluer la juste valeur des options d'achat de parts au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :

	2015	2014
Taux moyen de distribution attendu	5,5 %	6,2 %
Volatilité moyenne attendue du cours de la part	15,4 % – 17,4 %	14,2 % – 18,9 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	0,5 % – 0,8%	1,0 % – 1,4 %
Durée de vie moyenne attendue des options	1,5 – 5,4 ans	2,5 – 5,4 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée aux options d'achat de parts. Aucun taux de renonciation n'a été appliqué au 2 janvier 2016 (néant au 3 janvier 2015).

Régime de parts temporairement incessibles Les PTI donnent le droit à certains salariés de recevoir un montant en trésorerie ou des parts correspondant à la valeur de l'attribution des PTI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Aux termes du régime de PTI, des PTI additionnelles peuvent être créditées relativement aux distributions versées sur les parts lorsque ces PTI sont en cours. La juste valeur de chaque PTI attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part de fiducie à la date de clôture.

Le tableau qui suit présente un résumé de l'activité du régime de PTI de Propriétés de Choix :

(Nombre d'attributions)	2015	2014
PTI en cours à l'ouverture de l'exercice	184 154	108 746
Attribution	90 813	100 523
Réinvestissement	14 140	10 804
Règlement	(5 433)	—
Renonciation	(15 953)	(35 919)
PTI en cours à la clôture de l'exercice	267 721	184 154

Les droits des parts temporairement incessibles sont acquis sur une période de trois ans. Aucun droit rattaché aux PTI n'était acquis au 2 janvier 2016 (néant au 3 janvier 2015).

Régime de parts différées à l'intention des fiduciaires Les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction de Propriétés de Choix, doivent toucher une partie de leur rémunération annuelle d'administrateur sous la forme de PD et peuvent également choisir de recevoir jusqu'à l'intégralité du solde de leur rémunération sous forme de PD. Les distributions versées prennent la forme de fractions de PD et sont traitées comme des attributions excédentaires. Les droits rattachés aux PD sont acquis au moment de l'attribution. La juste valeur de chaque PD attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture. Le tableau qui suit résume l'activité du régime de PD :

(Nombre d'attributions)	2015	2014
PD en cours à l'ouverture de l'exercice	99 230	31 936
Attribution	52 736	64 150
Réinvestissement	6 812	3 144
PD en cours à la clôture de l'exercice	158 778	99 230

Les droits de toutes les PD sont acquis au moment de leur émission. Toutefois, les parts ne peuvent être réglées tant que les fiduciaires siègent au Conseil.

Note 27. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations définies, des régimes de retraite agréés à cotisations définies et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société aux termes de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne.

Le comité de retraite (le « Comité ») de la société veille sur les régimes de retraite de la société. Le Comité aide le Conseil à s'acquitter des responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes. Il l'aide également à surveiller l'administration des régimes assurée par la direction, à assumer les responsabilités de placement et de surveillance à l'égard des régimes et à veiller à la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont principalement financés par la société, sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens en carrière sous réserve de certaines limites. La capitalisation repose sur une évaluation de la solvabilité pour laquelle les hypothèses peuvent différer des hypothèses utilisées à des fins comptables comme il est décrit en détails dans la présente note.

La société offre également certains autres régimes complémentaires à prestations définies. En général, ces autres régimes à prestations définies sont sans capitalisation, sont principalement non contributifs et prévoient des prestations pour soins de santé, de l'assurance vie et des prestations pour soins dentaires. Ces autres régimes à prestations définies sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service. Dans le cas de la majorité des autres régimes à prestations définies proposés aux récents et futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société exposent celle-ci à de nombreux risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Au Canada, la société offre également un régime national à cotisations définies à l'intention des salariés. Les salariés nouvellement embauchés ne peuvent participer qu'à ce régime à cotisations définies.

La société participe également à divers régimes de retraite multi-employeurs qui sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants, comptant habituellement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives.

En 2016, la société prévoit cotiser à ses régimes à prestations définies et à ses régimes à cotisations définies ainsi qu'aux régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle cotise déjà, et verser des prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, à d'autres régimes d'avantages à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

Autres régimes d'avantages du personnel à long terme

La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme qui prévoient le versement de prestations d'invalidité à long terme et la continuation des prestations pour soins de santé et soins dentaires en cas d'invalidité.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes à prestations définies

Le tableau qui suit résume les informations portant sur les régimes de retraite à prestations définies et sur les autres régimes à prestations définies de la société, pris collectivement :

	2015		2014	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
(en millions de dollars canadiens)				
Valeur actualisée des obligations capitalisées	(1 990) \$	— \$	(2 077) \$	— \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(134)	(161)	(81)	(197)
Total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	(2 124) \$	(161) \$	(2 158) \$	(197) \$
Juste valeur des actifs des régimes	2 167	—	2 136	—
Situation de capitalisation totale des surplus (obligations)	43 \$	(161) \$	(22) \$	(197) \$
Actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	(4)	—	(2)	—
Total du surplus net (de l'obligation nette) au titre des prestations définies	39 \$	(161) \$	(24) \$	(197) \$
Comptabilisés au bilan consolidé comme suit :				
Autres actifs (note 18)	190 \$	— \$	90 \$	— \$
Autres passifs (note 23)	(151)	(161)	(114)	(197)

Le tableau qui suit présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies :

(en millions de dollars canadiens)	2015			2014		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
Variation de la juste valeur des actifs des régimes						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	2 136 \$	— \$	2 136 \$	1 709 \$	— \$	1 709 \$
Entrées découlant de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	—	—	—	161	—	161
Cotisations de l'employeur ⁱ⁾	(15)	—	(15)	55	—	55
Cotisations des salariés	3	—	3	3	—	3
Prestations versées	(86)	—	(86)	(83)	—	(83)
Produits d'intérêts	84	—	84	86	—	86
Gains actuariels compris dans les autres éléments du résultat global	117	—	117	210	—	210
Règlements ⁱⁱ⁾	(65)	—	(65)	—	—	—
Autres	(7)	—	(7)	(5)	—	(5)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	2 167 \$	— \$	2 167 \$	2 136 \$	— \$	2 136 \$
Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies						
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 158 \$	197 \$	2 355 \$	1 668 \$	167 \$	1 835 \$
Entrées découlant de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	—	—	—	173	6	179
Coût des services rendus au cours de l'exercice	61	7	68	51	7	58
Coût financier	87	8	95	86	8	94
Prestations versées	(93)	(6)	(99)	(87)	(6)	(93)
Cotisations des salariés	3	—	3	3	—	3
(Gains actuariels compris) pertes actuarielles comprises dans les autres éléments du résultat global	(35)	(45)	(80)	261	15	276
Règlements ⁱⁱ⁾	(57)	—	(57)	—	—	—
Indemnités de départ contractuelles ⁱⁱⁱ⁾	—	—	—	1	—	1
Indemnités de départ spéciales ⁱⁱⁱ⁾	—	—	—	2	—	2
Solde à la clôture de l'exercice	2 124 \$	161 \$	2 285 \$	2 158 \$	197 \$	2 355 \$

i) Les cotisations de l'employeur pour 2015 sont contrebalancées par le remboursement des cotisations de l'employeur de 50 millions de dollars à partir des actifs de l'un des régimes complémentaires de la société.

ii) Les règlements se rapportent aux achats de rentes et aux rachats de régimes de retraite réalisés en 2015.

iii) Comprend les indemnités de départ contractuelles et spéciales de 3 millions de dollars en 2014 liées aux compressions du personnel du siège social et du personnel occupant des postes administratifs.

En 2015, la société a procédé à plusieurs achats de rentes et rachats de régimes de retraite ayant trait à d'anciens employés. Ces activités visent à réduire les obligations de la société au titre des régimes à prestations définies et à atténuer les risques et la volatilité liés à ces obligations. La société a versé 65 millions de dollars à partir des actifs des régimes concernés pour régler des obligations au titre des régimes de retraite d'un montant de 57 millions de dollars et a comptabilisé des charges liées au règlement de 8 millions de dollars dans les frais de vente et charges générales et administratives. Les charges liées au règlement découlaient du fait que les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les achats de rentes et les rachats de régimes de retraite étaient inférieurs aux taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations de la société au titre des régimes de retraite à prestations définies.

Pour l'exercice clos en 2015, le rendement réel des actifs des régimes s'est établi à 201 millions de dollars (296 millions de dollars en 2014).

Le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 47 % aux participants actifs aux régimes (46 % en 2014)
- 10 % aux participants aux régimes différés (11 % en 2014)
- 43 % aux retraités (43 % en 2014)

En 2016, la société prévoit verser des cotisations d'environ 29 millions de dollars (cotisations de 35 millions de dollars en 2015) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies. Le montant réel versé pourrait différer de l'estimation selon les évaluations actuarielles réalisées, le rendement des placements, la volatilité des taux d'actualisation, les exigences réglementaires et d'autres facteurs.

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat pour les régimes à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société se présente comme suit :

	2015			2014		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	61 \$	7 \$	68 \$	51 \$	7 \$	58 \$
Coût financier des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies	3	8	11	—	8	8
Charges liées au règlement ⁱ⁾	8	—	8	—	—	—
Indemnités de départ contractuelles et spéciales ⁱⁱ⁾	—	—	—	3	—	3
Autres	7	—	7	5	—	5
Coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi, montant net	79 \$	15 \$	94 \$	59 \$	15 \$	74 \$

i) Se rapporte aux achats de rentes et rachats de régimes de retraite réalisés en 2015.

ii) Comprend des indemnités de départ contractuelles et spéciales de 3 millions de dollars en 2014 liées aux compressions du personnel du siège social et du personnel occupant des postes administratifs (voir la note 35).

Le tableau qui suit présente les pertes actuarielles (gains actuariels), déduction faite des impôts, comptabilisées au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global :

	2015			2014		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes	(117) \$	— \$	(117) \$	(210) \$	— \$	(210) \$
Ajustements liés à l'expérience	(7)	(44)	(51)	11	(1)	10
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant des modifications apportées aux hypothèses démographiques	(20)	(1)	(21)	23	3	26
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant des modifications apportées aux hypothèses financières	(8)	—	(8)	227	13	240
Variation du passif résultant du plafonnement des actifs	2	—	2	(4)	—	(4)
Total des (gains actuariels nets) pertes actuarielles nettes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	(150) \$	(45) \$	(195) \$	47 \$	15 \$	62 \$
Charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat liés aux (gains actuariels) pertes actuarielles (note 7)	40	12	52	(12)	(4)	(16)
(Gains actuariels) pertes actuarielles, déduction faite des charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat	(110) \$	(33) \$	(143) \$	35 \$	11 \$	46 \$

Le tableau qui suit présente le cumul des (gains actuariels) pertes actuarielles avant impôt comptabilisés dans les capitaux propres au titre des régimes à prestations définies de la société :

	2015			2014		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	170 \$	(16) \$	154 \$	123 \$	(31) \$	92 \$
(Gains actuariels nets) pertes actuarielles nettes avant impôt comptabilisés au cours de l'exercice	(150)	(45)	(195)	47	15	62
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	20 \$	(61) \$	(41) \$	170 \$	(16) \$	154 \$

Détail des actifs des régimes Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015		2014	
Titres de capitaux propres				
Canadiens				
- fonds en gestion commune	92 \$	4 %	303 \$	14 %
Étrangers				
- fonds en gestion commune	825	38 %	511	24 %
Total des titres de capitaux propres	917 \$	42 %	814 \$	38 %
Titres de créance				
Titres à revenu fixe				
- titres d'État	577 \$	27 %	665 \$	31 %
- titres de sociétés	187	9 %	239	11 %
Fonds en gestion commune à revenu fixe ⁱ⁾				
- titres d'État	378	17 %	314	15 %
- titres de sociétés	20	1 %	19	1 %
Total des titres de créance	1 162 \$	54 %	1 237 \$	58 %
Autres placements	70 \$	3 %	54 \$	3 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	1 %	16	1 %
Remboursement d'impôt à recevoir de l'ARC	—	— %	15	— %
Total	2 167 \$	100 %	2 136 \$	100 %

i) Des titres d'État et des titres de sociétés peuvent être inclus dans les mêmes fonds en gestion commune à revenu fixe.

Au 2 janvier 2016 et au 3 janvier 2015, les régimes de retraite à prestations définies ne comprenaient pas directement de titres de la société.

Tous les titres de capitaux propres et de créance et les autres placements sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction d'autres données d'entrée que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement, comme les prix, soit indirectement, comme les données dérivées de prix ou selon des ententes de rendement contractuel.

La répartition des actifs de la société reflète un équilibre entre les placements sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, comme les placements à revenu fixe et les titres de capitaux propres, qui devraient générer des rendements plus élevés à long terme. La répartition ciblée des actifs de la société est surveillée activement et ajustée individuellement pour chaque régime afin d'harmoniser la composition des actifs avec les profils des passifs des régimes.

Principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et le coût net des régimes à prestations définies pour l'exercice (exprimés en moyennes pondérées) :

	2015		2014	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Obligations au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	s. o.	3,50 %	s. o.
Table de mortalité ⁱ⁾	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle
Charge nette au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	4,00 %	4,00 %	4,75 %	4,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	s. o.	3,50 %	s. o.
Table de mortalité ⁱ⁾	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle

s. o. - sans objet

i) La table de mortalité du secteur public ou du secteur privé est utilisée selon les données démographiques déterminantes de chaque régime.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies au 2 janvier 2016 était de 16,9 ans (15,8 ans au 3 janvier 2015).

Le taux de croissance du coût des soins de santé, à savoir principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux obligations au titre des autres régimes à prestations définies, était évalué à 4,50 % à la clôture de l'exercice, et il devrait demeurer à 4,50 % d'ici la clôture de l'exercice 2016 et par la suite.

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour 2015 (exprimées en moyennes pondérées) et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies et sur le coût net des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

2015

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres régimes à prestations définies	
	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies ⁱ⁾	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies ⁱ⁾
Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Taux d'actualisation	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Incidence				
d'une augmentation de 1 %	(331) \$	(29) \$	(20) \$	— \$
d'une diminution de 1 %	393 \$	28 \$	25 \$	1 \$
Taux de croissance attendu des coûts des soins de santé			4,50 %	4,50 %
Incidence				
d'une augmentation de 1 %	s. o.	s. o.	18 \$	2 \$
d'une diminution de 1 %	s. o.	s. o.	(15) \$	(2) \$

s. o. - sans objet

i) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance attendu du coût des soins de santé ne s'applique qu'au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût financier.

Régimes de retraite multi-employeurs

En 2015, la société a inscrit une charge de 60 millions de dollars (55 millions de dollars en 2014) dans le résultat d'exploitation, soit les cotisations versées pour les régimes de retraite multi-employeurs. En 2016, la société prévoit continuer de cotiser à ces régimes de retraite multi-employeurs.

La société, de concert avec ses franchisés, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 52 000 employés y participant (52 000 en 2014). Les charges de 2015 dont il est question ci-dessus comprennent des cotisations de 59 millions de dollars (54 millions de dollars en 2014) au RRECC.

Coût des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

Le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme de la société comptabilisé dans le résultat net avant impôt sur le résultat s'est établi comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ⁱ⁾	94 \$	74 \$
Coût des régimes à cotisations définies ⁱⁱ⁾	21	20
Coût des régimes de retraite multi-employeurs ⁱⁱⁱ⁾	60	55
Coût net total des avantages postérieurs à l'emploi	175 \$	149 \$
Coût des autres avantages du personnel à long terme ^{iv)}	27	28
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	202 \$	177 \$
Comptabilisés à l'état consolidé des résultats comme suit :		
Frais de vente et charges générales et administratives	189 \$	165 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	13	12
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	202 \$	177 \$

i) Comprend les charges liées au règlement de 8 millions de dollars se rapportant aux achats de rentes et rachats de régimes de retraite réalisés en 2015.

ii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à ses régimes à cotisations définies.

iii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à ses régimes de retraite multi-employeurs.

iv) Les coûts liés aux autres avantages du personnel à long terme comprennent 2 millions de dollars (4 millions de dollars en 2014) au titre des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Note 28. Charges au titre des avantages du personnel

Le résultat d'exploitation tient compte des charges au titre des avantages du personnel qui sont présentées dans le tableau qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	4 958 \$	4 494 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	164	141
Autres avantages du personnel à long terme	25	24
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	69	71
Montant incorporé au coût des immobilisations corporelles	(37)	(30)
Total des charges au titre des avantages du personnel	5 179 \$	4 700 \$

Note 29. Contrats de location

La société loue certains de ses magasins de vente au détail, centres de distribution, locaux à bureaux et autres actifs en vertu de contrats de location simple ou de contrats de location-financement. La quasi-totalité des contrats de location relatifs aux magasins sont assortis d'options de renouvellement. Les loyers conditionnels prévus par certains contrats de location de magasins sont fondés sur un pourcentage des ventes au détail. La société sous-loue également des immeubles à des tiers.

Le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location-financement ou de contrat de location simple requiert l'exercice du jugement pour la détermination de la juste valeur et de la durée de vie économique de l'actif loué, du taux d'actualisation devant être utilisé et de la répartition appropriée des droits à bail entre l'élément terrains et l'élément constructions dans le cas des contrats de location immobilière.

Contrats de location simple – À titre de preneur Le tableau qui suit présente les paiements minimaux futurs au titre de la location aux termes des contrats de location simple de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Paiements à effectuer pour chaque exercice					Par la suite	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
	2016	2017	2018	2019	2020		Total	Total
Paiements aux termes de contrats de location simple	682 \$	658 \$	617 \$	571 \$	504 \$	2 606 \$	5 638 \$	5 868 \$
Revenus de sous-location	(54)	(45)	(38)	(28)	(18)	(79)	(262)	(295)
Paiements aux termes de contrats de location simple, montant net	628 \$	613 \$	579 \$	543 \$	486 \$	2 527 \$	5 376 \$	5 573 \$

En 2015, la société a comptabilisé à l'état des résultats une charge de 686 millions de dollars (572 millions de dollars en 2014) liée aux contrats de location simple. De plus, des loyers conditionnels de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2014) découlant de contrats de location simple ont été comptabilisés en charges et un revenu de sous-location de 62 millions de dollars (58 millions de dollars en 2014) a été comptabilisé dans le résultat d'exploitation. En 2015, les loyers conditionnels découlant de contrats de sous-location simple comptabilisés à titre de revenus de sous-location se sont élevés à 6 millions de dollars (3 millions de dollars en 2014).

Contrats de location simple – À titre de bailleur Les paiements minimaux futurs au titre de la location que recevra la société relativement aux immeubles loués à des tiers se présentent comme suit :

Paiements à recevoir pour chaque exercice							Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
(en millions de dollars canadiens)	2016	2017	2018	2019	2020	Par la suite	Total	Total
Revenus de contrats de location simple, montant net	127 \$	105 \$	90 \$	69 \$	55 \$	163 \$	609 \$	647 \$

Au 2 janvier 2016, la société louait certains terrains et bâtiments qu'elle détenait dont le coût s'élevait à 2 591 millions de dollars (2 578 millions de dollars au 3 janvier 2015) et l'amortissement cumulé connexe, à 698 millions de dollars (718 millions de dollars au 3 janvier 2015). Pour l'exercice clos le 2 janvier 2016, les revenus locatifs se sont établis à 141 millions de dollars (148 millions de dollars en 2014) et les loyers conditionnels se sont chiffrés à 5 millions de dollars (3 millions de dollars en 2014), et tant les revenus locatifs que les loyers conditionnels ont été comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Contrats de location-financement – À titre de preneur Les paiements minimaux futurs au titre de la location qui sont prévus par les contrats de location-financement de la société se présentent comme suit :

Paiements à effectuer pour chaque exercice							Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
(en millions de dollars canadiens)	2016	2017	2018	2019	2020	Par la suite	Total	Total
Paiements aux termes de contrats de location-financement	89 \$	82 \$	69 \$	62 \$	58 \$	700 \$	1 060 \$	1 091 \$
Moins les charges financières futures	(33)	(31)	(28)	(26)	(25)	(288)	(431)	(491)
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	56 \$	51 \$	41 \$	36 \$	33 \$	412 \$	629 \$	600 \$

En 2015, la société a comptabilisé en charges des loyers conditionnels de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2014) aux termes de contrats de location-financement.

Certains actifs classés comme contrats de location-financement ont été sous-loués à des tiers par la société. Les revenus de sous-location futurs aux termes de ces contrats de sous-location se détaillent comme suit :

Paiements à recevoir pour chaque exercice							Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
(en millions de dollars canadiens)	2016	2017	2018	2019	2020	Par la suite	Total	Total
Revenus de sous-location	15 \$	13 \$	12 \$	12 \$	11 \$	35 \$	98 \$	89 \$

Au 2 janvier 2016, les revenus de sous-location touchés aux termes de contrats de location-financement s'élevaient à 15 millions de dollars (16 millions de dollars au 3 janvier 2015).

Note 30. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et les passifs financiers, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme.

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016				Au 3 janvier 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers :								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	922 \$	96 \$	— \$	1 018 \$	984 \$	15 \$	— \$	999 \$
Placements à court terme	62	2	—	64	19	2	—	21
Dépôts de garantie	2	—	—	2	7	—	—	7
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	—	—	329	329	—	—	399	399
Certains autres actifs ⁱ⁾	25	2	59	86	—	8	64	72
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	37	—	37	—	10	—	10
Passifs financiers :								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	6	—	7	13	—	11	4	15
Passif lié aux parts de fiducie	821	—	—	821	722	—	—	722
Dettes à long terme	—	12 003	—	12 003	—	12 508	—	12 508
Titres de participation ⁱⁱ⁾	—	—	—	—	234	—	—	234
Certains autres passifs ⁱ⁾	—	—	20	20	—	—	28	28

i) Certains autres actifs et certains autres passifs sont inscrits dans le bilan consolidé sous le poste Autres actifs et Autres passifs, respectivement.

ii) En 2015, la société a racheté ses titres de participation d'une valeur de 225 millions de dollars, somme qui correspond à la totalité des actions privilégiées de deuxième rang, série A, en circulation (voir la note 24). Au 3 janvier 2015, les titres de participation étaient classés dans les passifs non courants.

Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle des titres de créance et de participation à long terme.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

En 2015, la société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, un profit de 18 millions de dollars (11 millions de dollars en 2014) sur les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. De plus, en 2015, une perte nette de 33 millions de dollars (18 millions de dollars en 2014) a été comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dérivés incorporés Au 2 janvier 2016 et au 3 janvier 2015, les instruments financiers de niveau 3 classés à la juste valeur par le biais du résultat net consistaient en des dérivés incorporés à des bons de commande qui ne sont libellés ni en dollars canadiens ni dans la monnaie fonctionnelle du fournisseur. Ces dérivés sont évalués selon une approche par le marché qui est fondée sur l'écart entre les cours de change et le moment du règlement. Le coût des bons de commande constitue la principale donnée non observable utilisée aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Une fluctuation importante à la hausse (à la baisse) de n'importe quelle donnée d'entrée pourrait entraîner une augmentation (une diminution) importante de la juste valeur.

Au 2 janvier 2016, la juste valeur des dérivés de change incorporés classés au niveau 3 qui a été inscrite dans les fournisseurs et autres passifs s'établissait à 7 millions de dollars (4 millions de dollars au 3 janvier 2015). En 2015, une perte de 3 millions de dollars (perte négligeable en 2014) a été inscrite dans le résultat d'exploitation. Au 2 janvier 2016, une augmentation (diminution) des cours de change de 1 % aurait donné lieu à un profit lié à la juste valeur (une perte liée à la juste valeur) de 2 millions de dollars.

Autres dérivés La société a également recours à d'autres dérivés financiers, notamment des contrats de change à terme, des contrats d'électricité à terme ainsi que des contrats à terme normalisés et des contrats d'options sur carburant négociés en Bourse, qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. En 2015, la société a inscrit, dans le résultat d'exploitation, un profit net lié à la juste valeur de 51 millions de dollars (perte nette de 1 million de dollars en 2014) au titre de ces dérivés.

Le tableau qui suit résume l'incidence latente cumulée de ces autres dérivés inscrits au bilan consolidé.

(en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Profits latents cumulés comptabilisés dans les charges payées d'avance et autres actifs	33 \$	10 \$
Pertes latentes cumulées comptabilisées dans les fournisseurs et autres passifs	6	11

Après la clôture de l'exercice 2015, Propriétés de Choix a conclu certains contrats à terme sur obligations d'une valeur nominale de 300 millions de dollars.

Passif lié aux parts de fiducie Au 2 janvier 2016, la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie de 821 millions de dollars (722 millions de dollars au 3 janvier 2015) a été comptabilisée dans le bilan consolidé. En 2015, la société a comptabilisé une perte liée à la juste valeur de 81 millions de dollars (17 millions de dollars en 2014) dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières au titre des parts de Propriétés de Choix.

Au 2 janvier 2016, 69 453 817 parts étaient détenues par d'autres porteurs de parts que la société (67 755 010 au 3 janvier 2015) et la société détenait une participation véritable de 83,0 % (82,9 % au 3 janvier 2015) dans Propriétés de Choix.

Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et placements dans des franchises inclus dans les autres actifs La valeur des créances liées aux prêts consentis à des franchisés de Loblaw de 329 millions de dollars (399 millions de dollars au 3 janvier 2015) a été comptabilisée au bilan consolidé. En 2015, la société a comptabilisé dans le résultat d'exploitation une perte de valeur de 1 million de dollars (12 millions de dollars en 2014) au titre des créances liées à ces prêts.

La valeur des placements dans des franchises de Loblaw de 54 millions de dollars (62 millions de dollars au 3 janvier 2015) a été comptabilisée dans les autres actifs. En 2015, la société a comptabilisé dans le résultat d'exploitation un profit net de 31 millions de dollars (perte de 3 millions de dollars en 2014) au titre de ces placements.

Placements dans des titres En 2015, la Banque PC a acquis certains placements à long terme et les a désignés comme étant des actifs financiers disponibles à la vente, évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au 2 janvier 2016, la juste valeur de ces placements, à savoir 25 millions de dollars, a été inscrite dans les autres actifs. En 2015, la Banque PC a comptabilisé une perte négligeable liée à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global, relativement à ces placements. Ces placements sont considérés comme faisant partie des titres liquides que la Banque PC doit détenir afin de se conformer à la norme portant sur le ratio de liquidité à court terme qui a été établie dans la version définitive de la ligne directrice publiée par le BSIF intitulée *Normes de liquidité*, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

Les instruments financiers de la société qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont décrits ci-après :

Contrats de change à terme En 2015, la Banque PC a conclu des contrats de change à terme libellés en dollars américains afin de couvrir son exposition à certains fournisseurs libellés en dollars américains. Ces contrats, qui arrivent à échéance d'ici décembre 2016, répondent aux critères de la comptabilité de couverture à titre de couvertures des flux de trésorerie des transactions futures en monnaie étrangère. Par conséquent, en 2015, la Banque PC a comptabilisé un profit latent de 3 millions de dollars lié à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global, en lien avec la partie efficace de ces contrats.

Au 2 janvier 2016, un profit latent de 4 millions de dollars lié à la juste valeur (néant au 3 janvier 2015) a été inscrit dans les charges payées d'avance et autres actifs liés à ces contrats à terme.

Contrats à terme sur obligations En 2015, en raison des besoins de financement attendus dans la dernière moitié de l'exercice, la Banque PC a conclu des contrats à terme sur obligations d'une valeur nominale de 350 millions de dollars pour couvrir son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt avant l'obtention du financement et les a réglés pendant l'exercice. Ces contrats répondaient aux critères de la comptabilité de couverture à titre de couvertures des flux de trésorerie des paiements d'intérêts futurs. Par conséquent, à l'échéance de ces contrats à terme sur obligations, la Banque PC a différé une perte de 2 millions de dollars dans le cumul des autres éléments du résultat global, montant qui sera comptabilisé en résultat à mesure que les paiements d'intérêts seront effectués.

Note 31. Gestion des risques financiers

Comme elle détient et émet des instruments financiers, la société est exposée au risque de liquidité, au risque de crédit et au risque de marché. Une analyse de ces risques et de la manière dont ils sont gérés est présentée ci-après.

Liquidité Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC et des activités relatives aux cartes de crédit de cette dernière, qui nécessitent une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment la facilité de crédit engagée de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants au 2 janvier 2016 :

	2016	2017	2018	2019	2020	Par la suite	Total ⁱ⁾
Passifs financiers dérivés							
Contrats de change à terme	441 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	441 \$
Passifs financiers non dérivés							
Dette bancaire	143	—	—	—	—	—	143
Dette à court terme ⁱⁱ⁾	550	—	—	—	—	—	550
Dette à long terme, y compris les paiements d'intérêts ⁱⁱⁱ⁾	1 440	1 311	1 772	1 911	1 637	7 607	15 678
Autres passifs ^{iv)}	14	5	3	2	3	3	30
	2 588 \$	1 316 \$	1 775 \$	1 913 \$	1 640 \$	7 610 \$	16 842 \$

i) Le passif au titre des parts de fiducie n'est pas pris en compte, car il ne comporte pas de date d'échéance contractuelle. La société a également exclu les fournisseurs et autres passifs, lesquels sont exigibles d'ici les 12 prochains mois.

ii) Représente des obligations envers des fiducies de titrisation indépendantes qui sont garanties par les créances sur cartes de crédit de la société (voir la note 11).

iii) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées, les emprunts hypothécaires et les obligations découlant de contrats de location-financement. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme au 2 janvier 2016.

iv) Obligation contractuelle liée à certains autres passifs.

Crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des prêts consentis à des franchisés, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés visant la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de sommes à recevoir de fournisseurs. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note A- à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Propriétés de Choix atténue le risque de pertes sur créances lié à ses locataires en évaluant la solvabilité des nouveaux locataires et en exigeant des dépôts de garantie lorsque la loi le permet, de même qu'en s'assurant que son bassin de locataires est diversifié et en limitant son exposition à un seul et même locataire, sauf Loblaw. Propriétés de Choix établit une provision pour créances douteuses, dont le montant correspond aux pertes estimées liées aux loyers à recevoir. Le montant de la provision est déterminé en fonction de l'exposition à chacun des locataires pris individuellement, compte tenu des facteurs qui lui sont propres.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux prêts consentis à des franchisés et les créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés visant la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de sommes à recevoir de fournisseurs, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Risque de marché Le risque de marché s'entend de la perte qui pourrait découler des variations de facteurs comme les taux d'intérêt, les cours de change, les cours des marchandises, les cours des actions ordinaires et des parts et de l'incidence que ces facteurs pourraient avoir sur d'autres contreparties.

Risque de taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, dans le but que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe. La société estime qu'une augmentation (une diminution) de 1 % des taux d'intérêt à court terme, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une augmentation (une diminution) de 4 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Cours de change La société est exposée aux fluctuations des cours de change, principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans les fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire.

Prix des marchandises La société est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de la société. La société gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement couvrant une partie de ses besoins pour certains produits de consommation qui sont liés à des marchandises. La société conclut des contrats à terme normalisés et des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des prix de l'énergie. La société estime que, selon les contrats dérivés en cours qu'elle détenait au 2 janvier 2016, une diminution de 10 % du coût de l'énergie en vigueur, toutes les autres variables demeurant constantes, donnerait lieu à la comptabilisation d'une perte nette de 1 million de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Cours des parts de Propriétés de Choix La société est exposée au risque de marché en raison des parts de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif au bilan consolidé de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie. Le passif est comptabilisé à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière en fonction du cours de marché des parts. La variation de la juste valeur du passif a une incidence négative sur le bénéfice net lorsque le cours des parts augmente et une incidence positive sur le bénéfice net lorsque le cours des parts diminue. Une augmentation de un dollar du cours de marché des parts, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une hausse de 69 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Note 32. Passifs éventuels

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, aux réclamations liées à la responsabilité du fait du produit, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à la réglementation et à l'environnement. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des administrations fiscales des paliers fédéral et provincial en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat, à l'impôt sur le capital, aux taxes à la consommation, à l'impôt foncier et aux autres impôts et taxes et, par conséquent, elle pourrait être assujettie à des cotisations fiscales ou à de nouvelles cotisations. Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et de ces litiges ou de ces cotisations fiscales et de ces nouvelles cotisations, dans la mesure où il n'est pas couvert par des polices d'assurance de la société ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités; il pourrait néanmoins avoir une incidence significative au cours de périodes futures.

Actions en justice La société fait l'objet de diverses poursuites et réclamations dans le cours normal de ses activités. L'issue de ces poursuites et réclamations demeure incertaine. Cependant, compte tenu de l'information dont elle dispose à ce jour, la société ne prévoit pas que ces poursuites et réclamations auront une incidence significative, individuellement ou collectivement, sur ses activités.

Le 26 août 2015, la société s'est vu signifier un recours collectif proposé, déposé contre elle et certaines de ses filiales, Weston et d'autres parties, auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario relativement à l'effondrement, en 2013, du complexe Rana Plaza situé à Dhaka, au Bangladesh. La réclamation vise l'obtention de dommages-intérêts d'environ 2 milliards de dollars. La société est d'avis que ce recours collectif est sans fondement et a l'intention de se défendre vigoureusement contre toute réclamation aux termes de ce recours.

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario par deux pharmaciens-propriétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens-propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens-propriétaires titulaires d'une

licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens-proprétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les pharmaciens devenus pharmaciens-proprétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas partie au recours collectif. Bien que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix estime toujours que ces allégations ne sont pas fondées et qu'elle ait l'intention de leur opposer une défense vigoureuse, l'issue de cette poursuite ne peut être prévue avec certitude.

Fiscalité La société est régulièrement assujettie aux vérifications fiscales de divers organismes gouvernementaux et organismes de réglementation. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les administrations fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation. Ces avis de nouvelle cotisation pourraient avoir une incidence significative sur la société au cours de périodes futures.

Au deuxième trimestre de 2015, la société a reçu de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse que certains revenus touchés par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société, devraient être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation portent sur les années d'imposition 2000 à 2010 et totalisent 341 millions de dollars, y compris les intérêts et les pénalités au moment de l'établissement des avis de nouvelle cotisation. La société est d'avis que l'ARC produira probablement des avis de nouvelle cotisation pour les années d'imposition 2011 à 2013 en s'appuyant sur les mêmes arguments ou sur des arguments semblables. La société est en profond désaccord avec la position de l'ARC et a déposé un avis d'appel. Aucune provision n'a été constituée au titre de ces avis de nouvelle cotisation éventuels dans les états financiers consolidés de la société.

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 33. Garanties financières

La société a établi des lettres de crédit qui sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement aux opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties et dont le passif brut éventuel se chiffre à environ 448 millions de dollars au 2 janvier 2016 (293 millions de dollars au 3 janvier 2015). De plus, la société a donné à des tiers les garanties importantes suivantes :

Garanties pour le compte des pharmaciens-proprétaires La société a pris des dispositions pour que ses pharmaciens-proprétaires obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens-proprétaires. Au 2 janvier 2016, l'obligation maximale de la société au titre de ces garanties se chiffrait à 570 millions de dollars (570 millions de dollars au 3 janvier 2015) et un montant total de 483 millions de dollars (476 millions de dollars au 3 janvier 2015) était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux franchisés par diverses banques. Au 2 janvier 2016, les pharmaciens-proprétaires avaient prélevé 143 millions de dollars au total (162 millions de dollars au 3 janvier 2015) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens-proprétaires est inclus dans la dette bancaire figurant au bilan consolidé de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, la société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens-proprétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

Fiducies de financement indépendantes Le solde intégral de la dette des fiducies de financement indépendantes a été consolidé au bilan de la société (voir la note 22). Au 2 janvier 2016, la société a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 53 millions de dollars (50 millions de dollars au 3 janvier 2015) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (10 % en 2014) du capital des prêts en cours. Ce rehaussement de crédit permet aux fiducies de financement indépendantes d'accorder du financement aux franchisés de la société. De plus, chaque franchisé fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à la société et tireront des sommes sur la lettre

de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

Obligations découlant de contrats de location Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le loyer minimal, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalise environ 18 millions de dollars (17 millions de dollars au 3 janvier 2015). De plus, la société garantit les obligations de 7 millions de dollars (13 millions de dollars au 3 janvier 2015) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

Cautionnement de Glenhuron Bank Limited En 2015, en lien avec l'avis de nouvelle cotation que l'ARC a fait parvenir à la société à l'égard de certains revenus touchés par Glenhuron (voir la note 32), la société a conclu un cautionnement de 132 millions de dollars avec le ministère des Finances afin de contester les avis de nouvelle cotation.

Services financiers La société a fourni, en faveur de MasterCard International Incorporated (« MasterCard^{MD} »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque MasterCard^{MD}. Au 2 janvier 2016, la garantie en faveur de MasterCard^{MD} au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (170 millions de dollars américains au 3 janvier 2015).

La société a mis en place, au nom de ses filiales entièrement détenues, une lettre de crédit irrévocable de 107 millions de dollars (91 millions de dollars au 3 janvier 2015) émise par une importante banque à charte canadienne.

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes, qui représente environ 10 % (10 % en 2014) des créances sur cartes de crédit titrisées, était de 56 millions de dollars (61 millions de dollars au 3 janvier 2015) (voir la note 20). Au 2 janvier 2016, le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour *Eagle*, qui représentait environ 6 % (9 % en 2014) des billets d'*Eagle* en cours, était de 36 millions de dollars (68 millions de dollars au 3 janvier 2015) (voir la note 22).

Propriétés de Choix Propriétés de Choix émet des lettres de crédit pour appuyer les garanties liées aux immeubles de placement, notamment des obligations en matière d'entretien et d'aménagement vis-à-vis des autorités municipales. Au 2 janvier 2016, le passif brut éventuel lié à ces lettres de crédit s'élevait 28 millions de dollars (23 millions de dollars au 3 janvier 2015).

La facilité de crédit de Propriétés de Choix et les débetures de Propriétés de Choix sont garanties par le commandité, la société en commandite et toute autre entité devenant une filiale de Propriétés de Choix (avec certaines exceptions). En cas de défaut de Propriétés de Choix, le fiduciaire désigné dans l'acte de fiducie aura le droit de demander réparation des cautions quant aux obligations cautionnées de la même façon et selon les mêmes modalités selon lesquelles il peut chercher à faire exécuter les obligations de Propriétés de Choix. Ces garanties visent à éliminer la subordination structurelle qui pourrait autrement découler du fait que les actifs de Propriétés de Choix sont principalement détenus par ses diverses filiales.

Note 34. Transactions entre parties liées

L'actionnaire détenant le contrôle de la société, Weston, détient, directement ou indirectement, 187 815 136 actions ordinaires de la société, soit environ 46 % des actions ordinaires en circulation de la société. M. W. Galen Weston contrôle Weston, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sociétés fermées qu'il contrôle, y compris Wittington, qui détient un total de 80 769 249 actions ordinaires de Weston, soit environ 63 % des actions ordinaires en circulation de Weston. M. Weston est également le propriétaire véritable de 5 096 189 actions ordinaires de la société, soit environ 1 % des actions ordinaires en circulation de la société. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les parties liées et à acquitter tous les soldes dus à celles-ci aux conditions du marché.

Transactions entre parties liées :

(en millions de dollars canadiens)	Valeur de la transaction	
	2015	2014
Le coût des marchandises vendues comprend les éléments suivants :		
Achats de stocks auprès d'une filiale de Weston	642 \$	615 \$
Achats de stocks auprès d'une partie liée ⁱ⁾	25	24
Bénéfice d'exploitation		
Entente de partage des coûts avec la société mère ⁱⁱ⁾	27 \$	20 \$
Prestation de services administratifs fournis par la société mère ⁱⁱⁱ⁾ , montant net	23	18
Distributions versées par Propriétés de Choix à la société mère ^{iv)}	14	14
Location de locaux à bureaux auprès d'une filiale de Wittington	3	3

- i) Associated British Foods plc est considérée comme une partie liée du fait que M. W. Galen Weston est un administrateur de la société mère de cette société. Au 2 janvier 2016, le solde à payer à Associated British Foods plc s'établissait à 2 millions de dollars (3 millions de dollars au 3 janvier 2015).
- ii) Weston et la société ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de TI, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.
- iii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux prestations de retraite et aux avantages sociaux, aux impôts, aux soins médicaux, aux déplacements, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie, à certaines fonctions de comptabilité et de contrôle et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts. Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le comité d'audit.
- iv) Weston est un porteur de parts de Propriétés de Choix, ce qui lui confère le droit de recevoir des distributions déclarées par la fiducie. Les porteurs de parts qui choisissent de participer au régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») de Propriétés de Choix reçoivent une autre distribution, payable en parts, dont la valeur correspond à 3 % de chaque distribution en trésorerie. En 2015, Propriétés de Choix a émis 1 317 405 parts (1 306 847 parts en 2014) en faveur de Weston aux termes de son RRD, à un prix moyen pondéré de 10,86 \$ (10,30 \$ en 2014) la part.

Les soldes nets à payer à Weston se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
Fournisseurs et autres passifs	3	7

Coentreprise En 2014, une coentreprise, formée de Propriétés de Choix et de Wittington, a acquis une propriété de Loblaw. La coentreprise a l'intention d'aménager la propriété acquise en un immeuble polyvalent dont le locataire principal sera un magasin d'alimentation de Loblaw. Au 2 janvier 2016, la coentreprise n'exerçait aucune activité d'exploitation. Propriétés de Choix comptabilise sa participation de 40 % dans la coentreprise, qui est incluse dans les autres actifs selon la méthode de la mise en équivalence (voir la note 18).

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées à la note 27.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées. En 2015, ces choix et les ententes correspondantes n'ont pas eu d'incidence importante sur la société.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de la société, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars canadiens)	2015	2014
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	6 \$	9 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	4	3
Rémunération totale	10 \$	12 \$

Note 35. Charges de restructuration et autres charges connexes

Une analyse des principales activités de restructuration de la société menées en 2015 et en 2014 est présentée ci-après.

En 2015, la société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, des charges de restructuration et autres charges connexes de 124 millions de dollars liées aux fermetures annoncées d'environ 52 magasins de détail non rentables à l'échelle de plusieurs bannières et formats, dont une tranche de 92 millions de dollars liée aux coûts de séparation et aux autres coûts liés à la fermeture de magasins et une autre de 32 millions de dollars liée aux pertes de valeur d'actifs. Au 2 janvier 2016, 33 magasins de détails ont été fermés. La société prévoit achever les fermetures restantes d'ici la clôture du deuxième trimestre de 2016.

En 2015, la société a commencé à s'employer à vendre certains actifs des entreprises de soins de santé complémentaires de Shoppers. En conséquence, elle a comptabilisé une charge de 112 millions de dollars au titre de la restructuration et des autres charges connexes dans le résultat d'exploitation, dont une tranche de 73 millions de dollars liée à la réduction de valeur de divers actifs, le reliquat se rapportant aux autres coûts liés à la fermeture de magasins. Après la clôture de 2015, la société a conclu une entente visant la vente de certains de ces actifs.

En 2014, la société a inscrit, dans le résultat d'exploitation, des charges de restructuration et de réorganisation de 46 millions de dollars, liées principalement à l'abolition de postes au sein de son siège social et de ses centres de services aux magasins et à la société, au départ de certains dirigeants et à l'harmonisation de certains postes de son bureau central.

Au 2 janvier 2016, un montant de 140 millions de dollars (37 millions de dollars au 3 janvier 2015) lié à cette restructuration était comptabilisé dans les provisions (voir la note 21).

Note 36. Informations sectorielles

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- Le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens-proprétaires, ainsi que les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les postes d'essence, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle;
- Le secteur Services financiers englobe les services de cartes de crédit, les programmes de fidélisation, les services de courtage d'assurance, les services bancaires aux particuliers offerts par l'intermédiaire d'une grande banque à charte canadienne, les services de dépôt ainsi que les services de télécommunications;
- Le secteur Propriétés de Choix détient et loue des immeubles commerciaux à revenus. L'information relative au secteur Propriétés de Choix qui est présentée ci-dessous reflète les méthodes comptables de Propriétés de Choix, qui peuvent différer de celles de la société consolidée. Les différences de méthodes sont éliminées sous l'en-tête Consolidation et éliminations.

Le principal décideur en matière d'exploitation de la société évalue les résultats sectoriels en se fondant sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ et le montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾, tels qu'ils sont présentés périodiquement à la direction interne.

L'information portant sur chaque secteur d'exploitation à présenter est incluse ci-dessous :

(en millions de dollars canadiens)	2015					2014				
	Vente au détail	Services financiers ⁴⁾	Propriétés de Choix ⁴⁾	Consolidation et éliminations ⁵⁾	Total	Vente au détail	Services financiers ⁴⁾	Propriétés de Choix ⁴⁾	Consolidation et éliminations ⁵⁾	Total
Produitsⁱⁱⁱ⁾	44 469 \$	849 \$	743 \$	(667) \$	45 394 \$	41 731 \$	810 \$	683 \$	(613) \$	42 611 \$
BAIIAⁱⁱⁱ⁾	2 996 \$	173 \$	602 \$	(578) \$	3 193 \$	1 950 \$	171 \$	568 \$	(555) \$	2 134 \$
Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾	356	—	—	—	356	1 090	—	3	—	1 093
Montant ajusté du BAIIAⁱⁱⁱ⁾	3 352 \$	173 \$	602 \$	(578) \$	3 549 \$	3 040 \$	171 \$	571 \$	(555) \$	3 227 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ^{iv)}	1 031	10	1	14	1 056	1 036	7	—	12	1 055
Montant ajusté du résultat d'exploitationⁱⁱⁱ⁾	2 321 \$	163 \$	601 \$	(592) \$	2 493 \$	2 004 \$	164 \$	571 \$	(567) \$	2 172 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	367 \$	57 \$	756 \$	(536) \$	644 \$	386 \$	53 \$	369 \$	(224) \$	584 \$

i) Sous l'en-tête Consolidation et éliminations :

- Le poste Produits comprend l'élimination de produits locatifs de 502 millions de dollars (471 millions de dollars en 2014) et d'un recouvrement de coûts de 165 millions de dollars (142 millions de dollars en 2014) comptabilisés par le secteur Propriétés de Choix et dégagés par le secteur Vente au détail.
- Le résultat d'exploitation comprend l'incidence de l'élimination de produits locatifs de 502 millions de dollars (471 millions de dollars en 2014) dont il est question ci-dessus, l'élimination d'un profit de 72 millions de dollars (82 millions de dollars en 2014) comptabilisé par le secteur Propriétés de Choix et lié aux ajustements de la juste valeur des immeubles de placement, classés par la société comme immobilisations corporelles ou immeubles de placement et évalués au coût, la comptabilisation d'une charge d'amortissement de 14 millions de dollars (12 millions de dollars en 2014) liée à certains immeubles de placement comptabilisés par le secteur Propriétés de Choix et l'élimination de charges intragroupe de 4 millions de dollars (2 millions de dollars en 2014).
- Le poste Charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprend l'élimination de 251 millions de dollars (297 millions de dollars en 2014) au titre de charges d'intérêts incluses dans le secteur Propriétés de Choix qui ont trait à sa dette envers la société et une perte de 411 millions de dollars liée à la juste valeur (profit de 12 millions de dollars en 2014) comptabilisée par le secteur Propriétés de Choix à l'égard des parts de catégorie B de société en commandite détenues par la société. Le poste Charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprend également des distributions de 45 millions de dollars (44 millions de dollars en 2014) sur les parts détenues par d'autres porteurs de parts que la société, qui excluent les distributions versées à la société et une perte de 81 millions de dollars liée à la juste valeur (17 millions de dollars en 2014) sur le passif lié aux parts de fiducie de la société.

ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 368 millions de dollars (356 millions de dollars en 2014).

iii) Certains éléments sont exclus du BAIIA²⁾ afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA²⁾. La direction utilise le montant ajusté du BAIIA²⁾ à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.

iv) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA²⁾, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'une charge d'amortissement de 536 millions de dollars (417 millions de dollars en 2014) des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2016	Au 3 janvier 2015
Total des actifs		
Vente au détail	29 936 \$	30 048 \$
Services financiers ⁱ⁾	3 267	3 094
Propriétés de Choix ⁱ⁾	8 906	8 192
Consolidation et éliminations ⁱⁱ⁾	(8 170)	(7 575)
Total	33 939 \$	33 759 \$

- i) Aux fins de la présentation sectorielle, les soldes au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, conformément à l'exercice des secteurs Services financiers et Propriétés de Choix. Les ajustements au 2 janvier 2016 et au 3 janvier 2015 sont présentés dans le poste Consolidation et éliminations.
- ii) Le poste Consolidation et éliminations comprend l'élimination de certains immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix et évalués à la juste valeur, qui sont également présentés dans les résultats consolidés à titre d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement évalués au coût.

(en millions de dollars canadiens)	2 janvier 2016 (52 semaines)	3 janvier 2015 (53 semaines)
Entrées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles		
Vente au détail	1 041 \$	941 \$
Services financiers ⁱ⁾	14	18
Propriétés de Choix ⁱ⁾	410	280
Consolidation et éliminations ⁱⁱ⁾	(224)	(153)
Total	1 241 \$	1 086 \$

- i) Aux fins de la présentation sectorielle, les résultats sont présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, conformément à l'exercice des secteurs Services financiers et Propriétés de Choix. Les ajustements au 2 janvier 2016 et au 3 janvier 2015 sont présentés dans le poste Consolidation et éliminations.
- ii) Le poste Consolidation et éliminations comprend l'élimination d'immeubles de placement acquis par Propriétés de Choix auprès du secteur Vente au détail.

Rétrospective des trois derniers exercices^{1), 5)}

Exercices clos les 2 janvier 2016, le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2015	2014	2013
Résultats d'exploitation consolidés			
Produits	45 394 \$	42 611 \$	32 371 \$
<i>Produits, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	45 394	41 822	32 371
Augmentation des produits	6,5 %	31,6 %	2,4 %
<i>Augmentation des produits, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	8,5 %	29,2 %	2,4 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	3 549 \$	3 227 \$	2 106 \$
<i>Montant ajusté du BAIIA²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	3 549	3 156	2 106
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	7,8 %	7,6 %	6,5 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	644 \$	584 \$	468 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	548	529	354
Bénéfice net	623	53	627
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	632	53	627
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	625	53	627
<i>Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	625	1	627
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 422	1 217	696
<i>Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	1 422	1 165	696
Ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	2,0x	2,6x	3,2x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres	11,1 %	12,3 %	10,4 %
Montant ajusté du rendement du capital	8,5 %	10,4 %	10,5 %
Situation financière et flux de trésorerie consolidés			
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	1 084 \$	1 027 \$	4 251 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	3 079	2 569	1 491
Dépenses d'investissement	1 241	1 086	877
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	1 347	977	244
Bénéfice consolidé par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice net de base	1,52 \$	0,14 \$	2,23 \$
<i>Bénéfice net de base, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	1,52 \$	— \$	2,23 \$
Montant ajusté du bénéfice net ²⁾	3,46 \$	3,20 \$	2,48 \$
<i>Montant ajusté du bénéfice net²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	3,46 \$	3,06 \$	2,48 \$
Dividendes			
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,995 \$	0,975 \$	0,940 \$
Résultat d'exploitation du secteur Vente au détail			
Chiffre d'affaires	44 469 \$	41 731 \$	31 600 \$
<i>Chiffre d'affaires, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	44 469	40 942	31 600
Marge brute	11 689	9 734	6 961
<i>Marge brute, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	11 689	9 534	6 961
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	11 747	10 722	6 961
<i>Montant ajusté de la marge brute²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	11 747	10 522	6 961
Montant ajusté de la marge brute en pourcentage ²⁾	26,4 %	25,7 %	22,0 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	3 352 \$	3 040 \$	1 947 \$
<i>Montant ajusté du BAIIA²⁾, à l'exclusion de la 53^e semaine</i>	3 352	2 969	1 947
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	7,5 %	7,3 %	6,2 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 567 \$	1 453 \$	809 \$

Rétrospective des trois derniers exercices^{1), 5)}

Exercices clos le 2 janvier 2016, le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2015	2014	2013
Statistiques d'exploitation du secteur Vente au détail			
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	1,9 %	2,0 %	1,1 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	4,3 %	2,6 %	— %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance du secteur des pharmacies au détail	3,7 %	2,7 %	— %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail	4,7 %	2,4 %	— %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	69,9	70,0	51,9
Nombre de magasins détenus par la société	591	615	570
Nombre de magasins franchisés	525	527	496
Nombre de pharmacies détenues par de pharmaciens-proprétaires	1 313	1 302	—
Résultats d'exploitation du secteur Services financiers⁴⁾			
Produits	849 \$	810 \$	739 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	173	171	142
Bénéfice avant impôt sur le résultat	106	111	93
Mesures et statistiques d'exploitation du secteur Services financiers⁴⁾			
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	2 642 \$	2 535 \$	2 345 \$
Créances sur cartes de crédit	2 790	2 630	2 538
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	54	54	47
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,6 %	13,7 %	13,6 %
Taux annualisé des pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4,3 %	4,4 %	4,2 %
Résultats d'exploitation et mesures de Propriétés de Choix⁴⁾			
Produits	743 \$	683 \$	319 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	602	571	373
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	756	369	303
Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation ²⁾	313	285	131

Notes de fin de document des résultats financiers et du sommaire financier

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel 2015 de la société, à la page 135.
- 2) Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société.
- 3) Pour obtenir une définition des termes, veuillez consulter la préface du rapport de gestion de la société.
- 4) Les résultats des secteurs Services financiers et Propriétés de Choix sont présentés pour les périodes closes les 31 décembre 2015 et 2014, conformément à l'exercice des secteurs. Les ajustements visant à harmoniser les résultats des secteurs Services financiers et Propriétés de Choix au 2 janvier 2016 et au 3 janvier 2015 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations. Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société et la note 36, « Informations sectorielles ».
- 5) Les résultats comparatifs de la société reflètent l'incidence négative de l'inclusion d'une semaine de ventes supplémentaire en 2014, la 53^e semaine. Cette 53^e semaine a eu les incidences suivantes sur les résultats de la société pour le quatrième trimestre de 2014 et l'exercice 2014 en entier : une augmentation des ventes au détail de 789 millions de dollars, une augmentation du BAIIA de 71 millions de dollars, ainsi qu'une incidence estimée de 52 millions de dollars sur le bénéfice net et de 0,13 \$ sur le bénéfice net de base par action ordinaire. L'incidence de la 53^e semaine sur le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société est estimée d'après le résultat d'exploitation de la 53^e semaine, en appliquant le taux d'impôt effectif pour le quatrième trimestre de 2014. L'incidence de la 53^e semaine sur le bénéfice net de base par action ordinaire est fondée sur le montant estimé du bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au quatrième trimestre de 2014 et pour l'exercice 2014 en entier, selon le cas.

Glossaire

Terme	Définition
BAIIA	Résultat d'exploitation avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Bénéfice net, diminué des participations ne donnant pas le contrôle.
Bénéfice net de base par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, ajusté pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ajusté pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs.
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, diminué des dividendes sur les actions privilégiées.
Capital sous gestion	Total de la dette, plus les titres de participation et les titres de capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société.
Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires du secteur Vente au détail tiré de magasins situés dans un même emplacement et exploités dans ce lieu pendant les deux périodes, à l'exclusion du chiffre d'affaires de tout magasin ayant subi une expansion ou une contraction de grande envergure au cours de la période.
Conversion	Magasin portant une bannière de la société, puis converti en une autre bannière de la société.
Dépenses d'investissement	Acquisitions d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles.
Exercice	L'exercice de la société se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre et compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les 5 ou 6 ans. Les exercices clos le 2 janvier 2016 et le 3 janvier 2015 comptaient 52 et 53 semaines, respectivement.
Expansion/contraction de grande envergure	Expansion/contraction d'un magasin dont l'augmentation/la diminution de la superficie en pieds carrés est supérieure à 25 % de sa superficie initiale.
Expansion de faible envergure	Expansion d'un magasin dont l'augmentation de la superficie en pieds carrés est égale ou inférieure à 25 % de sa superficie initiale.
Flux de trésorerie disponibles	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, moins les entrées d'immobilisations incorporelles, les acquisitions d'immobilisations corporelles et les intérêts versés (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Marge brute du secteur Vente au détail	Chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, diminué du coût des marchandises vendues
Marque contrôlée	Marque et marque de commerce associée, appartenant à la société et utilisées pour ses propres produits et services.
Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail	Marge brute du secteur Vente au détail, ajustée pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté de la marge brute en pourcentage du secteur Vente au détail	Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, divisé par le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail.
Montant ajusté de la marge du BAIIA	Montant ajusté du BAIIA divisé par le chiffre d'affaires (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	Impôt sur le résultat ajusté pour tenir compte de l'incidence fiscale des éléments inclus dans le résultat d'exploitation, diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières ajustées pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance nette courante de la société (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix	Fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix, ajustés pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de Propriétés de Choix (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du BAIIA	Montant ajusté du résultat d'exploitation avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, ajusté pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, diminué des dividendes sur les actions privilégiées (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du rendement des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du rendement du capital	Montant ajusté du résultat d'exploitation ayant une incidence fiscale, divisé par le capital moyen (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du résultat d'exploitation	Résultat d'exploitation ajusté pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du taux d'impôt	Montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par le montant ajusté du résultat d'exploitation, moins le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société »).
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions ordinaires en circulation déterminé en établissant un rapport entre la période au cours de l'exercice pendant laquelle les actions ordinaires étaient en circulation et la durée totale de cette période.

Glossaire

Terme	Définition
Nouveau magasin	Magasin nouvellement construit, acquis, converti ou ayant subi une expansion de grande envergure.
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail	Total de la dette du secteur Vente au détail (voir la rubrique 7.2, « Situation de trésorerie et structure du capital » du rapport de gestion de la société), divisé par le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail.
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	Intérêts gagnés sur les créances sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour, divisés par le nombre de jours de l'exercice à ce jour, multipliés par 365 et enfin divisés par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.
Rénovation	Dépense d'investissement affectée à un magasin sans modification importante de sa superficie en pieds carrés.
Résultat d'exploitation	Bénéfice net avant les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et l'impôt sur le résultat.
Superficie de vente au détail, en pieds carrés	Superficie en pieds carrés destinée à la vente au détail qui comprend celle des magasins détenus par la société, des magasins franchisés et des pharmacies des pharmaciens-proprétaires.
Taux annualisé des pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	Total des pertes sur créances sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour divisé par le nombre de jours de l'exercice à ce jour, multiplié par 365 et enfin divisé par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	Total des capitaux propres, diminué des participations ne donnant pas le contrôle.
Total des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires	Total des capitaux propres, diminué des actions privilégiées en circulation et des participations ne donnant pas le contrôle.

Profil de la société

Siège social et centre de services aux magasins

Les Compagnies Loblaw limitée
1, President's Choice Circle
Brampton (Ontario) Canada
L6Y 5S5
Téléphone : 905-459-2500
Télécopieur : 905-861-2206
Site Web : <http://loblaw.ca>

Inscription boursière et symbole boursier

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de deuxième rang de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto et portent respectivement les symboles « L » et « L.PR.B ».

Actions ordinaires

W. Galen Weston détient, directement et indirectement, y compris par sa participation majoritaire dans Weston, environ 46 % des actions ordinaires de la société.

À la clôture de l'exercice 2015, 409 985 226 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions ordinaires de la société négociées chaque jour en 2015 s'est établi à 526 372.

Actions privilégiées

À la clôture de l'exercice 2015, 9 000 000 d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions privilégiées de deuxième rang de la société négociées chaque jour s'est établi comme suit :

Série A : 15 171

Série B : 18 452

Marques de commerce

Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw limitée, de ses filiales ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires

La politique en matière de dividendes de la société stipule que la déclaration et le paiement de dividendes et le montant de ces dividendes sur les actions ordinaires de la société sont la prérogative du conseil d'administration qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents.

Dates relatives aux dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du conseil d'administration. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2016 sont les suivantes :

Clôture des registres	Date de paiement
15 mars	1 ^{er} avril
15 juin	1 ^{er} juillet
15 septembre	1 ^{er} octobre
15 décembre	30 décembre

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

Valeur des actions ordinaires

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société était de 0,958 \$ l'action ordinaire. La valeur au 22 février 1994 était de 7,67 \$ l'action ordinaire.

Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse investor@loblaw.ca

Agent comptable des registres et agent des transferts

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
100, avenue University
Toronto (Ontario) Canada
M5J 2Y1

Sans frais : 1-800-564-6253 (Canada et É.-U.)

Télécopieur : 416-263-9394

Télécopieur sans frais : 1-888-453-0330

Accès direct à l'échelle internationale : 514-982-7555

Pour faire un changement d'adresse ou éliminer les envois multiples ou pour toute autre question sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec les Services aux investisseurs Computershare Inc.

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société.

Auditeurs indépendants

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Toronto (Ontario) Canada

Assemblée générale annuelle

L'assemblée annuelle des actionnaires de 2016 de Les Compagnies Loblaw limitée se tiendra le jeudi 5 mai 2016 à 11 h (HAE) au Centre sportif Mattamy, au 50, rue Carlton, Toronto (Ontario) Canada M5B 1J2. La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après la publication de ses rapports trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet Centre des investisseurs du site Web de la société (loblaw.ca).

Dates relatives aux dividendes sur les actions privilégiées de série B

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du conseil d'administration. Les dates prévues de paiement pour 2016 sont les suivantes :

Clôture des registres	Date de paiement
15 mars	31 mars
15 juin	30 juin
15 septembre	30 septembre
15 décembre	31 décembre

Loblaw

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

LOBLAW.CA SHOPPERSDRUGMART.CA PHARMAPRIX.CA PC.CA JOEFRESH.COM PCFINANCIAL.CA CHOICEREIT.CA